Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 8270025
Centre d'intérêt: 34

S lasse, Bernard.

Les valeurs et le système d'aide financière aux étudiants / Bernard Solasse, Carmen Bouchard, Céline Gosselin. -- [Québec] : Editeur officiel du Québec, 1979.
ii, 222 p. ; 28 cm.

"Comité d'étude sur les fondements juridiques et sociologiques des contributions de l'étudiant, des parents et du conjoint dans le régime de prêts et bourses aux étudiants. Annexe II : aspect sociologique" -- Couv. Comprend des bibliographies. Code: 40-0103.

Cote Dewey: 378.3/S684v Cote LC: LB/2337.6/.C38

Descripteur(s): *Prêt *Bourse d'étude *Démocratisation de l'enseignement *Attitude de la famille *Attitude de l'étudiant *Rôle des parents *Aide aux étudiants *Budget de l'étudiant *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

La recherche, réalisée pour le Service des prêts et bourses du ministère de l'Education, porte sur les valeurs qui régissent les comportements des parents et des étudiants en matière de financement des études collégiales et universitaires.

Quatre parties. Un rapide survol du système québécois d'aide financière aux étudiants et de ses fondements est d'abord effectué. Suit le compte rendu d'entrevues réalisées, au cours de l'été 1978, avec les représentants d'organisations concernées par le sujet (parents, étudiants, syndicats, organismes prêteurs, administrateurs, patronat). Une revue de la documentation sur la famille et son évolution est par la suite présentée. Enfin, les données de l'enquête ASOPE permettent d'explorer plus avant la situation financière des étudiants et ses effets sur la persistance scolaire.

Un rapport synthèse présente, p. 195-222, les principaux résultats de l'étude concernant les valeurs et attitudes des acteurs sociaux, de la famille et des étudiants et les comportements des parents et des étudiants. Il apparaît (données de l'enquête ASOPE) que les familles non seulement entendent aider mais aident effectivement leurs enfants qui poursuivent des études de niveau collégial et universitaire dès que les revenus dont elles disposent l'autorisent. Le plus souvent cette aide ne représente cependant qu'une partie des ressources de l'étudiant, une autre partie importante provenant du travail d'été et le reste de prêts ou de bourses.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270025

COMITÉ d'ÉTUDE

sur les fondements juridiques et sociologiques des contributions de l'étudiant, des parents et du conjoint dans le régime de prêts et bourses aux étudiants

Annexe II — Aspect sociologique

Juillet 1979

7980-1134

40-0103

E D U Q 8270025

LES VALEURS

ET

LE SYSTEME D'AIDE FINANCIERE

AUX ETUDIANTS

Bernard Solasse
Directeur du Laboratoire de recherches
en sociologie, Université Laval

Carmen Bouchard

Céline Gosselin

1978-79

TABLE DES MATIERES

Première partie

Le système et sa philosophie de base

- Les années soixante la réforme de l'enseignement et les fondements de l'actuel système d'aide financière aux étudiants 1
- Les principales caractéristiques du système québécois d'aide financière aux étudiants 5

Deuxième partie

Les acteurs et le système 15

- Les parents 19
- Les étudiants 24
- Les syndicats ou les associations d'enseignement 36
- Les organismes prêteurs 45
- Le point de vue des "administrateurs" 54
- Le conseil du patronat 77

Troisième partie

La famille et son évolution 81

- L'héritage 86
- Le mythe s'est-il écroulé? 92
- La rupture des structures traditionnelles d'encadrement du vécu familial 98

- Industrialisation, urbanisation: une problématique nouvelle de la famille 106

- Industrialisation et urbanisation: les comportements familiaux 117

- Famille et éducation: remarques sur la situation actuelle 130

- Conclusions provisoires 155

Quatrième partie

Le cas des étudiants 157

- Méthodologie 158
- La situation financière des étudiants 161
- Les valeurs et les orientations privilégiées 178
- Conclusion 189

Rapport synthèse

- La question posée et son traitement 192
- Les valeurs 195
- Les comportements des parents et des étudiants 217

PREMIERE PARTIE

Le système et sa philosophie de base

I- Les années soixante, la réforme de l'enseignement et les fondements de l'actuel système d'aide financière aux étudiants.

1) Le contexte général: la démocratisation de l'enseignement

2) La réforme de l'enseignement

3) Allocation d'étude au système de prêts et bourses.

II- Les principales caractéristiques du système québécois d'aide financière aux étudiants.

I

Les années soixante, la réforme de l'enseignement et les fondements de l'actuel système d'aide financière aux étudiants.

1- La contexte général: la démocratisation de l'enseignement

L'une des préoccupations majeures de la Commission Parent était d'assurer la démocratisation de l'enseignement, le respect de ce principe impliquant notamment que l'accessibilité aux études soit considérée et traitée comme un droit, soit:

"...le droit de chacun à l'instruction sans distinction de classe, de race, de croyance et cela de l'école primaire jusqu'à l'université".

Cette déclaration de principe justifiait à elle seule la mise sur pied d'un ensemble de mesures propres à corriger les effets négatifs quant à l'accessibilité à l'enseignement collégial et universitaire qui pourraient être dus à l'insuffisance des revenus de l'étudiant.

L'actuel système de prêts et bourses aux étudiants est le produit de la mise en oeuvre de cette intention. Il sera tout d'abord question de sa philosophie de base, qui n'a guère varié depuis les années 60, puis des principales réformes régissant notamment les conditions d'éligibilité à ce système, avant que de tenter de faire le point sur les principaux problèmes qui le confrontent aujourd'hui.

2- La réforme de l'enseignement

A plus d'un titre le rapport Parent porte la marque de son époque: un immense souci de rattrapage au niveau technologique, scientifique, économique, social; une mutation en profondeur de la société québécoise disait-on.

- La réforme de l'éducation s'inscrit dans cette perspective d'ensemble, mais elle est aussitôt pensée comme une condition objective et nécessaire du développement en général.

La proposition vaut encore lorsqu'il s'agit de promouvoir la croissance économique; l'élévation du niveau de scolarité de la population active, la maîtrise des techniques et l'acquisition des connaissances en constituent l'une des conditions positives et indispensables.

Le ton en général est délibérément à l'optimisme.

Le taux de croissance soutenu de l'économie, l'accroissement des équipements collectifs, le développement des services gouvernementaux et municipaux, l'expansion des services publics et parapublics rassurent ceux qui s'interrogeraient sur la capacité du marché du travail à absorber les nouveaux diplomés.

L'éducation est donc considérée comme un investissement collectif et rentable et non plus comme un privilège, investir dans ce domaine est

bénéfique pour l'ensemble de la société; du même coup le temps est venu d'une intervention de tous les instants de l'état dans ce secteur.

- Le Projet de réforme est aussi social; il s'agit, nous l'avons dit de mettre fin aux privilèges élitistes qui notamment commandent l'accès à l'université.

Les valeurs mises de l'avant font appel à une conception de l'enseignement qui serait le propre d'une société démocratique, de participation, où les inégalités sociales seraient sinon bannies du moins fortement affaiblies.

Ces thèmes rencontrent la plupart des revendications que mettent de l'avant les principaux acteurs sociaux organisés et dans une très large mesure, les aspirations de la population, "qui s'instruit, dira-t-on, s'enrichit", le slogan est populaire. Il ne faudrait point pourtant l'interpréter d'une manière trop littérale qui ne considérerait que la seule rentabilité pécuniaire des études puisque l'accès à un niveau plus élevé d'éducation est aussi, et peut-être surtout, tenu pour une condition de promotion sociale ascendante.

3- Allocation d'étude au système de prêts et bourses

Le débat s'est engagé très tôt sur la question de l'accessibilité à l'enseignement (collégial) et universitaire en regard des ressources financières des étudiants.

"L'idéal, lit-on dans le rapport Parent, serait sans doute qu'on puisse non seulement instaurer la gratuité scolaire immédiatement (à l'université) mais aussi offrir à tous les étudiants de l'institut et de l'université une allocation d'étude non-remboursable et couvrant tous leurs besoins."

Position de principe donc, mais qui aurait pu de l'avis même de ses auteurs constituer une puissante incitative propre à orienter les étudiants de niveau collégial (les instituts) vers l'acquisition d'une fonction technique et professionnelle.

L'on opta finalement pour l'instauration d'un système de prêts et bourses administré par l'Etat, mais sans renoncer définitivement à l'instauration de la gratuité au niveau universitaire, ni surtout à cette allocation d'étude au niveau collégial et universitaire, réformes qui viendraient en leur temps.

Nul doute que ce choix s'explique surtout par des considérations d'ordre budgétaire, l'accent ne devrait-il pas être mis en priorité sur le développement de l'infrastructure, des équipements scolaires, collégiaux et universitaires, ou la formation des maîtres et des enseignements?

Le propre du provisoire est que souvent il perdure.

II

Les principales caractéristiques du système québécois d'aide financière aux étudiants.

1- Remarques générales

L'actuel système québécois d'aide financière aux étudiants a été mis en place en 1966. Il s'agit d'un système sélectif de prêts et bourses, les prêts étant garantis par le gouvernement et le principal critère d'éligibilité étant la situation financière de l'étudiant.

Un tel système s'oppose donc d'une part, à une politique de gratuité scolaire complète et universelle assortie d'une allocation d'étude ou d'un pré-salaire, eux aussi universels et d'autre part, à un système de prêts et de bourses qui seraient accordés au mérite c'est-à-dire en fonction des seules performances scolaires des étudiants.

En résumé, il s'agit donc d'accorder une aide financière aux seuls étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes pour leurs permettre de poursuivre leurs études, la bourse, qui contrairement au prêt n'est pas remboursable, étant conçue comme le complément de ce dernier, comme une mesure particulière d'aide aux plus défavorisés.

2- Un choix motivé

Ce système d'aide financière aux étudiants a été retenu de préférence à

toute autre politique en la matière pour les raisons suivantes:

a) Il constitue une mesure d'équité sociale favorable aux étudiants les plus démunis financièrement, situation qu'il importe de corriger en priorité.

A l'époque du slogan "qui s'instruit s'enrichit", il aurait été difficilement convenable que le gouvernement accepte de financer les études de personnes déjà favorisée du seul fait qu'elles avaient déjà les moyens de les poursuivre.

b) Le système de prêts permettait de faire appel aux crédits disponibles auprès des établissements spécialisés dans ce domaine. La démocratisation de l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux réseaux d'enseignement, l'augmentation de la population étudiante, d'allongement de la durée des études laissaient prévoir une augmentation substantielle des besoins financieres de la population étudiante, et par conséquent le budget requis à cette fin, budget que l'Etat a préféré ne pas avoir à assumer seul.

c) La preuve avait été faite ailleurs aux Etat-Unis et dans le reste du Canada qu'un tel système de prêt aux étudiants pouvait fort bien fonctionner.

d) Ce système de prêt "institutionnalisait" en quelque sorte "la participation" de l'étudiant en l'incitant à contribuer pour une part au financement de ses études et en le rendant responsable des prêts

qu'il pourrait avoir contractés.

3- <u>La "philosophie" du système québécois d'aide financière aux étudiants</u>.

Ce système d'aide financière aux étudiants fait appel à un certain nombre de <u>principes</u> qui définissent les responsabilités des parents, des étudiants et éventuellement de leurs conjoints et de l'Etat en ce domaine.

Le rapport Parent érige ces principes en de véritables <u>normes</u> appelées à régir les comportements des parents, des étudiants et de l'Etat et les tient simultanément pour autant de <u>conditions fonctionnelles</u> du système lui-même puisque celui-ci ne peut produire les résultats escomptés qu'à la condition que les comportements affectifs de ces mêmes acteurs sociaux soient et demeurent conformes à ces mêmes principes normatifs.

Les principes normatifs:

<u>Les parents</u>:

"Les parents qui sont responsables de leurs enfants de façon à peu près complète aux niveaux élémentaires et secondaires, le sont encore du moins partiellement au niveau de l'institut et le d'université, surtout quand ils ont les revenus suffisants".

Il s'agit à la fois d'un jugement de fait concernant une pratique sociale

largement répandue et d'un principe qui donc fait appel à des valeurs soit à la responsabilité financière des parents à l'égard du financement des études de leurs enfants, responsabilité qui se perpétue au niveau collégial et universitaire.

Les étudiants:

> "Par ailleurs l'étudiant lui-même doit à cet âge (il s'agit d'étudiants fréquentant les collèges ou les universités) assurer des responsabilités quant à la préparation de son avenir".

L'on sait quelles formes prendra cette responsabilité: l'étudiant est appellé à participer au financement de ses études par le travail d'été notamment; il sera responsable de ses emprunts et ce n'est que justice dans la mesure où l'éducation "enrichit" et permet d'acquérir un statut social plus élevé.

L'Etat

Le rôle de l'Etat en matière d'aide financière aux étudiants en est un de suppléance; son intervention dans ce domaine est largement conçue sur le modèle des politiques sociales destinées à assurer le maintien d'un revenu minimum à ceux qui en seraient durablement privées pour les raisons indépendantes de leur volonté.

> "Plus les familles sont dans l'ensemble incapables de subvenir aux études d'un seul enfant et à plus forte raison de plusieurs, plus la responsabilité économique, sociale et éducative de l'Etat s'accroît".

On le soulignera, il s'agit d'une fonction de suppléance, d'une intervention de l'Etat destinée à pallier aux effets négatifs que pourrait entraîner quant à la poursuite des études l'insuffisance des revenus de l'étudiant et de sa famille.

ANNEXE

Ontario:

Le rapport du comité intérimaire sur l'assistance financière aux étudiants.[1]

1- La situation antérieure

Le programme ontarien d'aide financière aux étudiants date de 1966.

Il est défini comme complémentaire de celui qui découle de la participation de l'Ontario au plan fédéral d'aide aux étudiants.

Ce programme n'est accessible qu'aux étudiants poursuivant des études à plein temps et de niveau post-secondaire. Le montant et le type de l'aide qui sera éventuellement accordée à l'étudiant sera fonction d'une évaluation de ses besoins. Pour obtenir une bourse l'étudiant devra, au préalable, avoir contracté un emprunt d'au moins $ 1 000. Sont exclus du programme tous les étudiants dont les revenus dépassent un certain niveau.

Donc l'admissibilité au programme est fonction d'une évaluation des coûts et des revenus dans le cadre des limites qui viennent d'être succintement rapportées.

Sont admissibles au titre des dépenses de l'étudiant: les frais de scolarité, les livres et les fournitures qui varient selon les programmes, les frais de nourriture et de logement, (une distinction

---

note 1 Interim committee on financial assistance for students "Report of ...", Toronto, 31 janvier 1977.

est faite selon que l'étudiant ré..de ou non dans sa famille), les frais médicaux et de transports.

Le mode de calcul des ressources de l'étudiant fait appel:

- En premier lieu, à une contribution minimale de l'étudiant qui est fixée selon le sexe, les années de scolarité et les périodes pendant lesquelles l'étudiant devrait travailler. Il importe de noter que ce calcul se fait indépendamment des gains effectifs de l'étudiant.
- En second lieu, en fonction des parents et éventuellement du conjoint, cette contribution étant basée sur le revenu familial net (soit après les déductions légalement allouées sur le revenu familial brut).

Le prêt sera accordé lorsque les dépenses de l'étudiant telles que calculées excèdent ses revenus ainsi définis et après que l'étudiant ait contracté un premier emprunt d'un minimum de $1 000 auprès du "Canada Student loan" prêt dont les intérêts seront payés par le gouvernement fédéral durant la période pendant laquelle l'étudiant poursuit ses études à plein temps et pendant les six premiers mois qui suivent la fin de ses études.

Il existe, en outre, divers programmes complémentaires qui permettent aux étudiants à temps partiel de bénéficier de prêts ou éventuellement de bourses. Ces programmes visent en particulier les étudiants à temps

partiel qui sont parents uniques, assistés sociaux, chômeurs. Ils peuvent le cas échéant obtenir une bourse mais il ne semble pas que le montant de celle-ci puisse excéder $900.

2- Les propositions du comité

Ces propositions répondent aux cinq objectifs suivants, soit:

a) Augmenter l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants à bas revenus.
b) Favoriser l'accessibilité aux études secondaires pour tous les étudiants.
c) Simplifier les procédures administratives.
d) Encourager la responsabilité individuelle et élargir les possibilités de choix individuels.
e) Rapatrier sous la responsabilité exclusive du gouvernement ontarien cet ensemble de questions.

Abstraction faite du dernier point l'économie générale de ces propositions semble s'adonner autour des deux principes suivants: en premier lieu, l'on étend l'accessibilité au programme de prêts et bourses, aux prêts surtout, mais l'étudiant simultanément devient plus encore que par le passé responsable de ses engagements financiers, rappelons le, le programme s'intitule "optional* loan and need tested Grant Program". En second lieu, nous noterons ce souci du comité de rejoindre les situations vécues et de simplifier autant que faire se peut les procédures

---

* nous soulignons

administratives. Plus que le problème, importe en l'occurence la façon de le poser et au-delà les valeurs auxquelles font appel les procédures proposées. Celles auxquelles renvoie le schéma ontarien sont individualistes alors que chez nous prime entre tout la responsabilité d'un Etat providence.

Les lignes de force de la réforme proposée

Les prêts

Il reste comme par le passé que l'attribution d'un prêt (ou d'une bourse)demeure fonction du rapport existant, dans chaque cas concret, entre les dépenses admises et les ressources personnelles.

Les prêts garantis par le gouvernement de l'Ontario seraient accordés à tous les étudiants indépendamment de leur "income background" (ce qui pourrait constituer, à la limite, un facteur favorable au recyclage ou à la recherche d'une nouvelle qualification). Mais en revanche, les intérêts encourus seront acquittés par les étudiants eux-mêmes et cela durant la période même de leurs études, encore que ces intérêts soient admissibles au nombre des dépenses considérées comme relevant des frais d'études.

Ces prêts garantis par le gouvernement, et dont les intérêts, répétons-le, doivent être acquittés en cours d'études, sont accessibles à tout étudiant canadien résidant en Ontario et régulièrement inscrit dans une institution d'enseignement de niveau postsecondaire reconnue au Canada. L'étudiant peut contracter ce prêt auprès de l'institution de son choix.

Les bourses

Le système de bourses devrait être pour l'essentiel, redistributif, les fonds publics dépensés à fond perdu, devant en priorité être affectés aux étudiants dont les revenus imposables sont les plus faibles.

Le montant de la bourse sera donc calculé en fonction des besoins admissibles dont seraient déduits les ressources personnelles.

Il reste, qu'il s'agisse des prêts ou des bourses, des cas d'exception. Ce sont pour l'essentiel, les étudiants mariés dont l'époux ou l'épouse est aussi étudiant ou étudiante, les célibataires qui ont été sur le marché du travail pendant au moins trois ans, les étudiants dont les familles dépendent d'un programme d'assistance quelconque.

En résumé, les dépenses admissibles au niveau des frais de scolarité sont les suivantes:

- les frais de scolarité
- les livres et équipements
- le transport
- la résidence quelle soit "at home" ou "away from home" (les étudiants mariés étant considérés comme vivant à la maison).
- les intérêts sur les prêts.

DEUXIEME PARTIE

Les acteurs et le système

Cette section du projet de recherche est consacrée à l'étude des prises de position de divers organismes ou organisations concernant l'actuel système d'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire. Il s'agissait de connaître leurs revendications en cette matière et si possible d'en mesurer la portée effective.

a) Le fait que ce projet de recherche ait débuté fort tardivement, en pleine période de vacances, a singulièrement compliqué notre tâche, en apportant d'inévitables retards dus à l'absence de nos interlocuteurs.

Si nous avons été accueillis finalement fort aimablement les résultats demeurent dans l'ensemble fort décevants.

b) A l'exception des personnes et des organismes qui sont directement impliqués par l'administration et la gestion de l'actuel système d'aide financière aux étudiants, soit pour l'essentiel, les fonctionnaires du Service des prêts et bourses du ministère de l'Éducation et les responsables locaux (au niveau des C.E.G.E.P. et des universités) des services d'aide financière aux étudiants, la question apparait à nos interlocuteurs comme n'ayant qu'une importance relative.

c) Un premier groupe d'organisation, telles L'A.N.E.Q., la C.E.Q., et fort probablement la C.S.N. considère que la question des prêts et bourses est finalement secondaire et surtout que le problème de

la démocratisation de l'accès à l'enseignement ne peut pas obtenir une solution satisfaisante dans le contexte actuel. Ce qu'il faut donc, c'est s'attaquer au système, inventer un projet nouveau d'école au service d'une société radicalement nouvelle.

L'A.N.E.Q. bien sûr est plus sensible à la question dans la mesure où elle affecte directement une bonne partie de la population étudiante qu'elle représente, mais là encore le "raisonnement" qui vient d'être sommairement exposé demeure valable dans ses grandes lignes: Au delà des recommandations qu'elle formule concernant l'abolissement de la contribution des parents, l'augmentation des prêts et bourses, l'A.N.E.Q. considère qu'à long terme l'actuel système de prêts et bourses n'est pas valable.

Paradoxalement se plaçant d'un point de vue complètement opposé le patronnat manifeste une attitude toute aussi désengagée.

d) Entre ces positions extrêmes et qui engagent soit le profil d'un projet de société à venir soit la nostalgie d'un passé révolu, s'intercalent des prises de position plus nuancées qui sont le propre d'associations de parents ou encore d'organisations représentant les étudiants gradués de diverses universités qui reposent sur une étude relativement rigoureuse de la situation qui prévaut en ce domaine.

Pour le reste, c'est le désert, en particulier lorsqu'il s'agit d'organisations représentant les enseignants et qui ne sont affiliées ni

à la C.E.Q., ni à la C.S.N. . Une conception professionnaliste pour ne pas dire corporatiste des intérêts qu'elles défendent pourtant avec vigueur le cas échéant, s'impose alors qui leur interdit d'aller jusqu'à prendre note des problèmes qui pourraient confronter les étudiants en matière de financement de leurs études.

e) Tout ceci ne peut inspirer que des réflexions amères. Elles sont de deux ordres:

-Dans le premier cas, elles concluent d'une manière générale, au caractère finalement fort superficiel de l'intérêt que les organisations consultées portent à la question des prêts et bourses à quelques exceptions près. Dans le prolongement de cette première remarque force est aussi de constater leur impréparation quasi générale à participer d'une manière constructive à un processus de consultation dont l'enjeu serait la revision de l'actuel système de prêts et bourses.

Soyons plus précis encore: ce manque d'intérêt actuellement largement répandu n'implique pas que le problème ne puisse se développer à partir des organisations étudiantes un mouvement de contestation qui pourrait bénéficier de l'appui tactique de certains syndicats d'enseignants.

-Dans le second cas, les "conclusions" dépassent largement ce mandat qui nous a été confié, nous vous les livrons cependant; elles concernent l'ampleur du décalage, qui, selon nous, s'accentue entre,

d'une part, le monde de l'enseignement et, d'autre part, la société où il devrait s'inscrire. Nul ne l'expriment mieux que les étudiants finissant, de niveau universitaire: souvent le marché du travail ne leur offre guère de possibilité d'emploi en relation avec la qualification ou la spécialisation qu'ils ont acquises à l'université. Le problème certes est d'ordre conjoncturel, mais il pourrait aussi être d'ordre structurel, comme l'indique à sa façon et sur un mode "désengagé" le responsable du Conseil du patronnat qui a accepté de répondre à nos questions. A défaut de partager sa façon d'aborder la question, l'on retiendra ce divorce dont il fait état entre le système d'enseignement du niveau collégial et universitaire et l'évolution des structures de l'emploi.

S E C T I O N 1

Les parents

La fédération des associations de parents des C.E.G.E.P.

La fédération des associations de parents des C.E.G.E.P. et la question des prêts et bourses

1- Remarques générales

Dans ce contexte général largement dominé par les débats idéologiques ou par le désengagement du bon nombre d'acteurs sociaux impliqués à un titre ou à un autre dans le système d'éducation, la fédération des associations de parents des C.E.G.E.P. constitue une heureuse exception selon nous.

Cette fédération regroupe des associations de bases réparties dans environ 15 C.E.G.E.P.; d'une façon générale, elle entend jouer un rôle de modérateur entre les enseignants et les administrateurs, les relations qu'elle entretient avec L'A.N.E.Q. sont relativement tendues.

2- Une enquête auprès des parents d'étudiants fréquentant les C.E.G.E.P. (juillet 1978).

L'objectif de cette enquête qui s'est déroulée en juillet 1978 était de connaître les attentes des parents quant aux divers aspects de l'enseignement collégial. [1]

La question du financement des études collégiales [2] de celles des prêts et bourses [3] ont été abordées de manière spécifique.

note 1 Fédération des associations de parents des C.E.G.E.P. "Les attentes des parents en regard du niveau collégial" Mouvement juillet 1978 147 pages.

note 2 (cf ibidem) page 15 et suivantes

note 3 (cf ibidem) page 24 et suivantes

3- Les données recueillies

Au delà des critiques qu'appelle la méthodologie qui a été employée,[1] nous avons recueilli dans cette étude les informations suivantes:

- Concernant la responsabilité favorable et la participation financière des parents et des étudiants au financement des études collégiales: l'indépendance financière des étudiants à l'égard de leurs parents est totale dans 17.1% des cas, partielle dans 45.9% des cas et nulle dans 36.9% des cas.[2]

63% des étudiants de niveau collégial participeraient donc d'une manière ou d'une autre au financement de leurs études. Ce résultat semble donc largement congruent avec la philosophie de base de l'actuel système d'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire qui veut que ceux-ci participent effectivement au financement des études de leurs enfants.

Note 1 Remarques sur la méthodologie de l'enquête

a) On s'interrogera sur la formulation même de certaines questions qui pourrait orienter la réponse. C'est ainsi que les questions 30 et 33 peuvent être considérées comme très suggestives: la question 30 se lit comme suit: "Seriez-vous prêts à accepter une augmentation de vos impôts afin d'assumer un salaire à tout étudiant de niveau collégial"? La question 33: "Devrait-on abolir le système actuel de prêts et bourses! oui, non, peut-être, je ne sais pas."

b) La traduction en pourcentage des données obtenues pourrait par ailleurs avoir donné lieu à l'introduction de certaines distorsions. Dans le cas de la question 27, par exemple, les tendances générales observées ne semblent pas basées sur un échantillon suffisamment large pour que l'on puisse les tenir pour représentatives.

<u>note 2</u> Les tableaux 9 et 10 page 20.

- La fédération ne semble pas remettre en cause qui veut que les étudiants participent au financement de leurs études. Elle y souscrit dans les faits, tout en demandant cependant au ministère que "l'étudiant qui n'a pas pu trouver de travail durant les vacances (d'été) ne soit pas pénalisé (en vertu) de la clause du salaire minimum obligatoire."[1] Le chômage ferait donc figure de l'un de ces cas d'exception prévus par les règlements en vigueur.

- Concernant les sources de revenus des étudiants, le rapport contient les précisions suivantes: Dans 64.9% il s'agit d'emploi d'été, dans 36.7% des cas d'un emploi à temps partiel exercé pendant l'année académique et dans 43.1% d'une aide financière provenant du gouvernement.

  Ces catégories n'étant pas exclusives une de l'autre, il demeure difficile d'évaluer avec une précision relativement acceptable le nombre d'étudiants qui reçoivent une aide financière du gouvernement et qui n'ont pas de revenus provenant d'un emploi d'été.

- La contribution des parents. Du rapport l'on peut déduire que 85.2% des parents contribuent au financement des études de leurs enfants lorsqu'ils sont au C.E.G.E.P. pour un montant de $500. par an. Tandis que 61.8% des parents disent contribuer pour un montant de $1 000.

  Ces montants contribués sont répartis de la façon suivante: "Les items "argent de poche" et "loisirs" occupent respectivement les 1er et 2e rangs. En effet 56.1% des répondants disent fournir de l'argent de poche à leurs enfants et 55.2% contribuent aux loisirs de leurs enfants. Ces deux items sont suivis dans l'ordre par les "livres et fournitures scolaires" 46.5%. Les transports "(41.5%), les vêtements (39.9%), les frais spéciaux d'inscription (33.2%), le logement (18.5%) et la nourriture (17.2%). Il est à remarquer que le logement et la nourriture sont de loin les items pour lesquels les parents contribuent le moins." (P. 21)

  L'interprétation de ces données soulève là encore d'importantes questions de méthode: Aussi peut-on se demander si, lorsque l'étudiant réside au domicile familial, les parents comptabilisent comme dépenses encourues au titre de l'éducation les coûts de logement de l'étudiant. Dès lors les pourcentages des dépenses à ces deux postes devraient être questionnés.

---

note 1 (ibidem) tableau 2 page 1[illegible]

Les revendications de la fédération

- La fédération conclut sans doute à juste titre, que la contribution des parents au financement des études de leurs enfants lorsqu'ils fréquentent le C.E.G.E.P. demeure relativement importantes: "Ceux-ci (il s'agit des parents) se disent heureux d'aider les leurs à poursuivre des études avancées, il reconnaissent les difficultés sociales de l'heure, mais voudraient aussi que le ministère de l'Education soit plus près du vécu quand il revise son système de prêts et bourses."[1]

Il considèrent, par exemple, que les besoins et les coûts sont pratiquement les mêmes au niveau collégial et au niveau du premier cycle de l'université.

S'il n'est pas question pour la fédération de remettre en cause le principe de la responsabilité financière des parents en matière d'éducation des enfants la fédération se prononce par contre pour une redistribution de cette charge entre les acteurs sociaux impliqués dans son financement.

"Prêts et bourses"

"La fédération des associations des parents des C.E.G.E.P. recommande:

"1. Le maintien du système de prêts et bourses

"2. L'amélioration du système actuel par la correction des points suivants:

---

note 1 ibidem page 22

Point 2.3 que le calcul du salaire des parents d'étudiants du niveau collégial soit porté au même montant que celui des parents d'étudiants universitaires de premier cycle.

Point 3.3.1 que le montant du prêt à l'étudiant du collégial et celui à l'étudiant du premier cycle universitaire soit semblable.

Point 4.2.3 que le montant pour frais de subsistance soit fixé au même taux au collégial et au premier cycle universitaire

Point 5 que l'étudiant qui n'a pu trouver de travail durant les vacances ne soit pas pénalisé par la classe du salaire minimum obligatoire.

Point9.1.2.1 que le revenu des parents soit considéré après impôts.

a) que le coût de l'entretien de l'unité familial soit indexé chaque année au taux réel de l'augmentation du coût de la vie.

b) que celui de la subsistance des enfants à charge le soit au même taux.

Point 8.1 que les étudiants bénéficiant" d'un prêt en soient tenus de rembourser et le capital et les intérêts qu'après une année complète de travail consécutive à la fin des études.

"3 qu'il soit aussi tenu compte dans les calculs de prêts et de bourses, des disparités régionales."[1]

---

note 1 ibidem page 118
p. 21 ibidem

SECTION 11

Les étudiants

1. L'A.N.E.Q.

2. Les associations d'étudiants gradués de niveau universitaire

L'Association nationale des étudiants québécois et l'actuel système d'aide financière aux étudiants des collèges et universités.

A) Remarques générales.

B) Les revendications de l'A.N.E.Q. concernant l'aide financière aux étudiants.

C) Que conclure?

L'Association nationale des étudiants québécois et l'actuel système d'aide financière aux étudiants.

A- Remarques générales

Le 19 septembre 1977 l'A.N.E.Q. soumettait au ministre de l'Education du Québec un mémoire sur la situation financière des étudiants.

De l'aveu même des auteurs de ce mémoire, il s'agissait avant tout de connaître:

"La position de principe du nouveau gouvernement face aux changements ..." [1] proposés par l'A.N.E.Q. .

Le mémoire qui s'adresse beaucoup au personnel politique qu'aux administrateurs et aux fonctionnaires permet de faire le point sur les principales revendications de cette organisation concernant la situation financière aux étudiants.

L'on peut, cependant, d'un point de vue analytique, distinguer plusieurs niveaux de revendications selon que celles-ci concernent:

1- la poursuite d'objectifs généraux et inscrits dans "une lutte à long terme" mais qui pourraient être appelés à demeurer quelque peu abstrait dans la mesure où ils ne sont pas accompagnés de propositions définissant ne serait ce que les lignes de force d'une politique destinée à les transcrire dans la réalité quotidienne.

2- Un ensemble plus ou moins intégré d'objectif, plus précis et mieux circonscrits et qui figurent de réponse à une lecture plus détaillée des situations concrètes et vécues.

Mais l'analyse se complique encore dans la mesure où il convient de tenir compte du fait que certaines de ces revendications n'exigeraient pas pour être satisfaites un réaménagement en profondeur du système actuel d'aide financière aux étudiants et du partage des responsabilités qui le caractérise, tandis que d'autres revendications demeurent très largement incompatibles avec la logique de ce même système.

B- <u>Les revendications de l'A.N.E.Q. concernant l'aide financière aux étudiants</u>.

Ces revendications ont été formulées et adoptées en juillet 1977 à l'occasion du 7e congrès national de cette organisation: elles ont été reprises dans le mémoire présenté en septembre de cette même année au ministre de l'Education du Québec.

En voici la liste:

1. Abolition des frais de scolarité
2. Gratuité du matériel scolaire
3. Abolition de la contribution des parents ou du conjoint pour tout étudiant de niveau postsecondaire.
4. Abolition des prêts

5. La prise pour compte des besoins "réels" des étudiants
6. La reconnaissance du statut de non-résidant dès le départ de la maison familiale (avec le consentement des parents lorsque l'étudiant est mineur). [2]

Commentaires

1. L'abolition des frais de scolarité et la gratuité du matériel scolaire.

   L'A.N.E.Q. estime que ces frais, cumulés, représentent environ 15% du budget des étudiants.

   Par ailleurs, ces deux revendications portant sur l'abolition des frais de scolarité et sur la gratuité du matériel scolaire se combinent et ont été souvent assimilées lorsque prises ensemble à la notion de "gratuité scolaire". Ceci permet de les tenir pour complémentaires et de les traiter conjointement.

   La notion de gratuité scolaire correspond à l'une des plus ancienne revendication du mouvement étudiant organisé encore qu'elle ne lui appartienne pas en propre puisqu'on la retrouve également dans un bon nombre de programmes de partis politiques comme sur les lèvres de bien des hommes politiques. Elle rejoint d'autres thèmes complémentaires tel celui de "l'accessibilité générale" ou celui de "l'égalité devant l'enseignement".

   A ce propos, l'A.N.E.Q. se fait fort de reprendre cette citation de René Lévesque qui date de 1967.

"La gratuité scolaire est le meilleur moyen pour promouvoir la cause de l'éducation et assurer l'accessibilité générale à l'enseignement." [3] et de la retourner aussitôt à l'actuel ministre de l'Education à la manière d'une quasi sommation.

" Pour réduire la situation actuelle et réellement permettre l'accessibilité au plus grand nombre, le gouvernement du Parti Québécois qui en est déjà convaincu, devra enfin réaliser la gratuité scolaire." [4]

C'est une position de principe qui ne se double d'aucune discussion sur le coût de l'opération, où sur l'ensemble des conditions requises pour ce faire:

"Pour réaliser la gratuité scolaire, il (le gouvernement) doit pouvoir compter sur les ressources financières du pays détenues par les monopoles et les multinationales et il a tout le pouvoir politique pour le faire que ce soit par la loi, par décret ou autrement." [5]

2. La reconnaissance du statut de non-résidant dès le départ de la maison familiale et l'abolition de la contribution des parents ou du conjoint.

Là encore, il s'agit de deux revendications largement complémentaires et susceptibles de se fusionner en un thème unique soit celui de l'indépendance financière de l'étudiant étant entendu qu'il revient à l'état d'en être le garant.

"Il faut que le statut de non-résidant soit reconnu comme le départ de la maison familiale dans le calcul des besoins de l'étudiant. Cela signifie que l'on ne doit contraindre l'étudiant majeur à demeurer au domicile de sa famille, puisqu'il est reconnu comme citoyen à part entière par la loi et qu'il peut donc choisir selon ses besoins son lieu de résidence. En ce qui concerne l'étudiant mineur, le départ de la maison familiale doit évidemment être sanctionné par l'autorisation des parents." [6]

La logique de ce raisonnement conduit à considérer la non-résidence de fait mais assortie au maintien d'une contribution financière des parents comme une demi-mesure, comme une étape transitoire et non satisfaisante en regard de l'objectif ultime qui est l'indépendance financière totale de l'étudiant, gage d'une autonomie complète à l'égard du milieu familial.

"Nous croyons que nos parents ont assez fait en nous permettant de poursuivre des études secondaires sans les charger en plus des frais de nos études collégiales et universitaires." [7]

A ce propos l'A.N.E.Q. reprend l'argumentation développée par M. Fortin du comité NADEAU.

"Si les étudiants de 18 ans sont des adultes, s'ils sont majeurs, je ne sais pas pourquoi on les empêcherait de contracter des prêts

ou de bénéficier de bourses parce que leurs parents qui ne sont plus responsables d'eux ont certains revenus."[8]

Ce qui est finalement en cause c'est le principe même de la responsabilité financière des parents à l'égard des étudiants.

3. La prise en considération des besoins réels des étudiants.

Cette revendication de l'A.N.E.Q. encore que très générale mérite d'être traiter à part dans la mesure où l'argumentation à laquelle elle fait appel manifeste plus qu'en d'autres occasion les problèmes quotidiens que rencontre l'étudiant de niveau collégial et universitaire.

Nous noterons, en premier lieu, cette violente dénonciation du mode actuel de calcul des prêts et bourses qui selon l'A.N.E.Q. aboutit à accorder à l'étudiant un revenu qui se situe en dessous du seuil de la pauvreté."

Vient ensuite, propos d'actualité, une dénonciation non moins violente du chômage étudiant et de ses effets quant au mode de calcul des prêts et bourses.

"Tous les étudiants, rappelle l'A.N.E.Q. dans son mémoire au ministre de l'Education, devraient pouvoir obtenir un emploi

d'été du fait que cet emploi d'été est extrêmement lié dans le cadre du système actuel au financement des études."[9]

Sans cet emploi d'été "c'est l'endettement pur et simple."

Or selon l'A.N.E.Q., le chômage étudiant atteignait 19.7% en juillet 1977 et 22.6% en juin 1978. (Selon des sources tirés du B.F.S.)

Dans un tel contexte l'A.N.E.Q. reprend l'une de ses anciennes revendications qui voulait que soit abolie toute contribution minimale de l'étudiant au régime de prêts et bourses et réclame comme une mesure d'urgence d'abolir cette même contribution lorsqu'il s'agit d'étudiants victimes du chômage et du sous-emploi.

4. Pour un autre mode de financement des études.

C'est en définitive l'instauration d'un tout autre système de financement des études que réclame l'A.N.E.Q., du moins à long terme, et sur ce point le mémoire de l'A.N.E.Q. au ministre de l'Education de Québec est particulièrement explicite:
"Le principe (de la participation financière de l'étudiant) met de l'avant deux points: 1. l'étudiant doit payer pour ses études. 2. l'étudiant peut gagner un salaire d'été... . Nous ne pouvons donc rejeter ce principe puisque nous prouvons dans

ce document la fausseté du deuxième point et refusons de prime abord le premier point." [10]

D'autres arguments seront évoqués pour justifier ce refus: "On réduit d'année en année l'accessibilité aux bourses tout en augmentant l'endettement... ."

"Dans la perspective d'un chômage des diplomés à la hausse, il est extrêmement hasardeux pour un étudiant de contracter des emprunts. Il faut donc abolir les prêts."[11]

Il y a donc dégradation de la condition étudiante dans son ensemble.

"L'étudiant ne peut fournir 100% (de son rendement) ni "se consacrer entièrement à son rôle de travailleur intellectuel."[12]

L'A.N.E.Q. ne réclame pas encore à l'instar de l'U.G.E.Q. des années soixante, l'instauration d'un présalaire pour les étudiants, mais s'oriente semble-t-il vers une revendication du même ordre. La contribution des parents abolie, les prêts abolis, le chômage étudiant étant ce qu'il est, il ne resterait guère d'autres solutions que celle qui reviendrait à exiger de l'état qu'il prenne directement en charge le financement des études de niveau collégial et universitaire.

C- <u>Que conclure?</u>

L'A.N.E.Q. a été créé ne l'oublions pas à la suite du conflit qui en 1975 portait sur la question des prêts et bourses; elle avait pour objectif principal lors de sa fondation, l'instauration de la gratuité scolaire.

Son discours est dur, critique, revendicatif, souvent utopique quand il s'agit d'inventer ces solutions nouvelles qu'exigent les problèmes du jour. Parce qu'elles sont largement utopiques, tranchées à l'emporte pièce, ces prises de position ne se prêtent guère à l'ouverture d'un débat préludant à une révision des modalités de fonctionnement du système de prêts et bourses actuellement en vigueur.

Pourtant les revendications de l'A.N.E.Q. pourraient exprimer tout en les amplifiant le <u>désir d'autonomie des étudiants</u> comme les inquiétudes et les incertitudes que partage un bon nombre d'entre eux en ce qui concerne leur avenir.

Reste enfin cette inconnue de taille, soit la capacité de mobiliser les étudiants et qui pourrait donner du poids à ces revendications.

<u>note 1</u> "<u>La situation financières des étudiants</u>, Mémoire soumis à l'honneur Jacques-Yvan Morin, 29 sept 1977, 21 pages.

<u>note 2</u> Mémoire..... page 1-2-3

<u>note 3</u> Pauquet, Daniel "La gratuité au Québec "in" <u>Le québec étudiant</u>, A.N.E.Q., Québec 27 sept 1977, page 16, 26 pages

<u>note 4</u> Pauquet, Daniel ..... page 18

<u>note 5</u> Pauquet, Daniel ..... page 19

<u>note 6</u> Mémoire, ... page 2

<u>note 7</u> Mémoire, ... page 12

<u>note 8</u> Mémoire, ... page 12

<u>note 9</u> Mémoire, ... page 9

<u>note 10</u> Mémoire, ... page 13

<u>note 11</u> Mémoire, ... page 2

<u>note 12</u> Mémoire, ... page 16

<u>note 13</u> Couture, François "<u>Le salaire étudiant est-il souhaitable</u>?" "in" <u>Le québec étudiant</u>, A.N.E.Q., Québec 6 sept. 1977 page 7, 26 pages.

L'Union des gradués inscrits à Laval (U.G.I.L.)
L'union québécoise des gradués U.Q.U.E.Q.
et la question de l'aide financière
aux étudiants

A- Remarques générales

Dans les deux cas, celui de l'U.G.I.L. demeurent cependant exemplaire, le lecteur qui prend connaissance de la documentation existante, ne peut être que favorablement impressionné par l'abondance de la qualité des travaux réalisés par ces deux organisations qui ne regroupent que des étudiants gradués, ces travaux portent sur l'évaluation des programmes, comme sur les conditions financières que connaissent les étudiants.

B- L'U.G.I.L. fait le point sur la situation financière des étudiants gradués inscrits à l'université Laval dans un texte publié dans "Au fil des évènements" (22 avril 1976)

1- "Faits saillants"

-10% de tous les gradués n'ont ni bourse, ni travail d'appoint.

-40% des étudiants gradués inscrits à plein temps travaillent en fait à temps complet et 18% des étudiants gradués inscrits à temps partiel travaillent en fait à plein temps.

-56% des gradués sont boursiers dans les sciences expérimentales alors que cette proposition n'est seulement que de 26% dans les sciences humaines.

-Pour l'année universitaire 1973-74 la valeur moyenne des bourses est de $4 120 pour le fédéral, de $2 620 pour le provincial et de $3 310 pour les autres sources.

C- Critiques et revendications

D'une manière générale la politique d'aide financière du ministère de l'Éducation est considérée comme constituant un programme irréaliste et marginal quant aux besoins de l'étudiant gradué.

Les étudiants gradués qui se livrent à des activités de recherche en relation avec des programmes relevant de la F.C.A.C. du Conseil national de la recherche, du Conseil des arts etc... sont exclus du programme de prêts et bourses.

Généralement les activités de recherche se déroulent à l'année longue, il est donc, irréaliste d'inciter l'étudiant à travailler l'été.

Les montants accordés au titre de prêts sont de plus très largement insuffisants. L'U.G.I.L. estime que les étudiants gradués devraient disposer au minimum de $7 000 par an.

D'une façon générale l'U.G.I.L. considère que le programme de prêts et bourses concerne les étudiants prégradués et recommande que la recherche soit développée à l'université et que les étudiant y soient systématiquement intégrés.

L'Union québécoise des gradués reprend des positions analogues.

Sources: "Au fil des évènements" 22 avril 1976.
Encadrement universitaire du gradué à l'université U.G.I.L.
"Rapport de la situation des étudiants gradués à Laval" 1976
Union québécoise des gradués "Une politique de revenu assuré pour les gradués" avril 1978

SECTION III

Les syndicats ou les associations d'enseignements

A) La C.E.Q.

B) La F.A.P.U.Q.

Positions de la Centrale de l'enseignement du Québec concernant le système d'aide financière aux étudiants

A- Deux niveaux de discours?

B- Les options à long terme

C- Les prises de positions au jour le jour

D- Un réajustement prévisible des positions de la C.E.Q.?

Positions de la Centrale de l'enseignement du Québec concernant le système d'aide financière aux étudiants

A- Deux niveaux de discours?

La question se pose à vrai dire à deux niveaux, selon que l'observateur privilégie les textes d'orientation dans lesquels la C.E.Q. propose et définit une conception globale de l'éducation en relation avec les critiques qu'elle formule à l'égard de la société dans son ensemble et cette conception d'une société nouvelle qu'elle dessine ou ces prises de position particulières, spécifiques, quotidiennes qui concernent les problèmes que pose l'actuel système d'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire.

Tout se passe donc comme s'il fallait considérer qu'existent à la C.E.Q. deux niveaux de discours: le premier théorique, pour ne pas dire idéologique qui engage au titre de projet une conception globale du système d'éducation y compris une conception de l'accessibilité aux études reliée au thème de la démocratisation de l'enseignement. Le second plus conjonctuel et tactique s'inscrivant dans une conjoncture syndicale et politique mouvante et qui donc ne donnera lieu qu'à des déclarations d'une portée limitée et souvent motivées par le souci de se concilier des alliés éventuels au premier rang desquels s'inscriraient les associations étudiantes.

B- Les options à long terme

Il n'est que de relire "L'école au service de la classe dominante"[1] ou "Ecole et lutte de classe"[2] pour connaître en fonction de quelles options de base la C.E.Q. situe la question de l'accessibilité à l'enseignement ou celle plus précise encore de l'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire.

La thèse se résume finalement fort simplement:

- Le système actuel d'enseignement est de fait ordonné à la reproduction des rapports sociaux de production et par conséquent à la reproduction des rapports de classes.

Donc toute réforme valable du système d'éducation n'est convenable et recevable qu'à la condition de rompre ce rapport de dépendance. La question d'emblée est politique et ne peut être que politique.

A défaut de pouvoir imposer ce changement radical, la C.E.Q. imagine volontiers une société nouvelle où l'indépendance politique et économique du Québec seraient choses faites et surtout dans laquelle les rapports de production capitalistes seraient abolis.

Cette société serait bien sûr et par définition juste, démocratique, désaliénée; la question de l'accessibilité aux études serait résolue comme par magie sur la base d'un droit reconnu à tous.

Dès lors, il importe peu de s'interroger sur l'actuel système de prêts

et bourses aux étudiants de niveau collégial et universitaire, puisque, dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire dans le cadre que définissent les rapports sociaux de production, cette question ne peut recevoir qu'une solution irrecevable, il s'agirait d'un cataplasme et qu'à l'avenir, dès lors, que cet ensemble de transformations radicales serait devenu réalité elle ne se poserait plus.

C'est en tout cas ce que confirment les entretiens que nous avons eu avec un permanent de la C.E.Q. .

" Il y a des gens qui vont au C.E.G.E.P., d'autres qui n'y vont pas.
Pour ceux qui n'y vont pas, le problème financier n'est pas le problème principal.
L'explication est ailleurs au niveau des mécanismes de sélection qui opèrent dès l'élémentaire.
Les exigences auxquelles il faut satisfaire pour avoir accès au C.E.G.E.P. sont sélectives par excellence puisque seulement 47% des étudiants du secondaire V sont inscrits au C.E.G.E.P., alors qu'au préalable, ont eu lieu toute une série de sélections ce qui devrait permettre de ramener ce pourcentage à environ 26% du total des étudiants.
Encore une fois, ce ne sont pas les questions d'argent qui, en définitive, en décident."[3]

Précisons; la C.E.Q. ne pense pas que les problèmes financiers soient sans importance pour les étudiants et en particulier pour les étudiants

de niveau collégial et universitaire, elle pense simplement qu'ils ne sont pas premiers ni déterminants.

" Donner une bourse apparaît comme un cataplasme qui aide ceux qui ont réussi à passer au travers des mécanismes (antérieurs) de sélection. Alors c'est donner des bourses à qui?" [4]

Réapparait l'argumentation selon laquelle constamment la classe ouvrière a été victime de ces procédures de sélection.

Il en résulte que ces questions n'ont pas été abordées d'une manière systématique et approfondie par la C.E.Q. lors de ces congrès, depuis 1971 la centrale s'est largement contentée de déclaration de principe, telle celle qui préconise une plus large accessibilité à l'enseignement supérieur. La logique de l'idéologie oblige.

C- Reste le second volet de la question, soit ces prises de positions au jour le jour qui concernent l'actuel système d'aide financière aux étudiant.

Les gouvernent des procurations d'ordre stratégique et tactique, liées à une conjoncture par définition fluctuante dominée par des rapports de force que toute organisation syndicale conséquente se doit d'entretenir dans un sens qui lui soit favorable. L'important pour la C.E.Q., ce sera dès lors, de s'affirmer solidaire des luttes étudiantes dans ce domaine.

Elle s'acquittera de cette exigence en affirmant et en réaffirmant la solidarité avec ces derniers en leur accordant éventuellement un soutien matériel effectif quitte à rappeler aussitôt que là n'est point l'essentiel, le système restant toujours le système quelles que puissent être les améliorations "fonctionnelles" qui pourraient être apportées dans le domaine de prêts et bourses ou en d'autre domaine, qu'il est toujours et nécessairement ordonné à la reproduction des rapports de classes.

Dès lors, au gré des circonstances, la C.E.Q. soutiendra toute proposition de réforme concernant le système d'aide financière aux étudiants à la condition que celles-ci rendent le systeme:

" moins sélectif... si tous sans distinction, sans discrimination sur la base de l'origine sociale ou du sexe."[5]

C'est en ce sens et dans ces limites que la C.E.Q. serait dans les circonstances actuelles en faveur de toute mesure propre à assurer la gratuité scolaire, mais au fond, pourrions-nous ajouter, elle n'y croit pas. Plus encore favoriser ceux qui actuellement fréquentent le C.E.G.E.P. ou l'université constituerait une mesure injuste et discriminatoire en vertu des mécanismes de classes qui les ont sélectionnés.

D- Un réajustement prévisible des positions de la C.E.Q.?

Divers comités intérieurs à la C.E.Q. sont actuellement à l'oeuvre qui pourraient par leurs travaux contribuer à un renouvellement des positions

de la centrale dans ce domaine. Ce sont:

" Le Comité sur la plateforme de l'éducation," le "Comité de l'équipe centrale de formation" qui traite de l'éducation syndicale et de la formation continue, (le comité chargé d'établir "une plateforme pour les C.E.G.E.P.". Leurs travaux devraient être fournis aux prochains congrès de la centrale et discutés par eux."

Note 1 C.E.Q. "L'école ou service de la classe dominante",
adopté au XXIIIe congrès de la C.E.Q.,
Québec, C.E.Q. 1972, 39 pages

Note 2 C.E.Q. "Ecole et lutte de la classe au Québec", Ed.
spécial de la revue LIGUE DIRECTE, 160 pages

Note 3
" 4 Entrevue avec Nicole Fortin, agent d'information à la
" 5 Fédération des enseignants du C.E.G.E.P., C.E.Q.

La Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (F.A.P.U.Q.) et la question de l'aide financière aux étudiants

A) Ce qu'est la F.A.P.U.Q.

La fédération regroupe des associations ou des syndicats de professeurs relevant de l'université québécoise soit:

- l'Association des ingénieurs professeurs de la Faculté des sciences appliquées de l'université de Sherbrooke (A.I.P.S.A.)
- le Syndicat des professeurs de l'université de Sherbrooke (S.P.U.S.)
- l'Association des professeurs de l'école polytechnique (A.P.E.P.)
- le Syndicat général des professeurs de l'université de Montréal (S.G.P.U.M.)
- le Syndicat des professeurs de l'université Laval (S.P.U.L.)
- l'Association des professeurs de l'université Bishop (A.P.U.B.)
- l'Association des professeurs chercheurs de l'institut Armand Frappier (A.P.C.I.A.F.)
- l'Association des professeurs de la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke (A.P.F.M.U.S.)
- l'Association des professeurs de l'université Mc Gill (M.A.U.I.)
- l'Association des professeurs de l'université Concordia (C.U.F.A.)

La F.A.P.U.Q. est donc en tant que telle largement représentative des professeurs à l'emploi des universités québécoise à l'exception de ceux qui sont employés par l'université du Québec.

B) Nous avons rencontré à deux occasions des représentants de la F.A.P.U.Q. en relation avec les questions qui nous intéressent ici soit un agent de recherche et son directeur général.

Au terme de ces deux entrevues nous ne disposons d'aucune information pertinente quant à notre projet de recherche. Force est donc de conclure que s'il est ainsi c'est que la F.A.P.U.Q. n'a absolument rien à dire sur la question.

L'assistance de recherche qui voulait quand même rédiger un compte rendu au terme de ces deux entretiens n'a pu tout au plus que noter l'intérêt que porte la F.A.P.U.Q. pour "la formation continue" et pour le financement des études qui en relèverait.

S E C T I O N IV

Les organismes prêteurs

Les banques et les caisses populaires

Les organismes prêteurs et l'aide financière non gouvernementale aux étudiants

- Remarques générales

- Les banques deux études de cas

- Les caisse populaires

<u>Remarques générales</u>

Diverses entrevues ont été conduites auprès de représentants d'établissements bancaires et des caisses populaires.

L'objectif que nous poursuivions était:

1) de prendre connaissance des problèmes que pouvaient poser à ces organismes "l'administration" des prêts aux étudiants garantis par le gouvernement.
2) De nous renseigner sur les politiques complémentaires d'aide financière que ces établissements pourraient avoir développer auprès des étudiants <u>sur une base privée</u>.

Les résultats: si le premier point ne semble pas soulever de difficultés importantes, nous nous sommes aperçus que seuls les établissements bancaires pratiquaient délibérément une politique d'aide financière aux étudiants. Certains le font d'une manière systématique, mais en appliquant quasiment à la lettre ce principe qui veut que "l'on ne prête qu'aux riches" ou du moins à ceux qui pourraient le devenir. Les politiques d'aide financière privées aux étudiants demeurent donc, dans tous les cas, <u>des plus sélectives</u>. Elles sont aussi conçues comme le premier jalon d'une stratégie qui vise à conquérir une clientèle stable et financièrement intéressante que complétera notamment un système de "prêts aux finissants" auquel le futur professionnel de pratique privée peut recourir au moment de son "installation".

Nous avons aussi remarqué que les caisses populaires ne semblent pas être à l'origine de politiques avant-gardistes en ce domaine. Le plus souvent, il semble que l'aide financière privée aux étudiants ne soit traitée que comme un aspect particulier du prêt personnel."
L'autonomie qui caractérise sur le plan des politiques effectives les caisses par rapport à la fédération limite, cependant, la portée générale de cette constatation.

Les établissements bancaires et les prêts aux étudiants

Nous avons rencontré des représentants de la "Banque provinciale", de la "Banque canadienne nationale" et des "Caisses populaires", afin de connaître la politique de ces organismes en matière de prêts aux étudiants.

1) <u>La politique des banques en cette matière</u>

a) <u>Politique concernant les prêts garantis par le gouvernement</u>

L'endettement moyen par étudiant est estimé à environ $3 000. La Banque canadienne nationale, surtout, fait état de certaines difficultés concernant le recouvrement des prêts: un certain nombre d'étudiants ne se sentent pas personnellement responsable desprêts que leur a accordés le gouvernement.

Pourtant, il ne semble pas que ces difficultés se soient sensiblement accrues au cours des dernières années, si l'on considère que le nombre de prêts accordés par le gouvernement s'est sensiblement accru. La proportion du nombre d'étudiants qui auraient tendance à ne pas respecter leurs engagements serait demeurée grosso-modo la même.

b) <u>Politique concernant les prêts accordés par les banques aux étudiants et non garantis par le gouvernement</u>.

Il faut distinguer entre ces prêts selon qu'ils engagent le court ou le long terme.

b-1) Dans le premier cas, les banques accordent relativement aisément des prêts à court terme et d'un montant modeste quelques centaines de dollars aux étudiants qui attendent de recevoir leur prêt du gouvernement.

b-2) Dans le second cas, celui des prêts à long terme, les deux établissements bancaires ont comme politique d'accorder des programmes de prêts spéciaux aux étudiants poursuivant des études qui leur donneront accès à l'exercice de professions libérales. Dans tous les cas, il s'agit de politiques très sélectives, plus sélectives encore dans le cas de la Banque provinciale que dans celui de la Banque canadienne nationale.

b-3) La clientèle

Banque canadienne nationale	Banque provinciale
-agronomie	-médecine
-architecture	-médecine dentaire
-comptabilité	-optométrie
-M.B.A.	-pharmacie
-droit	
-génie	
-médecine	
-médecine dentaire	
-notariat	
-optométrie	
-pharmacie	

Remarque:

Les banques dont il est ici question, et les banques en général, accordent éventuellement des prêts sur une base privée, à des étudiants relevant d'autres spécialités et d'autres disciplines, mais elles le font alors sur la base d'une étude détaillée de leurs dossiers et à la condition que l'étudiant ait un endosseur.

b-4) Caractéristiques générales des programmes de prêts à long terme consentis par les banques aux catégories d'étudiants susmentionnée.

-Banque canadienne nationale.

Les étudiants relevant des disciplines susmentionnées peuvent emprunter dès le début de leurs études de premier cycle. Le taux d'intérêt est celui pratiqué par la banque, mais majoré de 10%. Il reste largement inférieur aux taux courant des prêts personnels.

Seuls les intérêts sont remboursables pendant la durée des études.

Les étudiants agés de moins de dix-huit ans doivent se faire cautionner de préférence pas leurs parents. Une assurance-vie est exigée lorsque le prêt dépasse $2 000.

A la fin de ses études, l'étudiant pourra emprunter à la B.C.N., en vue de son installation.

-La Banque provinciale

Elle s'est surtout spécialisée dans les prêts aux futurs médecins, dentistes et pharmaciens.

Les étudiants de ces disciplines peuvent emprunter dès la première année de leurs études de premier cycle. Le montant total du prêt couvrant l'ensemble de leurs études peut atteindre $15 000 en médecine et médecine dentaire et $8 000 en pharmacie.

Le taux d'intérêt est celui pratiqué par la banque mais majoré de 1%. Aucun remboursement de capital n'est exigé pendant la durée des études. La Banque demande en général la signature d'un endosseur pour les étudiants de première et seconde année.

Un système de prêts aux finissants de ces disciplines complète le programme de prêts aux étudiants. Ces prêts couvrent les frais d'installation et les biens personnels selon des modalités générales suivantes.

	frais d'installation (maximum)	termes	biens personnels (maximum)	termes
Médecine dentaire	50,000	6 à 60 mois	15,000	6 à 60 mois
Médecine	45,000	" "	15,000	" "
Pharmacie	35,000	" "	15,000	" "

Ces plans sont complétés dans tous les cas par un système de prêts couvrant l'achat d'une maison (jusqu'à 95% de sa valeur) et dans le cas des pharmaciens par un prêt couvrant la constitution d'une marge de crédit en vue de la constitution d'un stock de produits pharmaceutiques.

Sources: a) entrevues

-Banque canadienne nationale

-Banque provinciale

b) Banque canadienne nationale

"Les services B.C.N. aux professions libérales: Aide aux étudiants". (1977)

c) Banque provinciale

"médi plan". (1978)

"dento plan" (1978)

"pharma plan" (1978)

2) Les caisses populaires et l'aide financière aux étudiants.

Nous avons obtenu une entrevue de l'un des responsables de "la Division du marketing, des finances et du crédit" de la Fédération des caisses populaires, en voici les principales conclusions.

a) Les caisses populaires jouent un rôle très actif au niveau de l'aide financière aux étudiants, puisqu'elles acceptent d'avance

à ces derniers environ 65% du montant total des prêts garantis par le gouvernement.

b) L'on est cependant en droit de se demander si les caisses populaires en général ne se contentent pas de gérer et d'administrer ces prêts, si elles font réellement preuve d'initiative complémentaire en la matière.

c) Il reste qu'il est plus difficile de répondre à ces questions avec une prévision même relative, en raison de l'autonomie de gestion et d'administration des caisses.

C'est ainsi, par exemple, qu'il n'existe au niveau de la fédération aucune information spécifique et précise sur le niveau d'endettement des étudiants et sur son évolution. On nous a référer au ministère de l'Education pour obtenir ces informations.

Il n'existe pas non plus d'informations d'ensemble et pertinentes quant aux difficultés relatives au recouvrement des prêts, ni de politique d'ensemble dans ce domaine. Là encore joue à plein l'autonomie de chacune des caisses. Certaines réfèrent d'emblée les dossiers difficiles au ministère, d'autres accordent des facilités en cette matière aux étudiants.

d) Compte tenu du fait que les caisses populaires administrent environ

65% des prêts garantis par le gouvernement aux étudiants l'on pouvait faire l'hypothèse qu'un nombre relativement important d'étudiants pouvaient s'adresser aux "Caisses populaires" afin d'obtenir un prêt complémentaire. Or sur ce point, aucune information pertinente n'est disponible à la fédération. Tout au plus sait-on que la situation varie d'une caisse à l'autre.

D'une manière générale, notre interlocuteur, pense que la plupart des caisses relevant de la fédération n'établissent aucune distinction entre l'étudiant et d'autres emprunteurs dès lors qu'il s'agit d'accorder aux premiers des prêts non garantis par le gouvernement. Dans ce domaine existerait une préférence marquée pour les prêts à court terme qui seraient accordés après une évaluation serrée de la capacité de remboursement de l'emprunteur et selon les règles courantes en la matière qui régissent le crédit et le prêt personnel (endosseur etc...).

SECTION V

1) Le point de vue des "administrateurs"

2) La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- La "fonctionnalité" du système actuel d'aide financière aux étudiants

- Les difficultés d'application

- Le point de vue des "administrateurs"

A) Remarques générales

B) L'information des étudiants et des parents

C) "Plaintes" et "procédures de révision."

D) Un jugement d'ensemble et d'actualité sur le système actuel d'aide financière aux étudiants.

Le point de vue des responsables de l'aide financière aux étudiants

Deux CEGEP de la région de Québec

1) Le jugement d'ensemble

2) Le niveau d'endettement des étudiants, une réalité vécue

3) Les prêts et bourses du gouvernement et les besoins de l'étudiant

4) Le remboursement des prêts garantis par le gouvernement

5) Sur les modalités de financement du système actuel d'aide financière aux étudiants.

A) <u>Remarques générales</u>

En consultant divers représentants du Service des prêts et bourses du ministère et deux responsables des services d'aide financière aux étudiants relevant de deux C.E.G.E.P. de la région de Québec nous désirions connaître et si possible évaluer:

- La portée de l'information disponible au niveau des étudiants quant aux conditions générales d'accessibilité au système des prêts et bourses, aux démarches à entreprendre pour obtenir un prêt ou une bourse et aux procédures éventuelles de révision auxquelles les étudiants pourraient avoir droit les cas échéants.

- L'ampleur et l'objet des "plaintes" ou des appels placés par les étudiants auprès des services compétents comme les réponses apportées par ceux-ci.

- Les conclusions que les personnes compétentes retirent des plaintes quant à la possibilité de rendre plus fonctionnel l'actuel système de prêts et bourses aux étudiants.

En marge de ces objectifs, les entretiens que nous avons eus avec les responsables des services d'aide financière aux étudiants de deux C.E.G.E.P. de la région de Québec se sont révélés riches d'information d'une portée générale et particulièrement fiables dans la mesure où ces responsables conservent vis-à-vis des politiques gouvernementales en la matière la possibilité d'un recul critique que l'on

ne retrouve pas toujours dans les propos de fonctionnaires du ministère en raison de la nature même de leurs fonctions.

Encore que l'échantillon soit des plus limité, deux responsables, la congruence de leurs propos, qui rencontrent par ailleurs largement ceux qu'entretiennent sur la même question les fonctionnaires du ministère permettent de les tenir pour largement représentatifs de la situation actuelle.

B) L'information des parents et des étudiants

Les entrevues conduites auprès de divers responsables au Service des prêts et bourses du ministère de l'Education et auprès de responsables locaux des services d'aide financière aux étudiants, montrent l'importance que les uns et les autres accordent à l'information des étudiants et même des parents.

Les structures particulières ont été mises en place à cette fin qui visent à:

a) informer directement les étudiants par de l'information écrite ou encore à l'occasion de tournées régionales effectuées par des agents du Service des prêts et bourses du ministère.

b) à rendre plus accessible encore cette information en accentuant la présence dans ce domaine des responsables locaux en matière d'aide financière aux étudiants.

Dans l'ensemble, il semble que ces dispositions aient produit les effets attendus et que la situation soit donc satisfaisante en matière d'information.

Aux deux niveaux, celui du Service des prêts et bourses et celui des responsables locaux des services d'aide financière aux étudiants, l'on insiste fortement sur le rôle de premier plan qui revient à ces derniers en matière d'information des étudiants.

- C'est le responsable local du Service d'aide financière aux étudiants qui est le plus fréquemment consulté par ceux-ci pour des raisons évidentes d'accessibilité.
- Le responsable local est le plus à même d'être au fait de la situation réelle de l'étudiant.
- Dans les situations "spéciales" ou "particulières" en cas de demande de révision ou de formulation de plaintes, par exemple, le responsable local de l'aide financière aux étudiants peut aisément conseiller ce dernier, l'aider dans la préparation de son dossier, vérifier avec lui s'il contient les pièces justificatives requises.
- D'une manière générale, le Service des prêts et bourses tient largement compte des avis et des recommandations avancés par les responsables locaux des services d'aide financière aux étudiants.

- Le cas échéant, les responsables locaux des services d'aide financière aux étudiants les aideront à préparer et à appliquer un "budget" approprié à leurs ressources.

Ce premier point constitue très certainement un acquis positif et qui démontre en ce qui concerne ces questions que la complémentarité des fonctions, des responsabilités et des interventions est très largement positives.

c) Plaintes et révisions

Il semble qu'il existe dans ce domaine et de la part des étudiants, une certaine confusion. Entre "plainte" et "demande de révision" la distinction n'est pas toujours faite qui oppose un droit que l'on estime lésé et les changements affectant la situation de l'étudiant et qui pourraient entraîner un processus de révision du prêt ou de la bourse auquel ils ont ou pourraient avoir droit.

C'est ainsi, par exemple, au dire de l'un des responsables du Service des prêts et bourses du ministère qui traite des plaintes formulées par les étudiants que beaucoup d'entre elles sont acheminées à tort au "Protecteur du citoyen" alors que leur traitement relève en fait du Service des prêts et bourses.

Le nombre des dossiers faisant l'objet d'une demande de révision peut être estimé à environ 4,000 sur un total de 70,000 bénéficiaires.

Nous nous bornerons à rapporter ceci et à titre indicatif quelques indications concernant la notion de "situations spéciales" soit celles qui sont en général susceptibles d'entraîner l'abolition de ou l'autre des modalités qui gouvernent habituellement l'accessibilité au régime de prêts et bourses tel que nous le connaissons.

Toute décision concernant l'abolition de la contribution des parents dans le mode de calcul des prêts et bourses est considérée comme une "décision ultime" qui ne peut être rendue que dans des cas extrêmes, soit, en cas d'alcoolisme de brutalité des parents, lorsque l'étudiant est placé sous la protection de la Cour, en famille d'accueil ou dans une institution de soutien.

Les demandes de reconnaissance de non-résidence émanent, en général, d'étudiants qui se trouvent en situation de conflit avec leur parents. En général, une telle démarche ne sera habituellement prise en considération qu'après une tentative de rapprochement entre les intéressés qui se sera révélée infructueuse. La reconnaissance de la non-résidence en tant que telle n'abolit pas l'obligation faite aux parents de continuer de contribuer au financement des études de leurs enfants.

Une demande concernant la diminution de la contribution des parents ne sera favorablement accueillie qu'à la condition que la preuve soit faite de sa légitimité à partir notamment de la prise en considération de frais particuliers auxquels les parents devraient faire face.

Plutôt que d'aller plus avant dans l'étude des mécanismes, des critères et des procédures de révision, nous avons cherché à savoir à quels facteurs étaient le plus souvent dues les décisions de révision. Or les indications recueillies sont parfaitement congruentes avec ce que nous avancions précédemment à propos de la "famille" puisqu'il s'agit du chômage, de faillites, de divorces, de situations propres aux familles monoparentales.

D'autres points sont par ailleurs apparus au cours de ces entrevues qui témoignent d'une certaine souplesse du Service des prêts et bourses du ministère devant des situations particulièrement délicates: c'est ainsi, que ce service peut aviser une institution bancaire de la date approximative à laquelle l'étudiant obtiendra un prêt lui permettant ainsi de contacter plus aisément un prêt de dépannage à court terme ou encore qu'il conseillera à l'étudiant de recourir au Service de l'aide juridique en cas de refus des parents de contribuer au financement de ses études.

D) <u>Un jugement d'ensemble et d'actualité sur le système actuel d'aide financière aux étudiants</u>

Nous avons également posé à nos interlocuteurs diverses questions d'une portée générale concernant notamment:

- Leur appréciation d'ensemble sur l'actuel système public d'aide financière aux étudiants

- Le niveau d'endettement

- La portée effective du système d'aide financière des étudiants quant à son objectif essentiel qui reste d'assurer l'accessibilité aux études de niveau collégial et universitaire.

- Les réformes qui selon eux s'imposeraient.

1- Le jugement d'ensemble

D'une manière générale tous nos interlocuteurs qu'ils relèvent du Service des prêts et bourses du ministère ou de services locaux d'aide financière aux étudiants estiment que l'actuel système d'aide financière aux étudiants demeure acceptable dans sa philosophie de base alors que certaines de ses modalités pratiques d'application devraient être revisées, certaines d'entre elles devant l'être en profondeur.

2- Le niveau d'endettement des étudiants, une réalité vécue

Tous s'accordent pour dire que le niveau d'endettement des étudiants demeure dans l'ensemble tolérable.

- Aux secteurs du Recouvrement et de l'Administration des prêts garantis du Service des prêts et bourses du ministère de l'Education l'endettement approximatif des étudiants (collèges et universités) est évalué pour les trois dernières années à $1,600 et $1,700. Il s'agit là d'une moyenne générale, le niveau d'endettement à l'université étant plus élevé qu'au C.E.G.E.P.

- Les responsables du Service d'aide financière aux étudiants de l'un des C.E.G.E.P. étudiés, estime qu'au Québec le niveau moyen d'endettement des étudiants demeure en moyenne inférieur à ce qu'il est dans d'autres provinces canadiennes où il varie entre $1,200 et $1,500 alors qu'au Québec il se situerait à environ $700 au niveau du C.E.G.E.P. et $980 au niveau de l'université. (Il s'agit probablement de chiffres établis sur une base annuelle.)

- Tous nos interlocuteurs reconnaissent qu'il est fort difficile d'évaluer le niveau d'endettement des étudiants dû à des prêts personnels. L'un des responsables du service d'aide financière d'un des C.E.G.E.P. étudié estime environ 65% des étudiants ayant exercé un emploi et qui donc sont revenus ensuite aux études ont contracté des prêts personnels soit pour acquitter des dettes antérieures, soit pour faire face à des dépenses de consommation. Au C.E.G.E.P. la proportion totale des étudiants ayant contracté des prêts personnels tomberait à 7% du total des étudiants bénéficiant de prêts garantis par le gouvernement.

3- <u>Les prêts et bourses du gouvernement et les besoins de l'étudiant</u>

De l'avis des responsables des services locaux d'aide financière aux étudiants les difficultés que rencontrent les étudiants sont d'abord dues à leur ignorance en matière d'administration et de gestion de budget dont ils disposent.

D'une manière générale, nos interlocuteurs estiment que le manque ou l'exiguïté des ressources financières des étudiants au niveau du C.E.G.E.P. ne constituent pas et de loin le motif principal qui les porterait à abandonner leurs études. Selon une étude entreprise par le Service pédagogique du C.E.G.E.P. de Sainte-Foy cet abandon serait dû surtout à une absence de motivation soutenue.

Nous aurions souhaité poursuivre plus loin l'analyse pour tenter, notamment, d'examiner s'il existe de ce point de vue des différences significatives entre les C.E.G.E.P. selon le niveau de revenu des parents des étudiants qui les fréquentent ou encore analyser de plus près la situation des étudiants qui retournent aux études après les avoir abandonnées pendant une période plus ou moins prolongée.

De toute façon, nous faisons nôtre cette recommandation de nos interlocuteurs visant à entreprendre auprès des étudiants une campagne d'information soutenue visant à leur permettre de gérer d'une manière moins risquée leur budget.

4- <u>Le remboursement des prêts garantis par le gouvernement</u>

Selon le représentant des secteurs du Recouvrement et d'Administration des prêts garantis du Service des prêts et bourses du ministère de l'Education, le recouvrement des prêts ne souligne

aucune difficulté particulière dans 80% des cas. En exerçant certaines pressions pouvant aller jusqu'à l'émission d'une mise en demeure, le taux de non recouvrement effectif peut être ramené à 1% du nombre de prêts accordés.

Rappelons que l'étudiant est tenu à commencer de rembourser son ou ses prêts six mois après avoir terminé ses études et qu'il n'existe aucune possibilité de libération de dettes sauf que celles qui sont prévues en cas d'incapacité totale et permanente ou de décès.

La question se complique cependant, dans les circonstances actuelles, en raison du fort taux de chômage que l'on connaît et qui frappe en particulier les jeunes salariés même lorsqu'ils sont fortement qualifiés. De ce point de vue, nous hésitons à faire nôtre cette opinion d'un membre du Service des prêts et bourses qui voudrait qu'en cas de chômage l'intéressé puisse aisément s'entendre avec une institution de crédit pour ne payer pendant sa période de non-emploi que les intérêts dus sur son ou ses prêts. Cette solution est-elle toujours applicable de nos jours dans une période caractérisée par un fort taux de chômage à la fois global et différencié régionalement et structurellement?

5- <u>Sur les modalités de financement du système actuel d'aide financière aux étudiants</u>

C'est fort probablement là l'un des points sur lesquels la contribution des responsables locaux des services d'aide financière aux

étudiants que nous avons consultés s'est avérée la plus précieuse, en ce qu'elle permet notamment de prendre conscience de l'écart séparant les normes qui régissent l'accessibilité à l'actuel système de prêts et bourses du vécu quotidien.

5-a) Les responsables s'interrogent d'abord sur la contribution effective des parents sans en remettre nécessairement en cause le bien fondé.

L'un et l'autre reconnaissent qu'il est particulièrement difficile de mesurer avec exactitude l'apport effectif des parents au financement des études des enfants. A la contribution monétaire chiffrable s'ajoutent en effet non seulement l'argent de poche, mais diverses prestations non comptabilisables concernant le vêtement, la nourriture, le logement, l'achat de livres et de fournitures, etc...

D'une manière générale, et cela n'est pas de nature à nous surprendre, la contribution des parents sera d'autant plus consistante que la famille sera de taille réduite et son revenu élevé. L'un de ces responsables rapporte qu'environ 10% des étudiants du C.E.G.E.P. dans lequel il travaille n'ont pas touché le prêt que le Service des prêts et bourses leur avait pourtant accordé.

Les cas "marginaux", marginaux en regard des normes formelles et informelles sur lesquelles s'appuie la philosophie qui sert de base à l'actuel système de prêts et bourses, sont en nette

augmentation qu'il s'agisse notamment de refus des parents de contribuer au financement des études de leurs enfants même si la loi les y oblige en raison de conflits de tout ordre, un recours légal des enfants envers leurs parents demeure dans de telles circonstances fort difficile d'un point de vue psychologique. Il s'agit aussi et peut être plus souvent encore de différents plus limités quant à leur exigence et qui portent par exemple sur les orientations scolaires des enfants. Certains parents considèrent encore d'un mauvais oeil que leur fille s'engage dans des études longues et difficiles et aléatoires quant aux possibles d'emplois effectifs auxquelles elles pourraient donner lieu.

Ces informateurs sont particulièrement sensibilisés aux revendications qui travaillent de l'intérieur le monde des étudiants et qui s'expriment notamment dans ce souci croissant d'autonomie qu'ils affichent dans les relations qu'ils entretiennent ou devraient selon eux entretenir avec leur famille. L'un d'entre eux, tout en reconnaissant que le fait d'avoir abaissé l'âge de la majorité civile à 18 ans ne suffit pas à assurer l'indépendance notamment financière de ces jeunes citoyens, n'en constate pas moins que nombre d'entre eux quittent le foyer parental.

5-b) Ces responsables s'interrogent, en outre, sur la contribution minimale qui est toujours exigée de la part de l'étudiant. Ils le font en relation avec les difficultés concrètes, effectives,

que connaissent certains étudiants avec lesquels ils ont à faire quotidiennement dans l'exercice de leur fonction.

C'est ainsi qu'ils font état des difficultés croissantes que connaissent les étudiants de C.E.G.E.P. lorsqu'il s'agit de se procurer un emploi d'été. Certains étudiants de C.E.G.E.P. n'ont que 16 ou 17 ans il leur est très difficile compte tenu de leur jeune âge d'obtenir un emploi d'été tant soit peu rémunérateur. Parfois les parents s'y opposent. Tous les étudiants sont de plus en plus affectés par le fort taux de chômage qui sévit au Québec.

5-c) D'autres questions leur viennent encore à l'esprit. Au C.E.G.E.P. de Sainte-Foy, le responsable du Service de l'aide financière aux étudiants tout en s'affirmant d'accord avec les principes de base sur lequel repose l'actuel système de prêts et bourses critique le mode selon irréaliste qui préside à l'évaluation des besoins financiers réels de l'étudiant à commencer par son budget, ou encore questionne la cohérence et les difficultés d'application de cette politique qui a pour effet de tenir pour financièrement solidaires les couples qui cohabitent depuis trois mois.

5-d) Au C.E.G.E.P. de Limoilou on nous a servi "in fine" un véritable cours de sociologie appliquée concernant la famille soit en définitive une série de cas problèmes types auxquels l'actuel

système de prêts et bourses ne peut, dans les circonstances actuelles, répondre d'une manière satisfaisante qu'il s'agisse de chômeurs ou d'anciens travailleurs revenus aux études à temps complet, ou mères célibataires, d'enfants relevant de familles d'assistés sociaux.....

Positions de la C.R.P.U.Q

(Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec)

Sur la question de l'aide financière aux étudiants de niveau universitaire.

A) Remarques générales: L'intérêt de la C.R.P.U.Q. pour cette question.

B) La position du problème

C) Les dépenses des étudiants

D) L'accessibilité à l'enseignement supérieur

E) L'équité

F) Le remède: augmenter les frais de scolarité

Positions de la C.R.P.U.Q.
sur la question des prêts et bourses
aux étudiants de niveau universitaire

A) <u>L'intérêt C.R.P.U.Q. (conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) pour la question des prêts et bourses aux étudiants de niveau universitaire</u>.

Là encore nous avons procédé par entrevue et là encore nous ne pouvons conclure que pour cet organisme la question des prêts et bourses n'est pas d'actualité brûlante, à moins que les travaux de recherche de l'actuelle commission d'étude sur les universités ne viennent démontrer ces propos quelque peu pessimistes.

L'agent de recherche de cet organisme, qui nous a fort aimablement reçu nous a en définitive renvoyé au "<u>Mémoire présenté au ministre de l'Education sur les coûts des études payés par les étudiants</u>" [1], mémoire qui date de 1971, tout en affirmant que les positions défendues dans ce mémoire par la C.R.P.U.Q. sont toujours d'actualité.

B) <u>La position du problème</u>

Principe général.

> "L'évaluation des programmes d'aide doit d'abord s'intégrer dans une évaluation plus globale de tous les autres modes de financement de l'éducation supérieure." [2]

L'on définira donc un cadre théorique dont les principales dimensions constitutives seront les suivantes:

> "...l'importance (accordée)...aux avantages publics et privés de l'éducation supérieure" étant entendu "qu'en théorie les dépenses doivent être proportionnées à ces avantages" [3]

> "...l'incidence des impôts et la répartition des dépenses publiques pour l'éducation supérieure, afin de savoir si le soutien du gouvernement est regressif, progressif ou neutre dans une situation donnée." [4]

> "Il faudrait préciser plus clairement les avantages que peut tirer la société en donnant la même chance à tous d'accéder aux études supérieures et de recevoir un diplôme" [5]

avant d'en arriver à ce constat:

> "Nous sommes donc en mesure de constater qu'il est présentement impossible d'évaluer avec précision les conséquences d'un changement dans la structure actuelle des charges financières des étudiants et de l'aide à ces derniers." [6]

Curieux préambule donc que ce long détour qui n'aboutit qu'à un constat d'impuissance, à moins que la C.R.U.P.Q. n'ose avouer ce que peut-être elle pense tout bas, à savoir qu'elle pourrait redouter les conséquences indirectes que pourrait avoir sur leur financement une modification du système financier d'aide aux étudiants.

C) Les dépenses des étudiants

Le mémoire avance timidement quelques précisions sur le budget des étudiants pour l'année universitaire 1966-1967. Il varierait entre $1,500 et $3,000 et accouserait d'importantes variations entre étudiants et étudiantes, entre résidant et non-résidant. [7] L'on apprend également que "le travail étudiant" fournit la majeure partie des sommes requises pour défrayer les coûts.

Les frais de scolarité varient sensiblement d'une université à l'autre d'une faculté à l'autre.

> "Dans plusieurs cas, les étudiants riches fréquentent le plus souvent les facultés ou les frais de scolarité représentent une infime partie du coût global et inversement, ce qui semblerait indiquer que la répartition du budget de l'université par faculté pourrait exercer une influence régressive." [8]

Nous y reviendrons, l'explication pourrait être tout autre, d'ordre sociologique, faisant appel à une motivation en quelque sorte régressive par rapport au statut socio-économique de la famille d'origine de l'étudiant.

Mais l'important n'est pas là mais dans cette opinion avancée en cette occasion. "Il n'y a aucune raison de ne pas financer toutes les facultés proportionnellement au coût" [9] (donc les facultés les plus riches deviendraient encore plus riches.)

D) L'accessibilité à l'enseignement supérieur

En s'appuyant sur les études de E. Clark [10] et de R.M. Pike [11], la C.R.P.U.Q reconnaît que "les principaux facteurs qui déterminent l'accès à l'université interviennent longtemps avant la fin des études secondaires" [12] et en conclut à la nécessité pour le gouvernement d'agir de façon à améliorer la situation économique et sociale des familles à faible revenu et motive ainsi cette recommandation.

-le degré d'importance que la société attribue (à l'éducation supérieure)

-le plein emploi des ressources humaines

-l'étudiant est un moyen de réduire les inégalités sociales

-le mouvement rehaussera le niveau de l'éducation de la prochaine génération. [13]

E) La question de l'équité

Elle est aussi abordée dans une perspective strictement universitaire. L'équité c'est: "Les mêmes chances d'accès pour les étudiants doués... Les mêmes chances pour tous les étudiants qui satisfont aux conditions minimun d'admission etc...[16]

F) Le remède

Reconnaissant "qu'à l'heure actuelle le gros des subventions profite

surtout aux étudiants à revenu moyen et élevé... la C.R.P.U.Q. proposerait donc d'augmenter les frais de scolarité de manière à défrayer le coût total de l'enseignement... Ceux qui en ont les moyens devront payer et la majeure partie des fonds publics sera versée aux étudiants à faible revenu...." [15]

note 1 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec "Mémoire à monsieur le ministre de l'Education sur les coûts des études défrayés par les étudiants "

C.R.P.U.Q. Novembre 1971 55 pages

note 2 ibidem page 2 et 3

note 3 ibidem page 3

note 4 ibidem page 4

note 5 ibidem page 5

note 6 ibidem page 5

note 7 ibidem page 8

note 8 ibidem page 8

note 9 ibidem page 9

note 10 E. Clark et alié "Student aid and access to higher Education in Ontario" 1969

note 11 Robert M. Pike "Ceux qui n'iront pas à l'université et pourquoi" 1970

<u>note 12</u> C.R.P.U.Q. "<u>Mémoire</u>" page 13

<u>note 13</u> I ibidem pages 15 et 16

<u>note 14</u> I ibidem page 17

<u>note 15</u> ibidem pages 21 et 22

SECTION VI

Le Conseil du patronat

Le Conseil du patronat et la question de l'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire

A) Remarques générales sur l'information recueillie

B) Une double position de principe

C) Sur le rôle de l'université et du système d'enseignement

D) Sur l'accessibilité aux études

E) Sur la situation actuelle de la famille au Québec

F) Le mot de la "fin"

Le Conseil du patronat et la question de l'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire

A) Remarques générales

Nous avons procédé par entrevue, le représentant du Conseil du patronat nous a reçu à deux reprises. Il nous a exposé sa position mais sans nous remettre de documents écrits dans lesquels seraient exposées plus à fond les positions du Conseil du patronat sur les questions qui nous préoccupent ici.

B) Une double position de principe

1- "L'université et les C.E.G.E.P. ne doivent pas faire leur cours comme dans une boule de cristal mais ils doivent tenir compte des attentes des étudiants et des attentes de la société dans laquelle nous sommes."

2- "Toute réforme, qu'elle concerne ou non la question spécifique de l'aide financière aux étudiants doit reposer sur une évaluation des coûts qu'elle implique et penser à une répartition de ces coûts?"

Cette double déclaration a donné le ton général de l'entretien.

C) Sur le rôle de l'université et du système d'enseignement

L'université devrait aider l'entreprise à "conceptualiser" sa place

et son rôle dans la société. De toute façon le Conseil du patronat attend avant tout du système d'enseignement qu'il contribue à former la main-oeuvre dont les entreprises ont besoin. De ce point de vue, dans les circonstances actuelles, l'intérêt du Conseil du patronat se porte en priorité vers l'enseignement technique.

D) <u>Sur l'accessibilité aux études</u>

L'accès à l'éducation doit être reconnu à tous, là encore il s'agit d'une déclaration de principe et qui reste fort générale. Notre interlocuteur pense, semble-t-il qu'en définitive la question devrait être laissée au libre choix de chacun quitte à mettre, par ailleurs, en place un ensemble de mécanismes incitatifs propres à orienter les étudiants vers l'acquisition de certaines spécialisations dans lesquelles la main-d'oeuvre qualifiée fait actuellement défaut.

De toute façon, toute réforme des politiques existant actuellement en cette matière devrait s'appuyer sur une étude de l'évolution de l'emploi et sur une étude économique approfondie des coûts qu'elle pourrait représenter.

De toute façon, il importe en toute circonstance que l'Etat se comporte d'abord comme un bon administrateur.

E) <u>Sur l'évolution actuelle de la famille au Québec</u>

Notre interlocuteur s'est montré très préoccupé de la situation actuelle

de la famille au Québec et de son évolution tout en constatant que cette situation est fort mal connue et qu'elle est souvent l'objet de déclarations fort peu rigoureuses.

Si la famille devait devenir une institution instable il serait vain de s'attendre à ce qu'elle puisse s'acquitter des responsabilités qui font les siennes notamment en matière d'éducation des enfants et de financement de leurs études.

Mais l'essentiel de l'inquiétude de notre interlocuteur n'est point là mais dans ce phénomène de rejet de l'autorité qui semble la caractériser et dont l'entreprise aurait à souffrir par ricochet.

F) <u>Le mot de la "fin"</u>

Dans les conditions actuelles le Conseil du patronat n'est pas intéressé à prendre publiquement position sur la question des prêts et bourses (entre les deux entretiens notre interlocuteur a consulté certains de ses collègues sur les questions que nous avions soumises à son attention).

Doit-on interpréter cette position prudente pour ne pas dire restrictive comme en accord tacite à l'égard de la situation qui prévaut actuellement? Nous hésitons à le faire d'autant plus que le dernier entretien s'est terminé sur cette affirmation "Si le manque de spécialistes en telle ou telle discipline perdurait, s'il accentuait, les entreprises accorderaient fort probablement des bourses pour la formation de ceux-ci comme cela s'est déjà fait en quelques occasions."

TROISIEME PARTIE

La famille et son évolution

Notes de lecture et remarques critiques

"J'ai aussi perçu les sentiments de mes étudiants au début du cours en sociologie de la famille (automne 1973). S'ils sont pleins de rancoeur face à leur propre famille, ils se posent des questions quant à leur avenir personnel. Si, théoriquement, beaucoup sont favorables à une expérience communautaire de vie, il reste que très peu de gens prennent ou sont prêts à s'engager dans une vie où tout est mis en commun, où les rapports aux objets et aux êtres sont à redéfinir."

Colette Carisse

Qu'en est-il des comportements familiaux en matière d'aide financière aux étudiants? La question se pose, elle est légitime. Mais depuis quand et en vertu de quel principe serait-il possible de traiter de façon autonome de comportements dont le sens et la portée effective sont de toute évidence liés à un contexte général où ils s'inscrivent.

Il nous faut donc en priorité traiter de la famille, de ces changements qui l'affectent dans sa taille et sa composition, dans les rapports qu'entretiennent ceux qui la composent.

Dans cette perspective, la famille apparaît à son tour comme largement influencée si ce n'est dépendante d'influence qui la "travaillent" de l'extérieur, de ce qu'est "le mode de vie" de ceux qui la composent.

La question est vaste difficile. La sociologie de la famille soulève d'importantes difficultés d'ordre épistemologique et méthodologique: Doit-elle se replier sur "l'institution familiale" ou au contraire s'ouvrir sur l'ensemble des rapports sociaux?

Au Québec la sociologie de la famille est de surcroît confrontée à des difficultés supplémentaires; les changements y sont faits fort tardivement mais d'un rythme accéléré, en relation notamment avec ces phénomènes migratoires correspondant à ce que les sociologues appellent le passage rural à l'urbain. Les extrapolations et les anticipations idéologiques qui accompagnent inévitablement toute période de changement rapide compliquent encore la question; ils jouent le cas échéant le rôle d'un écran qui tantôt valorise la survivance au niveau des mentalités d'un passé évoqué avec nostalgie tantôt la nécessité d'entrer délibérément dans la "modernité".

La modestie des moyens à notre disposition nous interdisant "d'aller sur le terrain", il n'était d'autre solution que de relire les textes. Nous l'avons fait mais non sans les trier avec soin selon le degré de pertinence qu'ils pouvaient selon nous présenter en regard des objectifs principaux de ce projet de recherche et en les ordonnant selon une perspective qui accentue l'influence qu'exerce sur la famille "le mode de vie quotidien" soit en définitive les structures sociales qui l'encadrent, la façonnent et assurent la socialisation de ses membres.

Les textes et les références donc ne sont point nouveaux, pourraient l'être cependant la manière de les présenter, l'ordre de leur présentation et cette amorce d'explication qu'elles inaugurent.

I **L'héritage**

a) Sur la famille

b) Sur l'éducation, l'école et l'état

II **Le mythe s'est-il écroulé**?

III **La rupture des structures traditionnelles d'encadrement du vécu familial**

a) L'exode rural

b) Pourquoi l'exode rural

c) L'exode rural et la détérioration du tissus social

d) Qu'est donc "le monde rural" d'aujourd'hui?

IV **Industrialisation, urbanisation: une problématique nouvelle de la famille**?

a) Les textes

b) Structures et comportements familiaux

1) Le mode de vie urbain

2) Forces et tendances centrifuges en regard de la famille

V **Industrialisation et urbanisation: Les comportements familiaux**

a) Les textes

b) Commentaires et questions

c) La mort de la famille?

VI <u>Famille et éducation: Remarques sur la situation actuelle</u>

1) Reprise de la question: Les principales dimensions

2) A propos du mythe de l'éducation

   a) Le mythe

   b) L'autopsie du mythe phase I

   c) L'autopsie du mythe phase II

3) Une évolution asychronique

   a) L'évolution conçue en terme de formation générale

   b) une ségrégation persistante entre garçons et filles

   c) Le mythe de l'éducation, "au service du mythe du professionnalisme."?

   d) Les classes sociales, les générations et l'éducation

   e) Classes sociales, niveau de revenu et éducation

VII <u>Conclusions provisoires</u>

I

L'héritage

Relisons les textes

1) Sur la famille

Selon Philippe Garigue:

"La famille canadienne française se distingue par les phénomènes structurels et fonctionnels principaux suivants:

"1) L'individualisation du groupe domestique par la résidence séparé du jeune couple au mariage.

"2) Une très forte ségrégation" des rôles entre l'homme et la femme produirait une distribution des rôles selon le sexe.
La caractéristique principale de cette distribution est l'attribution de l'autorité.
L'homme comme mari et comme père et du bien-être "affectif" à la femme comme épouse et comme mère.

"3) Le système de parenté existe sous forme de "regroupement social" plutôt que de "lignage". L'absence de structure d'autorité ainsi que la possibilité de choisir les contacts avec la parenté selon les préférences individuelles, donnent au système de parenté un caractère "extensible" et à l'intérieur duquel les femmes ont un rôle prédominant.

La famille canadienne française se distingue aussi par l'existence de valeurs dont les caractéristiques principales sont les suivantes:

"1) Il existe une forte identification entre les croyances religieuses et les valeurs familiales. Certaines notions comme celles de "devoir" et de "sacrifice" occupent une position centrale et servent de liens entre les croyances religieuses et la vie familiale.

"2) La tendance des valeurs est vers des définitions "intégratives" et "formalistes" du comportement familial, donnant une orientation qui a tendance à "rationaliser" les sentiments comme l'amour ainsi que le choix du conjoint." [1]

Par ailleurs Philippe Garigue voit dans cette conception de la famille institution non seulement une idéologie mais un ensemble de relations et de pratiques sociales, donc une réalité sociologique qui a constitué et qui constitue largement encore le facteur le plus important, de stabilité, de continuité de survivance.

Il ira même jusqu'ici soutenir que

"L'importance de la vie familiale pendant la période du repli et même depuis l'urbanisation et l'industrialisation de la province de Québec est...en partie le résultat d'une compensation pour la perte du contrôle économique et politique. Il semblerait que la position d'autorité de l'homme à l'intérieur de la famille, l'attitude formaliste entre ces générations, l'utilisation du système de parenté pour des fins de regroupement social, sont les conséquences directes d'un phénomène de compensation sociale." [2]

Reprenons de plus près le texte: Nous frappent alors sa froideur, ce recul de l'observateur en regard de ce qu'il observe, en lesquels la tradition scientifique voit la condition même de l'objectivité.

La question est générale. Quelle est donc l'oeuvre scientifique dès lorsqu'elle relève des sciences de l'homme et de la culture, la part due à l'appartenance de l'observateur, du critique à ce qu'il observe, décrit, tente d'expliquer?

2) Sur l'éducation, l'école et l'état

L'éducation des enfants dans cette perspective d'ensemble est conçue comme un absolu devoir des parents.

"L'école est vue comme un supplément de la famille qui n'a de spécifique que l'aspect technique. Pour ce qui est de l'enseignement des valeurs l'école est vue comme le prolongement de la famille et de l'église." [5]

Colette Carisse poursuit:
"Les liens entre la famille et l'école sont basés sur un principe absolu, celui du droit inaliénable des parents en matières d'éducation des enfants. Ce droit confirme ce qui est, selon l'église catholique, la fin propre du mariage, à savoir la procréation et l'éducation des enfants. La famille a donc sur l'école une priorité de nature et par suite une priorité de droit. L'état, même si concrètement son rôle est considérable en éducation, ne peut en indiquer qu'un rôle supplétif." [6]

Ces principes généraux valent en ce qui concerne la politique sociale y compris donc en matière de financement des études.

Ce point de vue est développé au début d'une communication de Claude Morin qui s'intitule "La famille, la justice distributrice et la sécurité sociale."

"Depuis qu'elle existe, la famille a toujours eu des devoirs bien précis, dont celui de soutien de ses membres dans tout ce qu'il suppose. Ce devoir est la contrepartie d'un droit inaliénable d'ordre naturel, d'être la première responsable de ceux qui la composent. C'est donc d'elle plutôt que de l'état que doit d'abord provenir l'initiative des solutions aptes à règler ses propres problèmes... Ce droit et ce devoir qu'elle a par rapport au soin de ses membres ont de multiples aspects. La famille doit, entre autre chose, voir à l'éducation des enfants, à leur soutien matériel et moral et à la protection de leur santé. Rien ne peut s'opposer à ce qu'elle se livre à cette tâche aussi longtemps qu'elle est en mesure de le faire et aussi longtemps que l'action individuelle de toutes les familles est conforme au bien commun...[4]

"A ce point...apparaît la nécessité d'une intervention extérieure à la famille qui vienne l'aider dans la réalisation de ses tâches, comme la famille et ses membres font partie de la société et qu'ils ont des devoirs envers elle, de même la société a-t-elle des devoirs envers eux. Elle peut arriver à l'accomplissement de ses devoirs par

l'intervention de l'état, lequel vient alors jouer un rôle supplétif à l'égard de l'initiative privée... L'état vient donc corriger les problèmes que la pratique même constante de la justice commutative seule ne peut résoudre et que, d'une certaine façon, elle provoque. A ce moment, c'est la justice distributive que l'état vient appliquer." [5]

Ces propos pourraient servir d'exergue à un énoncé de la philosophie qui sous-tend toujours le système d'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire. Lorsqu'il fut mis en place, dans les années soixante, cette "philosophie" qui fait d'abord appel à la responsabilité des parents en cette matière était donc parfaitement congruente par rapport aux valeurs véhiculées en priorité par l'idéologie dominante.

<u>Note</u> 1 <u>Philippe Garigue "La vie familiale des canadiens français</u>."
Presses de l'université de Montréal, Montréal 1962, page 91-92

<u>Note 2</u> Ibidem page 93-94

<u>Note 3</u>

<u>Note 4</u> Claude Morin "La famille a droit à la justice distributive et à la sécurité sociale" dans "<u>Mission et droit de la famille</u>" S.S.C. 1959 page 167

<u>Note 5</u> Ibidem page 169

II

Interrogation: Le "mythe s'est-il écroulé"?

"A la fin des années cinquante, disons en 1960, écrit Colette Carisse, j'aurais eu de la difficulté à imaginer que ce mythe (celui de la famille) si solide pourrait s'écrouler aussi vite car non seulement le mythe était cohérent, mais les définitions sociales de la famille en tant qu'institution ou ensemble de règles étaient de fait traduites en comportements vécus, la recherche du Professeur Garigue le prouve largement." [1]

Cette citation appelle cependant plus d'une question telles celles-ci:

- Le mythe encore que l'expression soit impropre, il s'agit en fait d'une idéologie, s'est-il réellement écroulé? Ne survit-il pas sous d'autres formes? Ces nouvelles formes d'élaboration des nouvelles définitions de la famille auxquelles nous assistons lui sont-elles aussi étrangères qu'on le prétend parfois?

- Qu'en est-il des "comportements vécus" qu'il recouvrait? Au-delà du discours antérieur et à l'encontre même de ces critiques qui le prennent pour cible, pourrait-il persister des comportements et des conditions qui en seraient les héritiers encore que privés des justifications qui par le passé faisaient largement appel à la morale chrétienne, pour ne pas dire à l'enseignement officiel institutionnalisés de l'église catholique?

- Au-delà des débats, des critiques, des polémiques et des affrontements idéologiques, la famille ne survit-elle pas en tant qu'ensemble de relations sociales privilégiées entre ses membres ces relations étant faites au-delà des interrogations, des discours qui les questionnent, d'une solidarité effective donnant lieu à des échanges de prestations et de services entre les adultes, tandis que persisteraient, au niveau du vécu, des conduites conformes, dans leur grande ligne, à l'ancienne notion de devoir des parents envers leurs enfants, conduites qui impliqueraient leur souci de participer au financement de leurs études dès lors qu'ils en ont les moyens?

- Ces interrogations prennent en quelque sorte à contrepied le discours actuel et moderniste sur la famille. C'est qu'il importe en effet, de donner du changement et de la volonté de changer la mesure de leur partie effective.

- Une autre série d'interrogations concernerait l'étonnement de l'auteur, Colette Carisse et d'autres, devant l'écroulement rapide du mythe.

- Existent, en effet, un temps et une temporalité propres à l'idéologie; les idéologues dominants et ritualisés accusant, en général, une capacité marquée de survivre aux conditions historiques qui leur ont donné naissance. Or celles-ci n'ont cessé d'évoluer, le rythme de cette évolution s'accélérant bien avant les années cinquante.

- Plus étonnant encore serait par contre ce retard qu'accusent les sciences sociales et humaines par rapport aux transformations et aux devenirs de ces structures profondes qui font l'histoire réelle, tout autant, assurément, que l'évènement et le discours. La famille en tant qu'ensemble de relations sociales vécues quotidiennement ne peut être qu'affectée par la transformation des structures économiques, par l'industrialisation, l'urbanisation, la redistribution de la population active, sa localisation dans l'espace, l'évolution des structures de l'emploi. Ces variables objectives importent tout autant que ces nouvelles valeurs que diffusent les média et les moyens de communication de masse et dont la prégnance effective resterait à démontrer.

- Reste enfin que la périodisation de cette évolution de la famille, que nous proposent Colette Carisse et d'autres, fait aussi problème.

> "Il semble écrit-elle, que notre conscience collective ait suivie un mouvement dialectique. Dans un premier temps, l'affirmation du mythe comme signifiant la réalité. Dans un second temps, la négation de ce mythe qui s'exprime dans une série de critiques..." [2]

et son remplacement par un nouveau mythe soit celui de l'éducation marquée par

> "...cette moralité de la compétence", produit typiquement américain, base sur l'expertise acquise par l'éducation formelle." [3]

Puis, dans un troisième temps, cette volonté d'aller plus loin de proposer

> "...des tentatives de redéfinition (qui) ...nous viennent surtout du courant psychanalytique basé sur l'anti-psychiatrie et d'un psychologisme qui met l'accent sur le "growth" au extension des capacités de l'homme au-delà du minimum requis pour satisfaire aux normes sociales." [4]

Le risque, si l'on suivait ces propositions à la lettre serait de prendre le discours à la lettre, d'oublier ce qu'il entend désigner et signifier, en un mot de s'en remettre aux opinions plutôt qu'aux pratiques qu'elles visent cependant. Il faut donc reprendre la problématique à la base, reconsidérer le raisonnement ses fondements et sa progression. Au lieu de s'en remettre aux discours d'ailleurs divergents et contradictoires que les acteurs sociaux, les intellectuels comme les autres, entretiennent sur la famille, sur l'éducation des enfants, il faudrait s'intéresser davantage aux structures et aux pratiques sociales que recouvrent ce dire.

- Qu'en est-il de ces critiques du "mythe de la famille traditionnelle": de qui sont-elles le propre, d'une minorité d'avant-garde? Ou encore, ces nouvelles idéologies et ces redéfinitions de la famille qui nous viennent de partout sont-elles l'expression congruente et précise de nouveaux comportements, de nouvelles conduites répondant à de nouveaux schémas de valeurs?

- L'engouement pour l'éducation qui a marqué puissamment les années soixante pourrait à son tour relever d'une problématique du même ordre, l'appelant à faire figure de mode passagère et transitoire. Colette Carisse l'admettrait volontiers qui note qu'aujourd'hui ce sont les parents

> "Qui expriment avec le plus de force leur espoir dans l'éducation... (alors que) la génération qui vit le C.E.G.E.P. et l'université est celle qui déjà veut vider le nouveau mythe de son contenu." [5]

Mais qui donc pourrait simultanément faire grief aux étudiants d'aujourd'hui de s'interroger sur les perspectives d'avenir que leur offre le marché du travail? Là encore, l'évolution des idées et des mentalités n'explique pas tout et l'histoire se fait largement en dehors de la conscience que nous en avons, soit au niveau de ces changements non voulus mais qui affectent néanmoins et malgré nous, notre existence quotidienne et la façonnent même. Tout se passe de nos jours encore, comme si nous nous efforcions de rattraper l'histoire.

- Ces réflexions gouvernent les remarques qui vont suivre; nous procéderons par touches successives puisque les informations d'ensemble font souvent défaut, en mettant l'accent sur les changements structurels affectant le mode de vie quotidien et par là le vécu quotidien familial.

<u>Note 1</u> Colette Carisse "<u>La famille mythe et réalité québécoise</u>". Conseil des affaires sociales et de la famille Mars 1974 page 35

<u>Note 2</u> ibidem page 55

<u>Note 3</u> ibidem page 56

<u>Note 4</u> ibidem page 56

<u>Note 5</u> ibidem page 56

III

La rupture des structures traditionnelles d'encadrement du vécu familial

A) Au Québec entre 1961 et 1966, la population rurale est passée de 39.47% à 21.72%, alors que, dans le même temps, la population urbaine passe de 60% à près de 80% de la population totale. Dans la même période la population agricole est passée de 24.81% à 8.54%.

L'on peut aborder ces changements affectant la répartition de la population d'autres façons. Tremblay et Fortin dans leur étude sur "Les comportements économiques de la famille salariée au Québec"[1] proposent une distribution en pourcentage des familles classées selon le lieu de "résidence et le lieu de naissance du père".

	%
-famille totalement urbaine	23
-famille totalement rurale	30
-famille d'origine urbaine résidant en milieu rural	9
-famille d'origine rurale résidant en milieu urbain	38
	100%

B) Pourquoi l'exode rural?

La réponse est claire qu'apporte l'Union catholique des cultivateurs au cours des années soixante.

-"Le revenu net global et par ferme est à la baisse".

-"Le prix des produits agricoles ne connaissent pas une augmentation parallèle à celle des produits d'utilité professionnelle, donc on observe une baisse du pouvoir d'achat des produits agricoles exprimés en produits d'utilité professionnelle".

-"Il est difficile d'obtenir une main-d'oeuvre agricole et de lui donner des salaires décents".

-"Les cultivateurs sont endettés".

-"L'investissement est difficile à cause du faible revenu liquide".

-"Les disparités régionales sont fortes".

-"L'exploitation de la terre est faible à cause de la nécessité pour le cultivateur de se procurer un emploi à temps partiel".[3]

Resteraient d'autres facteurs, mais négatifs et que l'U.C.C. n'évoque point, tels par exemple la faible propension à des cultivateurs à innover. Toutefois, le raisonnement dans ses grandes lignes demeure acceptable.

Plus encore la tendance est générale, elle n'est point le propre que du Québec, mais de toutes les sociétés industrielles encore que celles-ci accusent de ce point de vue des décalages dans le temps et quant à l'amplitude du phénomène.

"Il apparait, écrit Bernard Robert, que l'économie industrielle s'édifie sur les bases de l'économie agricole préexistante, l'agriculture constituant en somme, le réservoir de main-d'oeuvre où les

autres secteurs de l'activité économique viennent puiser en fonction de leur besoin. C'est dire que le déséquilibre du peuplement agricole ne procède pas seulement de phénomènes agricoles dans la mesure où la réduction de la population agricole qui s'opère par le biais de transferts de populations actives, est directement déterminée par la création d'emplois non agricole, l'agriculteur n'abandonnant son exploitation et n'opérant ces mutations professionnelles que dans la mesure où il est capable de trouver un autre emploi".[4]

C'est donc parce qu'ils s'appauvrissent relativement et peut-être obsolument que les cultivateurs envisagent de quitter la terre et d'abandonner leur profession. La taille des familles et l'aspiration à consommer y sont pour quelques chose.

Par définition, les statistiques sont froides et simplificatrices et les mouvements migratoires que recense le démographe sont fort complexes dans leur texture même. L'exode rural, avant de toucher les adultes, les ménages propriétaires d'exploitations agricoles ou de commerce, affecte d'abord la population plus jeune, celle qui précisément ne peut espérer trouver un emploi en milieu rural, sur la terre ou ailleurs.

C) Lorsque les phénomènes migratoires atteignent une certaine ampleur, leurs effets affectent immanquablement l'ensemble du tissu social, les rapports entre les acteurs sociaux qui le composent, puis de proche en proche jusqu'à la superstructure y compris cette "morale sociale" qui en cimente l'unité durable qu'en apparence.

"Dans les années cinquante, écrit Colette Carisse, il y avait une forte cohérence entre les idéaux moraux eux mêmes éclairés des principes du catholisisme et les règles qui définissaient spécifiquement les comportements... cette cohérence entre le normatif, le prescriptif et le comportement (étant) la définition même d'une société fortement intégrée et stable".[5]

Mais par ailleurs, ces idéaux, la stricte définition des statuts, des règles et de comportements qu'ils impliquent, étaient aussi congruents par rapport à la reproduction des rapports sociaux de production et c'est cela qui faisait aussi leur propre force en tant qu'idées.

Le même type de réflexion vaudrait encore de la paroisse en tant qu'entité religieuse certes mais aussi en tant qu'institution sociale faite "d'initiatives locales" avant la lettre et lieu de phénomène de coopération, d'entraide, d'échange de prestations et de services entre les familles.

Or l'exode rural lui même, largement tributaire de ces changements affectant les structures et les comportements économiques, s'attaque aux conditions mêmes qui rendait possibles la reproduction des rapports sociaux de production permettant ainsi leur maintien; se crée ainsi une situation faite de mobilité, de risque, d'incertitude qui ne peut qu'entraîner la remise en cause de cette cohérence antérieure entre le normatif, le prescriptif et les comportements.

Les recherches entreprises par Jocelyne Valois et Denise Lemieux dans le cadre des travaux du B.A.E.Q. manifestent l'ampleur de leurs effets:

"Les familles qui restent ne peuvent plus vivre selon le mode de vie traditionnel, car toute l'infrastructure qui entourait la famille et constituait son support s'est nettement désagrégée".[6]

C'est un point que nous tenons pour capital, ainsi que l'indiquent divers travaux en cours, dont une thèse de doctorat qui soulignent l'importance de ces phénomènes d'entraide non-économiquement comptabilités faits de prestations de services et d'échanges entre grands-parents et parents, entre parents et descendants directs, entre cousins, amis et voisins.

La même étude montre encore l'impact de stabilisateur qu'entraine la rupture de ces structures d'encadrement sur les comportements et les conduites et en définitive, sur les valeurs qui les animent:

"Les familles qui restent ont deux solutions. La première est de se replier, de se refermer, de repousser toute influence de modernisation...

"L'autre solution est la solution dite de modernité, c'est-à-dire remplacer le système d'entraide sur le plan économique par l'utilisation rationnelle du crédit pour des fins de développement et d'exploitation... (ou encore, ce qui n'est point incompatible) pour l'achat de biens destinés au bien-être et au confort de la maison".[7]

Resterait enfin, cette troisième solution, qu'esquissent les auteurs de l'étude et qui serait le propre des familles "qui ne peuvent faire

de changement" et pour lesquelles le repli n'est point une solution. Ces familles vivront "... le plus fréquemment dans une certaine désorganisation... il s'agit de ruraux qui n'ont plus l'esprit rural traditionnel et qui vivent de travail temporaire, d'expédients et d'assistance sociale".

La "solution du repli" appelle un renforcement de l'autorité qui pourrait devenir "oppressif", la solution de la modernité de nouveaux modes d'intraction entre les époux centrés sur une base de discussion rationnelle". De même pourrait-on aisément imaginer que ces situations d'attente, si ce n'est de laisser-aller qui caractérisent ce troisième volet de cette typologie s'accompagnent souvent d'une habileté consommée à utiliser toutes les ressources de l'aide gouvernementale au risque d'entrainer et de perpétuer de ce point de vue une situation de dépendance parfois prononcée.

D) Il reste que l'étude de Jocelyne Valois et de Denise Lemieux ne porte que sur un échantillonnage limité. Il serait donc hasardeux d'en généraliser les conclusions. Il reste, cependant, que l'interprétation avance une hypothèse de travail qu'il conviendrait de tester en d'autres circonstances.

D'une manière générale, la sociologie de la famille rurale souffre au Québec de certaines carences majeures.

Elle demeure, en effet, largement tributaire d'une problématique qui

majore l'impact normatif des représentations, des idéologies, des valeurs sur les comportements et les conduites au détriment peut-être des rapports de production et des rapports sociaux de production. De ce point de vue, la contribution de Jocelyne Valois et de Denise Lemieux, si modeste soit-elle, demeure d'un très grand intérêt.

Une autre limite tient à ce que la sociologie québécoise de la ruralité s'intéresse en priorité, l'urgence des situations l'oblige, à ces situations de crise dont l'exode rural est à la fois l'un des indices et l'un des effets. Le risque serait alors d'oublier, qu'en relation avec ce réaménagement de l'espace rural et des structures économiques et sociales qui le caractérisaient, l'on assiste à une redéfinition de la famille rurale des rapports entre ses membres et par voie de conséquence à l'émergence de nouvelles représentations, de nouvelles valeurs appelées à régir le comportement et les conduites de ceux qui la composent; le mouvement de retour à la terre qui touche surtout des intellectuels en peine d'une vie plus sereine n'ayant en ce domaine qu'un impact fort limité.

<u>note 1</u> I: Marc Adelard Tremblay et Gérald Fortin: "<u>Les comportements économiques de la famille salariée au Québec"</u> Les presses de l'université Laval Québec 1964

<u>note 2</u> Marc Adelard Tremblay et Gérald Fortin "<u>Les comportements économiques de la famille salariée du Québec</u>" cité pas Colette Carisse "<u>La famille mythe et réalité québécoise</u>." op.cit.page 60

<u>note 3</u> Union catholique des cultivateurs "<u>L'agriculture au Québec, situation actuelle et conditions de développement</u>." cité par Colette Carisse ibidem pages 54 et 58

<u>note 4</u> Bernard Robert: <u>Evolutions démographiques régionales et migrations intérieures de la Province de Québec 1941-1966."</u> Bureau de la statistique du Québec pages 8 à 10.

<u>note 5</u> Colette Carisse "<u>La famille</u>..." op. cit. page 70

<u>note 6</u> cité par Colette Carisse ibidem pages 61 et 62

IV

Industrialisation urbanisation: une problématique nouvelle de la famille

A) Les textes

1- "Au cours des années soixante, la famille se remet en cause, mais elle reste une institution, c'est-à-dire un ensemble de règles prescriptives qui définissent les rôles de chacun de ses membres".[1]

Colette Carisse

2- "La rapidité des changements qui ne semble devoir épargner aucune institution, a pour effet de créer des états de tension, voire même des états de crise, où sont remis en question non seulement les contenus et les rôles des institutions mais même leur raison d'être... Ce qui semblait constituer l'essence même de la famille, à savoir les relations entre les conjoints et entre ceux-ci et leurs enfants, se trouve soudainement compromis par les nouvelles conceptions de l'autorité, du rôle de la femme, de l'émancipation des enfants, de la dissolubilité du lien matrimonial, du déplacement des responsabilités et du transfert de ces fonctions vers d'autres institutions... "...Les conflits sociaux sont médiatisés par la famille. Celle-ci capte les conflits comme un prisme et les faits éclater en problèmes personnels...

"On ne saurait douter que ce climat de tensions multiples qui pèse sur la famille, allié au phénomène de la remise en question des

valeurs, constitue l'une des causes importantes des problèmes sociaux, de la délinquance, de l'alcoolisme, de la consommation croissante de la drogue chez les jeunes, de la prostitution, des mariages précoces sans préparation, des discordes maritales qui conduisent trop fréquemment à la séparation et au divorce, souvent point d'arrivée et point de départ d'un cercle vicieux".[2] (Fédération du Québec pour le planning des naissances1972)

3- Autre définition d'origine thérapeutique:

"La famille est définie comme un milieu de vie où les règles sont à inventer en rapport avec un projet commun qui est l'élément intégrateur du groupe. Mais il s'agit bien là, ajoute Colette Carisse, d'une position d'avant-garde, qui ne touche la conscience que d'une minorité".[3]

Les praticiens et les spécialistes des sciences sociales et humaines entretiennent sur la question un discours moins polémique apparemment plus serein.

4. La famille urbaine ou vivant en milieu urbain est "polyvalente"; elle est un "élément social disparate souvent isolé, mais fortement différencié". L'on assiste à sa "nucléarisation" et à sa "conjugalisation"; le couple qui la forme serait le lieu privilégié des interactions entre ses membres; viendrait ensuite les relations réciproques entre les parents et les enfants, relations qui sont de plus en plus fréquemment envisagées par ces derniers sur le mode

d'une revendication d'autonomie grandissante. L'on note également "une forte différenciation dans les aspirations" des membres du groupe et des différences importantes dans leurs comportements.[4]

5. Selon Marc Adélard Tremblay "les transformations les plus visibles de la famille québécoise sont les suivantes
1- L'émergence de la famille conjugale
2- L'égalitalisme et l'émancipation féminine
3- La démocratisation des relations parentales
4- L'uniformisation des normes de consommation".[5]

Entre ces propositions, il n'est guère de points communs, elles sont polémiques et les propos plus objectifs du sociolcgue ne suffisent point à les départager.

Il faut donc reposer la question et pour ce faire, il pourrait être tentant de renverser délibérément la perspective, de rapporter ces propos contradictoires à l'ensemble des conditions vécues en lesquelles ils s'enracinent. C'est donc de ce qu'est le mode de vie urbain qu'il faut partir; de la société urbaine, industrielle, de la société de consommation; de la façon dont ce mode de vie affecte la famille dans ses structures, ses comportements, les conduites de ceux qui la composent, pour enfin poser la question des valeurs.

B) Structures et comportements familiaux

Entre l'industrialisation, l'urbanisation et l'accès à la société de consommation, il existe une continuité logique. Les structures qui caractérisent ces trois phénomènes complémentaires jouent par rapport à la famille le rôle de structures d'encairement et assurent la socialisation de ces membres.

1- L'on caractérisera ainsi le mode de vie urbain

- Le travail et plus particulièrement le travail salarié souvent bureaucratisé occupe une place assurément centrale.

- Le travail industriel et bureaucratisé n'offre que fort peu de possibilité de réalisation personnelle. Il est considéré d'abord et avant tout comme la condition nécessaire de l'accès à un niveau de consommation élargi encore que d'importantes inégalités subsistent en ce domaine en relation notamment avec l'inégale répartition des revenus.

- Dans ces sociétés se dessine une tendance marquée vers une structuration en classes sociales, encore que le mouvement n'aille pas nécessairement jusqu'à son terme ultime, qui serait marqué par l'émergence d'organisations politiques de masse largement représentatives.

- Dans les métropoles, Montréal par exemple, ou dans les très grandes villes subsiste en relation avec l'immigration d'origine autochtone ou internationale une structuration sociale qui fait appel à l'appartenance ethnique et dont les effets se combinent généralement à ceux de la division en classes sociales.

- Les effets de la division en classes, qui éventuellement se conjugent à ceux de la division ethnique modèlent fortement l'espace urbain habité.

- Les effets de la division en classes et éventuellement ceux de la division en groupes ethniques modèlent puissamment les comportements, les conduites, les aspirations, les représentations collectives, les valeurs mêmes au point d'entrainer jusqu'à l'apparition de véritables sous-ensembles culturels spécifiques.

- En relation avec les mécanismes de socialisation que suppertent ces structures diversifiés d'encadrement et d'appartenance, la diffusion et la circulation de l'information, la pluralité, la diversité et l'accessibilité aux opinions créent un contexte favorable à l'expression de points de vue divers, si ce n'est divergents et contradictoires et cela jusqu'au sein même de la famille.

2- Forces et tendances centrifuges, en regard de la famille

- L'industrialisation, l'urbanisation commandent des horaires, des

rythmes de vie qui leur sont propres et qui lorsqu'il s'agit des divers membres d'une même famille ne sont pas nécessairement compatibles entre eux. Or une telle situation ne peut qu'affecter à la baisse la fréquence et la durée des relations qu'entretiennent entre eux les membres d'une même famille.

Cela vaut lorsqu'il s'agit du travail de l'homme, du père, de celui de la femme et quelqu'en soient les motifs: besoin d'affirmation ou d'émancipation ou ce qui est plus fréquemment attrait d'un revenu supplémentaire en relation avec l'augmentation de l'aspiration à consommer.

Cela vaut encore lorsqu'il s'agit des horaires des enfants scolarisés.

Ces variables, on le notera au passage, sont très largement "incompressibles".

"L'activité professionnelle étant souvent différente pour les divers membres de la famille, ceci impliquera des horaires de travail différents, des salaires différents, des milieux de travail hétérogines. Les horaires décideront de la fréquence des rencontres entre les membres de la famille et souvent même les périodes de vacances ne correspondent pas".[6]

L'on pourrait aisément poursuivre le raisonnement.

L'on pourrait aussi lui conférer un pouvoir de démonstration plus convaincant en ayant recours à des méthodes plus rigoureuses d'analyse, telle, par exemple, celle des budgets-temps.

L'on noterait alors que le temps qui reste disponible lorsque sont assurés les engagements professionnels ou scolaires et qui donc pourrait être vécu en commun par les membres d'une même famille, que ce temps est fortement grugé par le choix de ses membres qui les porte généralement, dès que les enfants en ont l'âge à participer en matière de loisir notamment à des activités qui se déroulent hors du milieu familial. Ces activités "hors famille" se différencient notamment selon la dichotomie parents-enfants, selon les groupes d'âges auxquels appartiennent les uns et les autres selon aussi les structures d'appartenance de la famille.

Pour toutes ces raisons, l'on peut donc faire l'hypothèse que le nombre d'heures que les membres d'une même famille, parents et enfants, passent ensemble est finalement fort réduit. Ce constat déjà lourd de conséquences laisse par ailleurs intacte la question qui porte sur l'affectation de ce temps vécu en commun, en regard notamment de la communication et de l'échange entre les membres de la famille. Le repas du soir qui constitue l'une des rares occasions de servir les membres d'une même famille est de ce point de vue exemplaire: la présence souvent bruyante et toujours envahissante de la télévision ou de la radio limitent encore les possibilités de communications authentiques entre les membres de la famille.

D'une façon générale cet ensemble de conditions qui tiennent plus au mode de vie qu'aux représentations et aux jugements de valeurs portés sur lui expliquent l'affaiblissement du pouvoir de la famille de socialiser ses membres.

Viennent ensuite, ces structures d'encadrement extérieure à la famille et qui assurent la socialisation de ses membres dans des directions souvent divergentes voire même contradictoires: le milieu de travail, le syndicat, éventuellement l'église, l'école à partir du secondaire surtout, les loisirs-organisés ou non, les groupes d'amis, les associations volontaires, le quartier enfin.

"Le milieu de travail influence le comportement d'un des membres de la famille par rapport à un autre en lui apportant de nouvelles conceptions sur son statut personnel, social, politique et parfois religieux".[7]

La même remarque vaudrait encore de l'ensemble de ces structures d'encadrement que nous venons de recenser; toutes jouent le rôle de structures de "socialisation" à l'égard de ceux qui y participent l'école secondaire, le C.E.G.E.P. l'université notamment, au niveau desquels se dessine un brassage de la population qui souvent trascende ses origines sociales beaucoup plus que le ferait l'école de quartier par exemple.

C'est à ces structures d'encadrement et de socialisation qu'il faut rapporter les aspirations à consommer, les priorités que se fixent

en ce domaine les acteurs sociaux certes en fonction de ces modèles généraux que proposent la publicité et les média, mais aussi selon les structures sociales qui marquent leur appartenance plus immédiate et dans les limites bien sûr qu'autorisent leurs revenus et leur capacité d'emprunter.

La même approche vaudrait encore en matière de diffusion et d'accès aux opinions et aux représentations collectives, aux idées et aux valeurs. De ce point de vue, toute société industrialisée et urbanisée se définit d'emblée comme "pluraliste". Ce pluralisme confronte les acteurs sociaux par le biais des structures sociales auxquelles ils appartiennent, il les sollicite mais de façon divergente et souvent dans des directions contradictoires aux enseignements de "l'éducation familiale". En d'autres termes le socialisation n'est pas un phénomène univoque mais différencié et qui en tant que tel affecte tous les aspects de la vie quotidienne.

Le quartier, de ce point de vue, mérite un traitement particulier: d'une manière générale, le quartier constitue un milieu social relativement homogène en relation avec la structuration en classes sociales (statuts socio-professionnels, revenus etc...) et éventuellement en relation avec une structuration d'ordre ethnique. De ce point de vue, le quartier, comme d'ailleurs l'école de quartier semblent devoir être beaucoup plus congruent que d'autres structures de socialisation par rapport aux caractéristiques qui sont le propre des familles qui l'habitent.

Cette hypothèse d'ailleurs trouve sa confirmation dans divers travaux, tels ceux de Marie Letellier ou de Rioux et Seguigny.

L'étude de Marie Letellier montre que

"Les liens avec la parenté, plus particulièrement dans la période d'adaptation à la vue urbaine, immédiatement après le départ de la campagne restent très puissants et très forts... On y voit que le voisinage avec la parenté est un critère qui détermine par exemple le choix d'un logement."[8]

L'étude de Rioux et Seguigny sur la vie quotidienne des Montréalais montre que

"La proximité des relations sociales est une raison d'habiter un quartier pour 41.3% des individus dans Hochelaga, Maisonneuve, 26.6% dans le centre sud, 21.3% dans Rosemont et seulement 8.3% et 3.3% respectivement dans les quartiers bourgeois d'Outremont et de Brossard."[9]

Ce phénomène s'explique aisément dès que l'on considère que ces relations sociales et la constitution de réseaux d'échanges qu'elles permettent représentent en milieux défavorisés un moyen d'entraide susceptible d'aider à faire face à un environnement menaçant.

<u>note 1</u> Colette Carisse "<u>La famille...</u>" op. cit., page 106

<u>note 2</u> Congrès d'orientation de la fédération du Québec, Maison Montmorency, septembre 1972
(Le texte s'inspire largement d'une communication faite en mai 1971 par Monsieur Claude Castonguay au salon de la femme).

<u>note 3</u> Colette Carisse "<u>La famille...</u>" op. cit., page 106

<u>note 4</u> ibidem page 108

<u>note 5</u> ibidem page 109 et 110

<u>note 6</u> ibidem page 108

<u>note 7</u> ibidem page 108

<u>note 8</u> Marie Letellier "<u>On n'est pas des troue du cul</u>"
cité par Colette Carisse ibidem page 110

<u>note 9</u> ibidem page 110

V

Industrialisation et urbanisation: Les comportements familiaux

A) Les textes

"Il est facile de prédire la mort de la famille." La question est d'abord d'ordre idéologique et c'est dommage. Pourtant les comportements familiaux ceux différenciés des membres de la famille ou plutôt leurs effets peuvent s'analyser objectivement.

"Une approche plus réaliste serait de se demander s'il existe une tendance au changement. Pour cela il nous faut comparer les sociétés contemporaires qui présentent divers niveaux de développement et observer leurs tendances durant quelques décades. En se servant des données de recensement, nous allons comparer la Province de Québec, qui vient à peine d'émerger d'un passé traditionnel, la Province d'Ontario qui est la plus industrialisée (Lipset) des provinces canadiennes, et les Etats-Unis, cette première "nouvelle nation" du monde où une société postindustrielle est, dans plusieurs régions, à la portée de la main. En général nous notons que le continuum Québec, Ontario, U.S.A., suit la tendance 1951, 1961, 1971. Cela veut dire qu'en l'absence d'un changement subit et d'un contrôle de notre devenir, l'avenir prochain des U.S.A. représente l'état futur de la société canadienne. Dans cette courte analyse, nous allons nous demander si la famille, ou cette façon de vivre pour la plupart des individus

dans une unité conjugale, s'efface comme modèle unique de comportement.

"Toutes les statistiques pertinentes au mariage indiquent que la conjugalité comme mode de vie diminue quelque peu. Cet énoncé se fonde sur les observations suivantes tirées des statistiques officielles...

a) Le nombre de mariages par 1000 personnes diminue à la longue. Nous pourrions expliquer l'augmentation connue durant les années 1961-1964 (Ontario et U.S.A.) et 1964-1968 (Québec) par le fait que la cohorte des nombreuses naissances suivant la dépression est parvenue à l'âge du mariage.

b) L'âge moyen au premier mariage est à la baisse plus encore pour les hommes que pour les femmes, ainsi la différence d'âge entre époux diminue. Cela peut être expliqué par la valorisation des situations conjugales qui facilitent la communication entre époux.

c) Dans la population entière la proportion des personnes mariées a diminué faiblement, même s'il y a eu une légère augmentation en 1961, au Canada seulement (Québec et Ontario). Cette tendance peut être clairement identifiée aux U.S.A. que nous prenions les hommes ou les femmes comme base de comparaison.

d) Il y a moins de mariage, mais les personnes se marient plus jeunes. Ces deux tendances sont compatibles avec l'augmentation de la proportion des divorces pour les trois sociétés. Ceci explique pourquoi dans les familles à un époux, cette personne sera plus souvent séparée que veuve ou veuf.

"e) Généralement par contre, la proportion des familles complètes (père, mère, enfants) reste très stable aux Etats-Unis, augmente au Québec et en Ontario. Dans neuf cas sur dix, les enfants vivent avec deux adultes mariés, que les deux ou seulement l'un des deux soient leur parent.

"f) L'une des tendances significatives reste l'augmentation générale et prononcée des ménages à une seule personne jeune ou âgée, homme et femme. Aux U.S.A. un domicile sur cinq est habité par une seule personne. Au Canada cette proportion est de un pour dix. Nous pouvons donc dire qu'en plus d'être souvent non mariés, les non-mariés vivent fréquemment indépendamment de leur famille d'origine, s'ils sont jeunes, de leur famille de procréation, s'ils sont plus âgés.

"g) Il existe une augmentation prononcée des naissances hors mariages: 50% aux U.S.A. entre 1951 et 1968 et 100% au Québec et en Ontario pour la même époque.... La majorité des naissances illégitimes aux U.S.A. se situe chez les 20-30 ans. Par contre les jeunes-femmes entre 15 et 19 ans sont responsables de plus de la moitié des naissances illégitimes en Ontario et plus de 30% au Québec, mais le fait demeure, quatre naissances illégitimes sur deux au Québec et en Ontario sont des femmes qui ont entre 20 et 24 ans."[1]

B) Commentaires et questions

Nous vous ferons grâce des tableaux statistiques qui justifient ces conclusions, Colette Carisse les rapporte aux pages 91 et 92 de son étude sur "la famille mythe et réalité québécoise."

Nous en viendrons donc immédiatement aux questions qu'appellent ces données:

- Comment, en premier lieu, expliquer outre leur décalage dans le temps, ce parallèlisme des courbes concernant les Etats-Unis, l'Ontario et le Québec qu'il s'agisse du nombre de mariages, de l'éducation, du rapport entre personnes mariées et personnes non mariées, de l'augmentation du nombre des divorces, de l'évolution de la proportion des familles complètes, de l'augmentation du nombre de ménages à une seule personne, de l'augmentation du nombre des naissances dites illégitimes?

D'une certaine façon, ce parallèlisme des courbes annule les explications d'ordre culturel, et laisse supposer, ainsi que nous l'avons avancé, que l'explication se situerait plutôt du côté de ce que ces sociétés ont précisément en commun soit l'urbanisation et l'industrialisation, phénomènes qui vont de paire, et qui, en façonnant le mode de vie quotidien, façonneraient le vécu familial.

- Une seconde question s'impose en regard des objectifs généraux de ce projet de recherche qui porte sur l'accroissement du nombre de couples vivant en état de concubinage. Là encore la tendance est générale.

A ce propos, Colette Carisse fait état d'une enquête portant sur un échantillon représentatif de comtés électoraux de Montréal à majorité francophone (75%), conduite en 1973, et qui a permis d'estimer à 12.08% le nombre des couples résidant sous le même toit et dont l'âge moyen se situe entre 18 et 35 ans.[2]

Qu'en est-il exactement de ces couples, de leur stabilité? La question est importante, du point de vue de ce projet de recherche, dans la mesure où l'on pourrait ou non conclure de la réponse qui lui serait apportée à la possibilité et à l'existence d'une entraide financière effective et durable si l'un ou l'autre des conjoints décidait de poursuivre ses études ou d'y retourner. La même remarque vaut aussi, c'est l'évidence même, pour les couples jeunes et récemment mariés et qui connaissent des difficultés conjugales sérieuses.

- L'on sait que ces couples connaissent un taux de divorce particulièrement élevé.

Un raisonnement purement économique reviendrait à soutenir que cette "aide" dépend en premier lieu du revenu effectif du conjoint appelé à soutenir financièrement l'autre. Cette démarche contient, assurément une large part de vérité encore qu'elle ne saurait tout expliquer dans la mesure où cette aide financière est aussi conçue par celui des conjoints qui l'accorde à l'autre comme un "investissement" qui donc anticipe sur ce que pourrait être le statut professionnel et social du couple à l'avenir. Or un tel "calcul" n'a de sens qu'à la condition que le couple conserve durant ce laps de temps sa stabilité.

- Une troisième question, formulée là encore en relation avec les préoccupations majeures qui gouvernent l'économie de ce projet de recherche concerne l'augmentation croissante du nombre de naissances illégitimes ou encore celle du nombre d'enfants relevant de familles monoparentales.

En de telles circonstances l'on sait que l'éducation des enfants est généralement assurée par leur mère, la plupart d'entre elles, n'ayant d'autres choix que de travailler.

Les statistiques le prouvent sans contestation possible, sur le marché du travail, à qualification égale les femmes ont un revenu de beaucoup inférieur à celui que gagnerait leurs confrères de travail de l'autre sexe. Il est donc légitime de s'interroger sur la capacité affective de la plupart de ces familles monoparentales à assumer sans aide extérieure le coût financier de l'éducation de leurs enfants surtout lorsque ceux-ci sont inscrits au C.E.G.E.P. et à l'université. Les courbes statistiques nous indiquent, par ailleurs, que le problème loin de se résorber, deviendra au contraire de plus en plus actuel.

c) La mort de la famille?

L'on annonçait "la mort de la famille", elle survit cependant. Les données disponibles le prouvent largement, surtout les plus fiables d'entre elles celles qui proviennent des recensements.

La famille continue donc mais non sans des modifications de structures des rapports sociaux qui existaient par le passé entre ses membres et sans que les aspirations et les comportements de ceux qui la composent se soient profondément transformés.

1- Ces changements affectent d'abord la taille de la famille.
"Les démographes ont d'abord estimé la descendance finale prévue pour les femmes des différentes générations: de 3.69 enfants pour les femmes nées en 1926-1930, elle passe à 2.89 pour celles qui sont nées de 1951 à 1956. Si on applique une correction, pour la surextimation de la fécondité des jeunes épouses la descendance devient 2.12 enfants pour les générations de 1951 à 1955."[3]

2- Viennent ensuite une série de transformations que l'on peut qualifier d'objectives quant à leurs effets et qui donc contribuent à modifier en profondeur les relations entre les membres de la famille à commencer par le rôle qu'elle exerce en tant que facteurs de socialisation de ceux-ci et en particulier des enfants.

Un retour s'impose de ce point de vue sur le travail de la femme.

La question est probablement l'une des plus polémique qui soit, ainsi qu'en témoignent les points de vue en présence, qui tantôt valorisent le rôle de la femme comme épouse, mère, éducatrice des enfants, gardienne du patrimoine familial et gérante du budget familial, la consommation devenant un indice de prestige social tout autant que la profession de l'époux: tantôt à l'inverse cette

option sera dénoncée comme étant destinée à reproduire, à perpétuer l'aliénation et l'exploitation de la femme: le travail de la femme au foyer n'est générateur d'aucun prestige d'aucune satisfaction, il n'appelle aucune satisfaction.

"Leur travail n'étant pas intégré à un système d'échange, celui-ci est sans valeur non-monnayable. Dans une société où l'argent détermine la valeur sociale de l'individu, la femme se trouve donc exclue de tous les centres de décisions."[4]

La femme se libérera donc par le travail c'est une des conditions qui rendront possibles son émancipation, son autonomie, son affirmation.

Pourtant, la question peut et doit aussi être abordée d'une toute autre manière, ce qui d'ailleurs n'entame en rien l'intérêt de cette polémique qui perdure.

Il importe alors de noter que les statistiques du recensement de 1971 indiquent que "39.9% des femmes en âge de travailler étaient sur le marché du travail" que la moitié d'entre elles continuent de toucher à qualification égale, un salaire inférieur à celui de leur confrère de travail, qu'en 1969 et 1972 cet écart s'est accru.[5] Aux économistes et aux sociologues du travail d'en rendre compte, à l'Etat d'intervenir.

Il reste, et ce serait là, un troisième moment de cette démarche, à s'interroger sur les conséquences du travail féminin, sur la famille et son devenir; sur la relation qui pourrait exister entre le travail féminin et la baisse du taux de natalité certes, mais aussi sur l'affectation du temps de non-travail vécu à l'intérieur de la famille: la femme qui travaille peut-elle compter sur la coopération effective des membres de la famille aux tâches ménagères? Quel temps lui reste-il qu'elle pourrait affecter au repos, à ces multiples tâches de <u>socialisation</u> qui sont ou devraient être le propre de la famille: échanges communications entre les époux, entre les époux et les enfants, éducation des enfants?

Des choix demeurent certes possibles en ce domaine comme en d'autres dont la responsabilité incombe aux parents, mais il nous apparaît tout aussi important de noter que, d'une manière générale, les conditions objectives ne seraient ce que pour "communiquer" entre les membres d'une même famille s'amenuisent de plus en plus.

La question du travail des femmes n'est qu'un exemple permettant d'illustrer l'impact du mode de vie industriel et urbain sur la famille. L'on continue souvent de raisonner comme si nous conservions en cette matière une marge considérable de liberté et de choix. A notre avis, il faudrait renverser délibérément la perspective, comme le disait M. Mead je cite de mémoire "nous sommes notre classe et notre milieu (social) avant que de les penser." La famille serait donc d'abord et avant tout le produit de ce contexte où elle s'inscrit, de ce monde industrialisé et urbanisé qui à la fois la

supporte puisqu'elle y puise les ressources qui lui sont indispensables pour survivre et se développer, mais qui l'encadre et la pénètre de plus en plus.

3- <u>Comportements, attitudes et aspirations</u>

En relation avec le caractère foncièrement pluraliste de la société industrielle et urbaine, l'on assiste à une diversification croissante, des comportements, des attitudes et des aspirations, ces phénomènes pouvant et devant être rapportés à la multiplicité des structures d'encadrement et de socialisation.

De nombreux exemples pourraient illustrer cette proposition générale, à commencer par la libéralisation des moeurs sexuelles, qui cependant est loin d'être aussi totale qu'on le prétend parfois, ou qui rapporteraient une plus grande liberté de choix en matière de loisirs, de consommation, d'orientation scolaire et professionnelle etc...

Encore une fois, l'explication de cette situation devrait être recherchée dans la multiplicité des modèles de comportements auxquels sort socialisés dans une société pluraliste, les divers acteurs sociaux qui composent la famille.

Au niveau de la famille la diversité de ces comportements, de ces attitudes et de ces aspirations ne pouvait qu'entrainer une remise en cause des définitions anciennes des rôles sociaux, du père, de la mère des enfants, de la conception de l'autorité, des normes familiales.

"La famille d'aujourd'hui, lit-on dans un rapport de la "Jeunesse étudiante catholique qui date de 1962, donne beaucoup plus l'impression d'une communauté que d'une société. En effet, on évolue, (l'on devrait évoluer serait sans doute plus exacte), vers une famille où il y aurait place pour le dialogue. C'est en tout cas ce que nous ont révélé nos enquêtes où des adolescents disent "on ne veut pas d'ordre, on veut se faire raisonner", "on ne veut pas de défense sans motivation explicite valable, nos parents nous remettent toujours sous le nez qu'on est trop jeune, on veut d'autres raisons, on accepte une certaine sévérité pourvu qu'il y ait moyen de s'expliquer."[6]

La question de l'autorité, de son mode d'exercice devient, donc centrale. La conception de l'autorité du père, "ce grand absent du foyer", est remise en cause et l'on reprochera éventuellement à la mère sa domination, quand elle ne sera pas, à son tour, aliénée au monde du travail. De ce débat, n'émerge guère, du moins dans les circonstances actuelles, de positions dominantes, au plus des souhaits, des indications: la famille comme communauté fondée sur le dialogue, l'autorité des parents peut-être mais raisonnée et librement consentie. Les normes qui semblent pouvoir émerger de ce débat seraient égalitaires et laisseraient une large place à l'autonomie de chacun.

De ce point de vue, ce texte de M. Chéné "Personne et famille" publié dans les cahiers de droit en 1965 est peut-être prophétique:

"L'autonomie de l'enfant n'est pas inscrite dans le texte de loi, mais elle s'observe de plus en plus et on peut dire que dans quelques années l'obéissance sera libre ou ne le sera pas. Il faut envisager un dialogue entre adultes et enfants car ceux-ci ne se laissent pas diriger comme du bétail à l'abattoir et n'acceptent pas d'endosser les résultats d'expériences acquises par les adultes sans que ceux-ci ne fassent appel à ce dialogue d'un usage courant et en certains cas obligatoire . Cette mise en valeur de l'individu de tout âge et de toute catégorie rejette les normes passées et rend la vie des sociétés agitées pour ne pas dire plus."[7]

note 1 Colette Carisse "La famille..." op. cit. pages 89 et 90

note 2 ibidem page 88

note 3 ibidem pages 85 et 86

note 4 "Québécoises deboutte" Vol. 1 No 4 1973 page 18

note 5 Colette Carisse "La famille..." op. cit., page 132

note 6 ibidem page 114

note 7 ibidem pages 122 et 123

VI

Famille et éducation: Remarques sur la situation actuelle

1) <u>Reprenons la question, ses principales dimensions</u>

a) Viennent en premier lieu, les représentations collectives qui concernent l'éducation au sens le plus large, la conception dominante que s'en fait une population donnée à un moment donné de son histoire. Ce premier aspect de la question relève de l'analyse des idéologies. L'engouement, le mode des années soixante favorables à l'éducation relèvent de ces représentations collectives.

Le phénomène est en soi d'une grande complexité puisqu'il recouvre aussi bien une conception de l'éducation considérée en elle-même et pour elle-même qu'une approche en quelque sorte "instrumentale" de celle-ci.

a-1) Dans le premier cas, l'éducation sera jugée en tant que facteurs d'enrichissement et d'épanouissement de la personne.

a-2) Dans le second cas, l'éducation sera tenue pour la condition nécessaire, indispensable de l'accès à un emploi et, en définitive, à un statut social qui représente l'objectif visé en dernière instance. L'éducation et les représentations auxquelles elle donne lieu ne sauraient dès lors être considérées

et traitées isolement. Elles doivent être replacées dans cette progression que couronne un ensemble d'aspiration concernant le statut social visé.

Le système d'éducation, le mode d'organisation qui lui est propre, les conditions d'accessibilité à chacun de ses niveaux sont considérés et jugés en regard du rapport qu'ils entretiennent avec le marché du travail ou, plus précisément encore, avec une stratification et une hiérarchisation projetées des activités socio-professionnelles.

a-3) Cette double référence à l'évolution du marché du travail et à la hiérarchie des statuts socio-professionnels, il importe de le souligner, ne suffit pas, en tant que telle, à conférer à la démarche une rationalité et une objectivité recevables puisque, d'une part, les projections concernant l'évolution des structures de l'emploi demeurent dans l'ensemble fortement aléatoires, surtout en moyenne et longue période et que, d'autre part, les acteurs sociaux qui s'y réfèrent les interprètent généralement dans un sens conforme à leurs aspirations, doutant du fait qu'elles pourraient jouer un jour ou l'autre à leur détriment.

b) Vient ensuite le fait que ces représentations collectives et les mouvements d'opinion qui les accompagnent se différencient à leur tour en relation avec l'appartenance structurelle des acteurs sociaux qui les supportent; cette appartenance étant définie en

terme de classes sociales, de statut socio-économique, de statut socio-professionnel etc... en relation aussi avec ces phénomènes de mobilité sociale qui se dessinent entre les générations.

c) Entre ces représentations collectives, les valeurs qui les structurent et leur servent de justification et les comportements effectifs s'interposent l'épaisseur et la diversité des situations vécues. L'analyse des comportements familiaux en matière de financement de l'éducation relève de cette logique. Jouent en cette matière non seulement ces orientations normatives que nous avons dites en relation avec ces structures sociales différenciées dont nous avons fait état mais aussi les ressources financières qu'une famille donnée est en mesure d'affecter aux dépenses consacrées à l'éducation des enfants, ressources qui varient en fonction du revenu familial, de la taille de la famille, de l'affectation du budget familial et de sa répartition aux postes de dépenses dont certains correspondent à des dépenses inélastiques.

2- A propos du "mythe de l'éducation"

a) Le mythe

"D'une façon générale, écrit Yankelovich, l'instruction apparait maintenant comme le seul espoir des québécois, c'est-à-dire le moyen par lequel ils pourront se libérer de "l'emprise étrangère". C'est au moyen de l'instruction qu'ils croient pouvoir obtenir le contrôle de leur propre avenir. Il est évident que cette attitude est récente chez les québécois même si certaines personnes interrogées déclarent qu'on a toujours accordé de l'importance à l'instruction. Toutefois les possibilités de s'instruire étaient si rares dans le passé que les parents n'y ont jamais vraiment pensé sérieusement et, en conséquence, ils n'ont jamais fait de projets sérieux pour faire instruire leurs enfants."[1]

Nous citerons à nouveau ce texte de Colette Carisse qui grosso-modo s'inscrit dans le même sens:

"...En même temps que la famille apparaissait comme infiniment vulnérable pour soutenir l'édifice social, un nouveau mythe est apparu: celui de l'éducation, c'est comme si l'homme québécois face aux misères de la ville qui ont suivi de près son isolement agricole, l'homme québécois accédait de plein pied à la "moralité de la compétence" qui est un produit typiquement nord-américain basé sur l'expertise acquise par l'éducation formelle. Tout s'est passé comme si les points d'appui étaient déplacés. Si l'on avait compté sur la famille, cellule de base de la société pour la survie des valeurs traditionnelles, on compte maintenant sur l'individu

compétent pour prendre la place qui lui revient dans un monde industrialisé et compétitif...

"Au niveau de l'éducation, la génération des jeunes adultes qui avaient accepté au début des années soixante de placer leur espoir dans l'instruction, retourne en masse en tant qu'adulte pour parfaire ses connaissances dans différents domaines et pour diverses fins, le plus souvent pour des motifs de promotion sociale. De même ce sont les québécois d'âge moyen, parents de jeunes adolescents, qui expriment avec le plus de force leur espoir dans l'éducation. Par ailleurs, la génération qui vit le C.E.G.E.P. et l'université est celle qui, déjà, veut vider le nouveau mythe de son contenu; l'éducation et ses résultats sont devenus à leur tour la cible de critiques acerbes."[2]

b) L'autopsie du mythe, de l'éducation; phase I

Il y a là comme un abus de langage, une erreur dans la démarche qui devrait être corrigée sans attendre.

Certes, durant les années soixante, le mythe de l'éducation s'impose, occupe l'avant scène des débats idéologiques, qu'il fasse ou non figure de mythe dominant. Le mouvement d'opinion n'est point contestable; pourrait l'être par contre ce raisonnement qui voudrait qu'il remplace le mythe de la "famille traditionnelle", comme si famille et éducation représentaient des notions interchangeables.

A cette fin diverses explications pourraient être avancées susceptibles de rendre compte de cette montée de l'intérêt général pour les questions relatives à l'éducation:

- La première de ces explications fait largement appel à une argumentation non idéologique. Elle revient à noter que l'intérêt pour l'éducation peut et doit s'expliquer d'abord comme étant en relation avec la transformation des structures économiques et l'évolution qu'elle implique des structures de l'emploi.

Emigrer de la campagne vers la ville, c'est rompre avec un mode de production, socialement encadré par les structures familiales en matière de production, de consommation, de renouvellement de la force de travail etc.... C'est surtout devenir salarié, or un salarié c'est celui, qui pour tout bien, ne possède que sa seule force de travail; une force de travail plus ou moins qualifiée et qui, du moins on l'escompte volontiers, sera d'autant plus rénumérée que le niveau de qualification du salarié sera plus élevé. L'éducation donc c'est la possibilité d'obtenir un emploi, un emploi qu'on voudra le plus qualifié possible et par conséquent d'autant plus rémunérateur.

Là encore, la logique profonde, qui se dessine sous cet intérêt subit pour l'éducation, fait très largement appel aux caractéristiques d'une société industrialisée où le salaire représente, pour la très grande majorité de ceux qui relèvent de la population active, la seule source de revenu à laquelle ils peuvent accéder ou à laquelle ils espèrent accéder.

Il faut donc renverser radicalement la problématique; partir non pas de la critique des valeurs traditionnelles pour noter aussitôt la capacité mobilisatrice du mythe de l'éducation qui en représenterait en quelque sorte le substitut, mais expliquer ce renversement en le reférant à la transformation du vécu quotidien.

Si, au cours des années soixante, la question de l'éducation s'inscrit à l'avant scène de nos préoccupations collectives c'est dans la mesure où l'éducation, tant bien que mal, est perçue par les québécois comme la condition objective de leur inscription dans la société industrielle nord-américaine.

Plutôt que d'évoquer, non sans une certaine nostalgie, la fin subite du mythe, il faudrait plutôt dresser l'acte d'accusation de ces élites intellectuelles et politiques, dont bien sûr les universitaires, sociologues ou non, qui ont si largement contribué à son maintien en magnifiant la culture alors que l'ensemble des conditions qui définissaient sa fonctionnalité relative avaient depuis belle lurette muté.

- Viendraient, ensuite, d'autres facteurs explicatifs dont la liaison postulée et considérée sous un angle exclusivement positif entre l'éducation et le développement économique et social. Le thème, là encore, n'a qu'un rapport indirect avec celui de la famille, puisqu'il est d'abord et avant tout d'ordre économique: le Québec doit rattrapper le restant de l'Amérique du Nord. Il en a les

moyens; les ressources naturelles sont abondantes les ressources humaines aussi; il suffirait d'accroître la qualification de la population active pour combler ce retard, puisque la compétence représente une condition nécessaire du développement.

- Viendrait, enfin, l'espérance d'une mobilité ascendante et intergénérationnelle qu'ouvre l'économie générale de cette démarche.

c) L'autopsie du mythe, de l'éducation: phase II

Aujourd'hui, les défis qui confrontent le système d'éducation sont plus encore que par le passé d'ordre économique.

Bien sûr, persistent de nombreuses et légitimes interrogations sur la qualité d'un enseignement qui se veut et qui est effectivement largement un enseignement de masse, cela valant de l'élémentaire jusqu'au 3e cycle à l'université encore que la C.E.Q. soit d'un avis différent. En sont responsables: la bureaucratisation des administrations tutélaires, la rigidité qu'imposent les rapports collectifs de travail quels que puissent être par ailleurs l'apport positif de la syndicalisation des enseignants, la multiplication des relais décisionnels dont dépendent la procédure de révision des programmes.

Pourtant l'essentiel du problème n'est point là, mais dans cet écart et peut-être ce divorce qui s'inscrivent entre ce que

produit le système d'éducation et ne serait-ce que les possibilités qu'offre le marché du travail.

Dans l'ordre, il faudrait donc questionner

a) les modèles de carrière que valorise l'idéologie dominante soit, grosso-modo, le mythe des professionnalisme

b) les modèles institutionnalisés ou non qui façonnent les aspirations que nourissent les parents à l'égard de leurs enfants et qui concernent leur orientation professionnelle future, et ceux qui commandent les choix des étudiants en cette matière

c) la portée effective des interventions de ceux qui sont habilités à conseiller les étudiants en matière d'orientation professionnelle, étant entendu que la portée effective de cette intervention n'est pas en premier lieu une question de compétence, mais d'information quant à l'évolution des structures de l'emploi.

Il importe donc de questionner d'abord et avant tout l'application au Québec de cette idée qui voudrait que le développement économique et social soit d'abord et avant tout une question de compétence. Or là encore l'objectivité des situations définit des marges de possibilité qui l'emportent largement sur le vouloir collectif si généreux soit-il. Nous avons fait le plein en matière d'équipements collectifs dans les secteurs publics et parapublics; le plein non pas en regard des besoins à satisfaire, mais en regard des ressources disponibles et qu'autorise, fût-ce par le biais de la fiscalité,

le développement des secteurs primaire et secondaire. Nul donc ne devrait s'étonner que dans la conjoncture actuelle le gouvernement songe à "dégraisser" ce qui dans le tertiaire dépend directement ou indirectement de lui. Il n'a point d'autre alternative.

Le problème donc est d'ordre structurel il tient à la faiblesse de nos industries de transformation, celles qui précisément produisent le plus de valeurs ajoutées. Nous sommes et nous restons un pays producteur et exportateur de matières premières et de produits semi-finis et nous sommes peut-être largement condammés à le demeurer, dans la mesure où, indépendance ou non, il nous faut tenir compte de l'exiguïté du marché intérieur et continuer d'exporter.

Historiquement, l'industrialisation s'est faite à partir de la venue de capitaux étrangers et, dans leur sillage, de technologies, de modèles d'organisation qui généralement ont été élaborés outre-frontières, qu'il s'agisse du Québec ou du Canada dans son ensemble. Ceci n'a pas été sans conséquence quant à la structure de l'emploi chez nous, conséquences qui jouent encore qui continueront de jouer tant que dureront les conditions qui ont donné naissance à cette situation.

La parole donc revient ou du moins devrait revenir aux économistes et plus précisément encore aux économistes du travail; pour que le système d'éducation puisse répondre aux principales tendances qui se dessinent au niveau du marché du travail, il faudrait au moins pouvoir prévoir ce que sera celui-ci dans les années à venir.

3) Une évolution asynchronique

"Le mythe de l'éducation" devrait être questionné dans sa généralité même. Apparaîtrait alors une asynchronie dans l'évolution des représentations collectives qui engage tantôt tel ou tel aspect particulier de la question, tantôt des écarts qui se dessinent entre les positions des acteurs en présence.

C'est ce que nous voudrions explorer point par point en ayant recours à la documentation qui nous est accessible; mais encore faut-il tenir compte du fait que ces études datent en moyenne d'une dizaine d'années et qu'elles ne portent en général que sur des échantillons limités ce qui réduit d'autant leur portée.

a) L'éducation conçue en terme de formation générale

Dans leur enquête sur "les comportements économiques de la famille salariée au Québec" M. A. Tremblay et G. Fortin concluent que:

"La population salariée est très peu réaliste dans sa conception de l'éducation et que ce manque de réalisme se traduit aussi bien par le niveau minimum d'instruction jugé nécessaire pour tous que par le genre de cours idéal que l'on désire pour ses enfants...

"...on peut... considérer, comme norme minimale acceptée par la très grande majorité des informateurs une 10e ou une 11e année...

"Notons également que la norme minimale définie par les informateurs correspond très mal aux exigences du marché du travail. Les écoles professionnelles sont mentionnées par 10% à peine des informateurs. Le secteur public mentionné par près de 90% (9e, 10e, 11e et 12e annéees) n'offre aucune préparation professionnelle directe, sauf peut-être pour le cas des occupations de cols blancs. La norme minimale est donc définie, par rapport à une formation générale et non en terme d'une formation professionnelle ou d'un métier."[3]

b) Une ségrégation persistante entre garçons et filles?

L'enquête de M. A. Tremblay et G. Fortin, qui date de 1964, met par ailleurs en évidence l'existence de différences sensibles au niveau de la conception de l'éducation selon qu'elle concerne le garçon ou la jeune fille.

"A toutes fins pratiques, la norme minimale dans le cas des jeunes filles est la même que dans celui des garçons. Pour elles aussi, cette norme minimale est définie en terme d'une formation générale (une 10e ou une 11e année) plutôt qu'en terme d'une formation professionnelle. Dans ce cas, la formation générale s'accorde mieux avec la définition humaniste de l'instruction pour les jeunes filles. Cependant, contrairement aux garçons la norme idéale pour les jeunes filles est définie presque exclusivement en terme de formation professionnelle moyenne. Le cours idéal pour les jeunes filles est le cours commercial, celui d'infirmière, d'institutrice ou les cours ménagers."[4]

Cette divergence entre les normes concernant l'éducation selon qu'il s'agit de garçons et de jeunes filles apparaît plus nettement encore dans une enquête conduite auprès des familles du diocèse de Nicolet (milieu surtout rural).

Professions conseillées aux jeunes (échelle de préférence)

Garçons	%	Jeunes filles	%
professionnels	67	professionels	6
semi-professionnels	17	semi-professionnels	85
spécialisés	6	collet-blancs	6
cultivateurs	4	autres	3
autres	6		
	100%		100% (5)

c) Le "mythe de l'éducation" au service du "mythe du professionnalisme"

En relation avec les résultats qui viennent d'être rapportés, les auteurs concluent:

"Les familles conservent une vision traditionnelle de la profession libérale réservée à l'homme. De plus, dans la hiérarchie même des choix de professions pour les garçons, le fait que 67% des répondants optent pour des professions libérales peut être considéré comme un signe de traditionnalisme: dans une société industrielle en effet, il semble qu'on pourrait s'attendre à trouver plus de choix centré sur les professions de type 2 (gérance et administration), (catégorie qui n'apparaît pas dans la version simplifiée

des résultats que nous avons présentée). D'autant plus qu'à une question connexe, les parents disaient qu'ils conseilleraient ces professions à des jeunes principalement à cause des revenus et de la stabilité d'emploi qui y sont rattachés. En somme, il appert qu'on ait là un effet de la répulsion sentie à l'égard des carrières administratives et en général, à l'endroit d'une participation directe au système économique."[6]

Là encore, il conviendrait de ne point prendre à la lettre ces résultats, puisque d'un côté ils datent déjà et que de l'autre ils portent sur un milieu très fortement rural.

d) Les classes sociales, les générations et l'éducation

Dans une thèse de maîtrise qui date de 1962, Gilles Picard montre que chez les fils d'ouvrier étudiant en 12e année,

"le cours universitaire est défini presque exclusivement comme un moyen d'abandonner la classe ouvrière et non pas comme un moyen d'accroître ses connaissances et d'enrichir sa personnalité."[7]

Une autre enquête, conduite auprès d'adultes fréquentant les cours du soir organisés par la Commission des écoles catholiques de Montréal, montre que l'éducation des enfants constitue dans 95% le projet familial essentiel. Les personnes interrogées souhaitent que "les enfants aient une bonne instruction", qu'ils fassent mieux qu'eux, l'objectif privilégié étant qu'ils puissent avoir accès à une profession libérale.

La recherche de Rioux et Sevigny "aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des montréalais francophones" montre que l'orientation aux valeurs (réussite et éducation) varie en fonction des classes sociales et des générations.

..."Les adolescents privilégient moins que les adultes l'idéologie de l'efficacité et leur adhésion à cette idéologie est déterminée par leur origine sociale. Ainsi, le fait d'appartenir à une classe sociale en mobilité ascendante détermine chez les adolescents une orientation particulière qui les situe en continuité avec les adultes. En effet, les jeunes des quartiers de classe moyenne (Brossard et Rosemont) partagent avec l'ensemble des adultes l'idéologie de la réussite individuelle alors que les jeunes des autres quartiers rejettent cette idéologie de la libre expression. Il est intéressant de constater que ce sont les jeunes d'origine sociale opposée qui manifestent le plus grand doute à l'égard de l'idéologie dominante" (celle de la réussite individuelle).[8]

Selon les auteurs de cette étude, cette situation pourrait l'expliquer

a) par l'éducation reçue dans la famille. Les parents qui ont eu eux-mêmes un fort besoin de réussite et qui ont réussi ont tendance à développer chez leurs enfants un plus faible de réussite

b) par l'appartenance de classe moyenne qui développe le plus fort besoin de réussite

c) par l'aspiration à la mobilité sociale. Là encore elle est la plus forte au niveau des classes moyennes plus faibles ailleurs, notamment dans le cas des classes défavorisées qui ne bénéficient point de conditions favorables à la satisfaction du besoin de réussite.

Par ailleurs, les auteurs soulignent chez les adultes l'existence d'un conflit entre deux idéologies dominantes:

"L'idéologie dominante et celle de la réussite individuelle... (alors que) ce conflit ne se manifeste cependant pas chez les adolescents (ceux-ci) ont pris position pour l'être" et contre "le faire" et par conséquent, pour la réalisation individuelle et contre la réussite sociale. Ce qu'il y a de symptomatique dans cette évolution, c'est la manifestation d'une rupture ou d'une discontinuité entre le rôle d'étudiant et les autres rôles à l'extérieur de l'école."[9]

e) Classes sociales, niveau de revenu et éducation

Dans leur étude du comportement économique de la famille salariée du Québec M. A. Tremblay et G. Fortin proposent une structuration des méthodes d'analyse du budget familial jusque là en usage de manière à pouvoir désagréger en divers postes les dépenses diverses c'est-à-dire celles qui ne relèvent ni de la nourriture, ni du logement, ni du vêtement.

Ils en arrivent ainsi au tableau suivant qui vaut pour l'ensemble des familles salariées étudiées:

Postes		Proportion des dépenses
nourriture		35.8
logement	(a)	18.8
vêtement		7.4
mobilier	(b)	6.7
transport	(c)	6.2
assurance-épargne		5.9
remboursement de dette		5.5
soins médicaux		3.9
tabacs et boissons		3.6
éducation	(d)	2.4
loisir	(e)	2.3
autres dépenses		1.5

a) comprend le loyer, les taxes, le remboursement des hypothèques, le coût du chauffage, l'entretien du logement

b) comprend le coût des meubles et les dépenses d'électricité

c) comprend les dépenses pour l'automobile et le transport général

d) comprend l'éducation comme telle et la participation à des associations volontaires

e) comprend les sorties, l'achat des livres et des disques à des fins non scolaires.

Il résulte de ce tableau que c'est au titre de l'éducation et des loisirs que les familles salariées dépensent le moins. L'étude de l'évolution des postes de dépenses en fonction des différences de revenu montre que les dépenses consacrées à l'éducation varient fort peu, soit de 2.1% pour la catégorie de revenu la plus élevée ($7 400). Par contre ce pourcentage augmente légèrement en fonction de la taille de la famille soit de 2.9% pour les familles de taille 2.3 jusqu'à 9.6% pour les familles de taille 7.3.

Cette étude donc tendrait à montrer la relative stabilité des dépenses apparaissant au budget familial et consacrées à l'éducation. Nous rappellerons en outre, que l'étude date de 1964 ce qui implique que les données qui lui servent de base ont été recueillies probablement entre 1962 et 1963.

Depuis cette période, l'évolution des structures économiques, celle du marché du travail, les effets plus récentes de l'inflation pourraient avoir eu un certain impact sur l'éventail des revenus et sur l'affectation du budget familial; les dépenses consenties au titre du logement, de la nourriture, du vêtement et des transports ayant probablement tendance à augmenter plus rapidement que les autres.

Faute d'informations plus précises, force est de laisser la question ouverte.

D'autres travaux, tels ceux de Camille Dulude-Clift et d'Edouard Champoux "Le conflit des générations."[11] projettent sur ces questions un éclairage plus actuel.

Les auteurs mettent l'accent sur l'insécurité économique qui continue de prévaloir en milieu ouvrier, (il s'agit de St-Sauveur à Québec) et qui s'accompagne de phénomènes de solidarité importants au niveau des relations entre les membres d'une même famille, alors que les familles plus aisées sont marquées par des tensions internes beaucoup plus fortes. (il s'agit de familles résidant à Ste-Foy)

Ces familles se différencient des premières par l'utilisation qu'elles font du "surplus" de revenu dont elles disposent lorsque sont satisfaits les besoins essentiels, surplus qu'elles affectent notamment à l'achat de biens de consommations durables.

Pourtant l'essentiel de leur rapport, du moins à notre avis, n'est point là, mais plutôt dans les phénomènes d'ordre psychologique qui accompagnent et caractérisent cette division en classe encore qu'elle soit construite, pour l'essentiel, sur une base qui fait presque exclusivement appel à une stratification définie en terme de revenu.

De ce point de vue les parents relevant de familles défavorisées manifestent dans l'ensemble moins d'anxiété que les parents relevant

de milieux plus aisés, au niveau des relations qu'ils entretiennent avec les enfants en général ou encore lorsqu'il s'agit de l'éducation et de l'instruction de ces derniers.

Les parents, lorsqu'il s'agit de familles de classe moyenne s'interrogent sur l'attitude à adopter à l'égard de leurs enfants. Les relations parents-enfants sont généralement distantes, tendues. Souvent ils tentent de s'attacher ceux-ci en leur fournissant divers biens matériels tout en redoutant que ces derniers se comportent à leur endroit comme de véritables "exploiteurs". Les parents redoutent plus encore l'influence qu'exerce sur leurs enfants leur appartenance à des groupes d'adolescents incontrôlés et incontrolables.

Citons les conclusions concernant l'éducation:

"Les parents de St-Sauveur, dans l'ensemble, souffrent de leur manque de scolarité Ils sont atteints dans leur "image de soi". Conseiller leur est impossible. Amers ou pathétiques, ils sentent que l'expérience, la seule valeur qu'ils aient à offrir, n'a plus cours. Incapables d'orienter, ils décident ou bien d'imposer leur choix à leurs filles par exemple, faisant alors preuve d'un mélange d'autoritarisme et de réclame, ou bien, avouant leur impuissance, de laisser la liberté de choix à leurs enfants."

"La différence entre les deux milieux éclate ici. Jamais les pères de Ste-Foy ne mettent en doute leur aptitude à orienter leur fils; ils le font d'ailleurs avec toute l'assurance que donne la réussite.

Si le jeune de Ste-Foy se réfère inconsciemment à son père comme à un modèle, celui de St-Sauveur ne peut le faire que comme à un anti-modèle, "je ne veux pas faire comme mon père". Il est possible alors que cela le stimule, mais la probabilité est grande que l'inverse ne se vérifie."

"L'attitude des parents des deux milieux par rapport aux études actuelles semble bien perçue par les jeunes. L'impression qui se dégage est que les parents de St-Sauveur ne commencent leur campagne de persuasion en faveur de la persévérance scolaire qu'au moment de l'adolescence, lorsque les enfants parlent de quitter l'école, c'est-à-dire trop tard pour qu'elle soit efficace. Lorsqu'approche le moment du choix de l'orientation, le processus est déjà irréversible."

"De l'analyse de la dimension éducation, on peut conclure que la variable socio-économique est déterminante à tous les niveaux étudiés, sauf à celui de la conception où on a pu voir percer une différence attribuable non plus au milieu mais au groupe d'âge. La valeur de l'éducation en soi est en voie de formation chez les jeunes, indépendamment du milieu, mais de nombreux facteurs, à la fois socio-économique et culturels, viennent entraver son passage au niveau du comportement affectif."

"La variable sexe influe sur les aspirations et les motivations. Dans les deux milieux, en effet, l'éducation est davantage valorisée pour les garçons. Ce sont les implications de ce phéno-

mènes qui varient selon le milieu socio-économique où vivent ces jeunes filles."

"En définitive, l'écart frappe les milieux plus que les générations."[12]

L'important pourtant n'est point là dans ces conclusions finalement d'ordre actuel mais dans la "problématique" qui y conduit.

De ce point de vue, les auteurs distinguent deux ordres de variables, soit en premier lieu la famille, l'éducation et l'économie qualifiée de social-public et en second lieu la religion, les loisirs, les relations entre garçons et filles, variables qualifiées de social-privé et fortement influencées par l'âge.

Selon eux le rôle déterminant revient au contexte socio-économique où s'inscrit la famille.

"Par contraste, les dimensions influencées par l'appartenance à un même groupe d'âge se situent à la fois hors de la sphère d'attraction de la classe sociale et hors de la sphère de dépendance économique des enfants par rapport aux parents. La religion, les loisirs, les relations entre garçons et filles et la jeunesse concernant la personne dans sa vie intime, dans ses relations d'amitié, dans son univers affectif. Avec ces dimensions, nous ne nous trouvons plus d'abord face à des dires, à des personnes jouant un rôle, à des acteurs sociaux, mais face à des individus, adultes

et jeunes, en possession ou à la recherche d'une identité. Le social-privé renvoie à toute cette question de la perception de soi, des autres, du monde dans lequel on vit, qui façonne l'identité, qui forge la personnalité."[13]

note 1 Daniel Yankelovich, "Valeurs humaines et tendances sociales au Québec, en relation avec l'attitude des québécois face à l'assurance vie".
juin 1969, pages 103 et 104

note 2 Colette Carisse, "La famille", op. cit...", page 56

note 3 Marc Adelard Tremblay et Gérald Fortin, "Les comportements économiques de la famille salariée au Québec", op. cit., pages 95 et 110

note 4 ibidem

note 5 Colette Carisse, "La famille", op. cit., pages 104 et 105
extrait de: "Le centre diocésain de recherche pastorale "La famille dans le diocèse de Nicolet", page 90

note 6 ibidem, page 90

note 7 Gilles Picard, "De l'accessibilité à l'enseignement universitaire chez les fils d'ouvriers", thèse de maîtrise, Université Laval, mai 1962

note 8 Lamarche, Rioux, Sevigny, "Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones", Presses de l'Université de Montréal, 1973, pages 194 et 196

note 9 ibidem

note 10

note 11 Camille Dulude-Clift et Edouard Champoux, "Le conflit des générations" en: recherches sociographiques, Vol XIV, no 2, 1973

note 12 ibidem, pages 158 à 201

note 13 ibidem, pages 158 à 201

SECTION VII

Conclusions provisoires

conclusions provisoires

De la lecture critique de ces textes nous retiendrons provisoirement les conclusions suivantes:

a) Les transformations, les mutations qui affectent la famille québécoise contemporaine s'expliquent d'abord par l'évolution rapide de l'ensemble des conditions économiques, sociales et peut-être même culturelles sur lesquelles elle s'appuyait par le passé.

L'explication par le passage du rural à l'urbain, contient de ce point de vue une large part de vérité mais à la condition de tenir l'urbain pour synonyme l'industrialisation, de salariat.

b) L'ensemble des sciences sociales et humaines dont la sociologie éprouve bien des difficultés à rendre compte de cette évolution. Ces sciences et disciplines demeurent à plus d'un égard prisonnières ou du moins largement influencées par les courants et les affrontements idéologiques de l'heure. Elles accusent, toujours dans les circonstances actuelles, une dispersion, une hétérogénéité qui rendent suspectes leurs conclusions.

Tout se passe comme si le rythme de l'histoire dépassait celui de leur propre évolution.

Leur dispersion, le caractère généralement morcellé et parcellaire des recherches interdisent toute conclusion d'ensemble.

c) Dans ce contexte fluide et changeant s'imposent cependant quelques constats susceptibles d'éclairer le devenir de la famille et ses comportements en matière d'éducation.

La famille subsiste largement, mais réduite à son noyau, soit les relations parents enfants. L'influence de la parenté étendue diminue, mais non sans une certaine nostalgie.

d) Dans tous les cas, les comportements, les aspirations et même les valeurs invoquées sont très largement influencées par l'appartenance de ces membres à des structures sociales qui lui sont extérieures et lui servent d'encadrement: milieu de travail, groupes d'âge, associations volontaires etc... . En d'autres termes, la famille est de plus en plus affectée par des facteurs de socialisation de ses membres qui lui sont largement extérieurs.

e) Les attitudes et les comportements affectifs des familles concernant l'éducation se différencient non seulement selon le niveau du revenu familial, selon le niveau de scolarisation des parents, mais aussi en fonction des attentes propres aux parents et aux enfants. D'une façon générale, l'on peut conclure en s'appuyant sur les conclusions de la seconde partie, que les perspectives qu'offre le marché du travail deviennent de plus en plus importantes, ce retour à plus de réalisme s'imposant en quelque sorte, par la force des choses.

IV

L E C A S D E S E T U D I A N T S

Le cas des étudiants

I- Méthodologie

1) Les données utilisées

2) Les limites

II- La situation financière des étudiants

A- Les sources de revenus

B- Les emplois rémunérés

C- Les dettes

D- Les motifs pour travailler

III- Les valeurs et les orientations privilégiées

A- Les études

B- Les activités futures

IV- Conclusion

I- Méthodologie

1) Les données utilisées

Nous avons interrogé la population étudiante par l'intermédiaire de données déjà existantes, celles de l'enquête A.S.O.P.E. (aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants). Ce vaste projet de recherche a été fait au Québec pour la direction de MM. Guy Rocher et Pierre W. Bélanger et s'est poursuivi de 1969 à 1977.

Trois cohortes (1) d'étudiants ont été suivies pendant sept ans, et à différents moments du processus scolaire, du secondaire à l'université, ainsi que sur le marché du travail pour ceux qui quittaient l'école.

Parmi la population étudiante nous n'avons retenu que quelques sous-groupes et ce choix a été fait à partir de deux critères:

1) Le niveau d'étude atteint: postsecondaire,
2) L'année où le questionnaire a été complété.

---

(1) La cohorte II n'existe pas dans L'A.S.O.P.E.

On retrouve dans le tableau qui suit les sous-groupes que nous avons choisis.

Tableau A: Population étudiée

Cohorte	Niveau	Année	Population
I	C.E.G.E.P.	1976-77	1318
III	Université I	1974-75	847
IV	Université I	1972-73	961
	Université II-III	1974-75	731
	Université IV	1975-76	346

La sélection a été ainsi faite dans le but de procéder à deux types d'analyses:

1) l'une longitudinale, qui nous permet de suivre l'évolution d'un sous-groupe ayant fait le cheminement normal du processus scolaire, du C.E.G.E.P. à l'université;

2) l'autre transversale, qui nous permet de comparer, la situation de sous-groupes ayant des niveaux différents, ou le même niveau à des temps différents.

Les variables retenues l'ont été pour cerner principalement deux points:

1) la situation objective vécue par les étudiants, principalement la situation financière: les sources de revenus, les emplois rénumérés, les dettes et les raisons pour travailler

2) les valeurs et les orientations privilégiées: les études et les activités futures.

2) <u>Les limites</u>

Outre les premières contraintes auxquelles nous avons été soumis dans l'élaboration de cette recherche, certains aléas, tel que le retard pris pour le traitement des données de l'enquête ASOPE, nous obligent à réduire l'ampleur de l'analyse projetée initialement. Nous ne procéderons, donc, qu'à une brève analyse descriptive de certaines variables. Ce qui implique qu'on ne tiendra pas compte de l'effet cumulatif de divers facteurs sur les variables dépendantes et que le nombre de variables traitées sera diminué. Ceci n'affecte pas les relations observées, mais en limite la valeur explicative.

Une dernière remarque s'impose concernant les données utilisées: n'étant pas cueillies en fonction de la présente recherche, elles n'offrent pas toujours une réponse directe à nos préoccupations. Le choix des indicateurs demeure, alors, subjectif et suppose une certaine marge d'interprétation de la part de l'analyste. La cohérence des résultats obtenus, toutefois, peut être considérée comme un indice de la validité et de la sûreté de ceux-ci.

II- La situation financière des étudiants

A) Les sources de revenus

On a demandé à certains répondants (1) d'indiquer le pourcentage approximatif de leurs revenus pour l'année académique qui provenait de chacune des sources suivantes: travail d'été ou durant l'année; aide des parents, bourses, emprunts, revenu du conjoint et autres (2).

1) Travail d'été ou durant l'année

L'accès aux sources de revenus qui proviennent d'un emploi d'été ou durant l'année concernant 90.4% des répondants (voir tableau 1 page 162). Toutefois, pour la majorité d'entre eux, cela ne comble qu'une partie de leur budget qui peut varier de 25% à 90% et plus.

---

note (1) Seules deux cohortes ont eu à répondre à cette question, soit dans la cohorte III, le sous-groupe de 1er année universitaire en 1974-75 et dans la cohorte II, le sous-groupe de 2e et 3e année d'université en 1974-75.

note (2) Nous n'avons pas retenu les deux dernières sources proposées soit le revenu du conjoint et les autres sources parce qu'elles ne s'appliquaient pas dans 90% des cas et n'étaient donc pas significatives.

Tableau 1: Pourcentage du revenu étudiant provenant d'emploi d'été ou durant l'année en 1974-75.

Sous-groupes		Pourcentage					Total	
		Nul	25%	50%	75%	90%	%	N
Université 1	%	10.7	22.4	17.8	18.8	30.3	53.3	825
Université II-III	%	8.5	22.4	21.8	16.8	30.5	46.4	715
Total	%	9.6	22.4	19.7	17.8	30.4	100	1540

2) <u>Aide des parents</u>

Parmi l'ensemble des répondants, 31% déclarent n'avoir reçu aucune aide de leurs parents (voir tableau 2 page 164). Si, on les différencie selon l'occupation de leur père, la proportion des étudiants n'ayant aucune aide augmente dans les catégories occupationnelles moins élevées: en comparant les enfants de professionnels aux enfants de cultivateurs, on calcule un epsilon qui est égal à -22% (3), ce qui indique que les enfants de cultivateurs sont plus nombreux à ne pas obtenir d'aide de leurs parents. On aurait des résultats semblables en comparant les autres catégories occupationnelles (voir tableau 2 page 164).

note (3) Il s'agit de la différence entre les taux observés 20% - 42% = 22%

La proportion du revenu étudiant qui provient de la contribution des parents se situe aux environs de 25% et cela pour au moins 60% de ceux qui reçoivent de l'aide de ces derniers. Le pourcentage de l'aide accordée augmente quand l'origine sociale est plus élevée. Par exemple, 25% des enfants de professionnels et 30% des enfants d'administrateurs ont 75% et plus de leurs revenus qui est assuré par leurs parents, taux qui se situent à 10.6%, 6% et 5% chez les enfants dont le père est soit ouvrier spécialisé ou non-spécialisé ou cultivateur.

On peut conclure de ces brèves observations que:

1) la majorité des parents (70%) procure un soutien financier à leurs enfants qui poursuivent des études, même universitaires;

2) cette contribution se limite, toutefois, au quart du revenu total des étudiants et ce, dans 60% des cas observés;

3) l'aide accordée par les parents varie en fonction du statut professionnel du père: plus ce dernier est élevé, plus elle augmente (voir tableau 2 page 164).

Tableau 2: Proportion de l'aide accordée par les parents selon l'occupation du père pour les sous-groupes université 1 (cohorte 111), 1974-75 et université 11 et 111 (cohorte IV) 1974-75.

Occupation du père		Aide accordée					Total	
		Nul	25%	50%	75%	90%	%	N
Professionnels	%	20.0	37.6	17.1	8.5	16.4	18.6	268
Administrateurs	%	25.0	33.4	11.1	11.1	19.3	18.6	269
Semi-Professionnels	%	28.0	41.0	14.1	7.7	9.0	20.6	297
Employé de bureau	%	37.9	46.3	6.3	3.1	6.3	6.6	95
Ouvr. spécialisés	%	38.2	42.5	8.6	1.6	9.0	17.6	254
Ouvr. non-spéc.	%	43.8	43.3	7.0	2.0	4.0	14.0	201
Cultivateurs	%	42.1	40.0	12.2	3.5	1.7	4.0	57
Total	%	31.1	40.0	11.6	6.1	11.2	100	1441

3) Les bourses

Quant à l'aide obtenue sous forme de bourses, elle ne touche que 29% des répondants (voir tableau 3 page 165), et pour 64.5% de ces derniers, cette source de revenu ne couvre que 25% de leurs revenus globaux. C'est donc dire que pour la majorité des étudiants, la bourse n'est qu'un complément de revenus et qu'elle ne saurait suffire à elle seule.

Tableau 3: Pourcentage de revenus étudiants qui proviennent de bourses en 1974-75

Sous-groupes		Pourcentages					Total	
		Nul	25%	50%	75%	90%	%	N
Université 1	%	71.6	17.9	7.3	1.7	1.5	54.3	725
Université 11-111	%	70.4	19.6	7.2	2.0	0.8	45.6	609
Total		71.0	18.6	7.2	1.8	1.2	100	1334

4) Les emprunts

La majorité des étudiants, soit 67.7%, (voir tableau 4 page 166) n'a fait aucun emprunt. On remarque toutefois que l'endettement augmente avec les années d'étude puisque 74.8% de ceux qui sont en 1er année d'université n'ont fait aucun emprunt, contre 59.6% en 2e et 3e année.

Tableau 4: Pourcentage du revenu étudiant qui provient d'emprunts, en 1974-75.

Sous-groupes		Pourcentages					Total	
		Nul	25%	50%	75%	90%	%	N
Université 1	%	74.8	19.1	4.5	0.8	0.7	53.5	707
Université 11-111	%	59.6	30.8	6.4	1.8	1.5	46.5	614
Total	%	67.7	24.5	5.4	1.3	1.1	100	1321

Quant on tient constante l'occupation du père (voir tableau 5 page 167), des différences apparaissent nettement entre les catégories sociales: 85%, 76.8% et 79.8% des enfants de professionnels, d'administrateurs et de semi-professionnels n'ont eu recours a aucun emprunt, chez les autres catégories sociales ces taux va-tient de 58% à 31%. On peut donc conclure que les enfants provenant de milieux moins favorisés s'endettent davantage que leurs collègues qui sont d'origine sociale plus élevée.

Tableau 5: Proportion du revenu étudiant sous forme d'emprunts selon l'occupation du père pour les sous-groupes université I (cohorte III) 1974-75 et université II-III (cohorte IV) 1974-75.

Occupation du père		Proportion des emprunts					Total	
		Nul	25%	50%	75%	90%	%	N
Professionnels	%	85.0	12.7	1.8	0.4	0	16.4	212
Administrateurs	%	76.8	16.0	5.4	1.2	0.8	18.4	237
Semi-professionnels	%	79.8	16.3	3.1	0.3	0.3	20.0	258
Empl. de bureau	%	52.2	38.0	3.2	4.3	2.2	7.1	92
Ouvr. spécialisés	%	58.2	31.0	7.9	1.6	1.2	18.5	239
Ouvr. non-spécialisés	%	53.8	36.4	7.7	1.0	1.0	15.1	195
Cultivateurs	%	31.0	52.7	10.9	1.8	3.6	4.3	55
Total	%	68.0	24.5	5.2	1.2	0.9	100	1288

B- Les emplois rémunérés

1) Emploi rémunéré durant l'été

La question concernant le fait d'avoir eu ou non un enploi d'été a été posée à la même cohorte mais à des moments différents dans le cheminement scolaire des répondants. Nous observons ainsi, que 79.1% des étudiants de 1er année d'université (voir tableau 6 page 168), 86.9% de 2e et 3e année et 80.9% de 4e année ont obtenu des emplois d'été.

Tableau 6: Emploi rémunéré durant l'été.

Sous-groupes-cohorte IV	Oui %	Total N
Université I été 1972	79.1	952
Université II-III été 1974	86.9	731
Université IV été 1975	80.9	346

Ces résultats sont à première vue fort élevés, mais ils ne doivent pas nous inciter à conclure trop rapidement sur l'état réel de l'emploi d'été des étudiants. En effet, cette cohorte, qui a été suivie depuis le Cegep, avait une population de 3112 dont 30.6% seulement sont entrés à l'université et 11.1% ont atteint la 4e année.

Il serait, peut-être, plus juste de conclure qu'étant donné l'importance de l'emploi d'été comme source de revenu pour les étudiants, une bonne majorité parmi ces derniers ne peut poursuivre des études parce qu'ils n'ont pu obtenir du travail. Ce n'est qu'une hypothèse qui, bien que possible, demanderait une vérification plus rigoureuse pour être confirmée.

2) Emploi rémunéré durant l'année

Telle que posée à trois sous-groupes, la question portant sur le fait d'avoir ou non un emploi rémunéré, nous permettait également de connaître le nombre d'heures travaillées par semaine. Il s'avère que 69.6% des répondants n'ont aucun emploi pendant leur trimestre de cours (voir tableau 7 page 169). On constate cependant que les étudiants de 4e niveau universitaire sont plus nombreux à travailler (38%) que ceux du C.E.G.E.P. (27%) et de 1er année (32.6%). Parmi les étudiants qui ont un emploi, 57% travaillent plus de 10 heures par semaine tout en poursuivant des études à plein temps.

Tableau 7: Emploi rémunéré et nombre d'heures travaillées par semaine selon le niveau scolaire.

Niveau		Non	moins 10 hres	11 à 19 hres	20 hres et +	Total %	Total N
Cegep (1976-77)	%	73.1	11.4	12.8	2.7	51.8	1260
Université I (1974-75)	%	67.4	13.2	14.9	4.5	34.0	825
Université IV (1975-76)	%	62.1	18.8	13.9	5.2	14.2	345
Total	%	69.1	13.1	13.6	3.7	100	2431

C) Les dettes

Les données sur l'endettement des étudiants ne sont accessibles que pour un seul sous-groupe, celui des étudiants de 4e niveau universitaire en 1975-76. Les résultats nous permettent tout de même de voir que seulement 41.2% de ces répondants n'ont aucune dette (voir tableau 8 page 172), et que le nombre d'étudiants ayant des dettes augmente chez les catégories sociales moins élevées; ainsi on note que 37% et 51% des enfants de professionnels et d'administrateurs, ont des dettes alors que 68% et 100% des enfants d'ouvriers non-spécialisés et de cultivateurs sont endettés.

Ceci confirme une première observation faite précédemment quant à l'endettement plus grand chez les classes moins favorisés.

D) Les motifs pour travailler

Il ne suffit pas de savoir si les étudiants travaillent ou non pendant leurs études pour préjuger des raisons qui les incitent à le faire. A la question portant sur le principal motif qui les a inciter à accepter leur emploi actuel, les répondants avaient le choix parmi cinq catégories de réponses: 1) je voulais devenir indépendant de mes parents; 2) j'avais l'intention de mettre de l'argent de côté; 3) je voulais acquérir de l'expérience; 4) autrement je n'aurais pu poursuivre mes études; 5) autres.

Le motif qui domine pour l'ensemble des sous-groupes est l'intention de mettre de l'argent de côté (33.4%) (voir tableau 9 page 174). Si on tient compte du niveau d'étude cette relation persiste pour les étudiants du C.E.G.E.P. (51.5%) et ceux de 1er année d'université (29.9), quant aux répondants de 2e et 3e année d'université, ils ont deux raisons d'accepter un emploi: 1) parce qu'ils veulent acquérir de l'expérience (26.0%); 2) parce qu'ils n'auraient pu poursuivre leurs études (24.8%).

Tableau 8: Les dettes des étudiants de 4e année universitaire selon l'occupation du père

Montant des dettes		Profes-sionnel	Adminis-trateur	Semi-profes-sionnel	Employé de bureau	Ouvrier spécialisé	Ouvrier non-spécialisé	cultiva-teur	Total %
Aucune	%	63.0	48.9	43.1	31.3	26.9	32.7	0.0	41.2
jusqu'à 1000	%	12.3	14.9	17.6	3.1	7.5	4.1	0.0	10.0
entre 1000 et 2000	%	4.9	8.5	17.6	12.5	25.4	4.1	7.7	12.1
entre 3000 et 3000	%	9.9	8.5	7.8	18.8	17.9	18.4	30.8	13.8
entre 3000 et 4000	%	1.2	6.4	7.8	18.8	11.9	24.5	23.1	10.9
entre 4000 et 5000	%	4.9	10.6	3.9	6.3	9.0	14.3	7.7	7.9
5000 et plus	%	3.7	2.1	2.0	9.4	1.5	2.0	30.8	4.1
Total	%	23.8	13.8	15.0	9.4	19.7	14.4	3.8	100
	N	81	47	51	32	67	49	13	340

Si, on tient constarité le niveau scolaire et la variable occupationnelle, le motif invoqué ne varie pas pour les cegepiàres (voir tableau 10 page 175) par contre, il diffère pour certaines catégories sociales pour le sous-groupe université 1; en effet, pour les enfants dont le père est de la catégorie occupationnelle des employés de bureau et des ouvriers non-spécialisés le motif principal qui incite à travailler est d'abord pour permettre la poursuite des études (voir tableau 11 page 176). Motif également dominant pour les enfants de père semi-professionnel, employé de bureau et ouvrier spécialisé pour les étudiants de 2e et 3e année d'université (voir tableau 12 page 177).

On peut donc conclure que la nécessité de travailler pour permettre la poursuite des études est surtout un motif invoqué par les étudiants de niveau universitaire, et ne concerne pas certaines catégories sociales dont les enfants de père professionnel, administrateur et cultivateur.

Tableau 9: Motif qui incite à accepter un emploi selon le niveau scolaire.

Motif		Niveau Cegep 76-77	Univer. 1 74-75	Univer. 11-111 74-75	Total
Indépendance	%	15.1	22.0	16.4	17.6
	N	50	58	43	151
Epargne	%	51.5	29.9	14.1	33.4
	N	171	79	37	287
Expérience	%	13.0	12.1	26.0	16.6
	N	43	32	68	143
Etudes	%	6.3	19.7	24.8	16.0
	N	21	52	65	138
Autres	%	14.2	16.3	18.7	16.2
	N	47	43	49	139
Total	%	38.7	30.7	30.5	100
	N	332	264	262	858

Tableau 10: Motif qui incite à travailler selon l'occupation du père pour le sous-groupe de niveau C.E.G.E.P. 76-77

Motif		Profes-sionel	Adminis-trateur	Semi-profes-sionnel	Employé de bureau	Ouvrier spécialisé	Ouvrier non-spécialisé	Cultiva-teur	Total
Indépendance	%	12.8	16.3	11.5	12.0	22.1	14.0	0.0	15.4
	N	6	7	7	3	19	7	0	49
Epargne	%	44.7	53.5	50.8	60.0	53.5	46.0	40.0	50.8
	N	21	23	31	15	46	23	2	161
Expérience	%	25.5	25.6	11.5	8.0	5.8	8.0	20.0	13.2
	N	12	11	7	2	5	4	1	42
Etude	%	2.1	0.0	6.6	4.0	8.1	14.0	0.0	6.3
	N	1	0	4	1	7	7	0	20
Autres	%	14.9	4.7	19.7	16.0	10.5	18.0		14.2
	N	7	2	12	4	9	9	2	45
Total	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	N	47	43	61	25	86	50	5	317

Tableau 11: Motif qui incite à travailler selon l'occupation du père pour le sous-groupe université I, 1974-75

Motif		Professionnel	Administrateur	Semi-professionnel	Employé de bureau	Ouvrier spécialisé	Ouvrier non-spécialisé	Cultivateur	Total
Indépendance	%	30.4	19.1	21.9	25.0	14.7	23.7	0.0	22.0
	N	14	9	16	3	5	9	0	56
Epargne	%	34.8	36.2	35.6	0.0	35.3	18.4	0.0	30.7
	N	16	17	26	0	12	7	0	78
Expérience	%	2.2	19.1	12.3	25.0	5.9	10.5	25.0	11.4
	N	1	9	9	3	2	4	1	29
Etudes	%	19.6	6.4	12.3	41.7	29.4	28.9	25.0	18.9
	N	9	3	9	5	10	11	1	48
Autres	%	13.0	19.1	17.8	8.3	14.7	18.4	50.0	16.9
	N	6	9	13	1	5	7	2	43
Total	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	N	46	47	73	12	34	38	4	254

Tableau 12: Motif qui incite à travailler selon l'occupation du père pour le sous-groupe université II-III, 1974-75

Motif		Professionnel	Administrateur	Semi-professionnel	Employé de bureau	Ouvrier spécialisé	Ouvrier non-spécialisé	Cultivateur	Total
Indépendance	%	16.3	16.7	22.6	26.1	10.4	11.1	0.0	16.5
	N	8	8	12	6	5	4	0	43
Epargne	%	22.4	14.6	15.1	4.3	8.3	16.7	0.0	14.2
	N	11	7	8	1	4	6	0	37
Expérience	%	20.4	31.3	20.8	21.7	29.2	27.8	66.7	25.7
	N	10	15	11	5	14	10	2	67
Etudes	%	14.3	18.8	32.1	30.4	33.3	22.2	0.0	24.6
	N	7	9	17	7	16	8	0	64
Autres	%	26.5	18.8	9.4	17.4	18.8	22.2	33.3	18.8
	N	13	9	5	4	9	8	1	49
Total	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	N	49	48	53	23	48	36	3	260

III Les valeurs et les orientations privilégiées

A- Les études

Pour mesurer la perception que les répondants peuvent avoir des études, deux variables ont été retenues, la première porte sur l'abandon des études pour un bon emploi, la seconde, nous décrit les principales raisons pour lesquelles les répondants étudient.

1) L'éducation: un besoin ou une norme?

Ces dernières années, on a observé une augmentation croissante des effectifs des C.E.G.E.P. et des universités. Ce phénomène peut s'expliquer par la conjonction de phénomène d'ordre démographique et par la mise en valeur de la démocratisation de l'enseignement au Québec, conformément au rapport Parent. Cette démocratisation a été jugée nécessaire parce qu'on voulait, prioritairement rendre le système d'éducation conforme aux besoins de l'économie en main-d'oeuvre qualifiée.

Mais simultanément à ce gonflement des effectifs scolaires, on observe un forte hausse du taux de chômage qui affecte jusqu'aux diplômés. Dans ces circonstances, on pourrait faire l'hypothèse que la demande croissante d'éducation persiste parce qu'elle serait un palliatif à la hausse du taux de chômage. Ce qui impliquerait qu'un plus grand nombre d'étudiants de C.E.G.E.P. vont à l'université et qu'un plus grand

nombre d'étudiants d'université poursuivent des études supérieures parce qu'ils n'ont pas de travail. Ainsi pour un grand nombre d'étudiants, les restrictions du marché de l'emploi pourrait-être, un facteur important justifiant la poursuite des études. Or, les données que nous possédons ne semblent pas appuyer cette tentative d'explication.

En effet, lorsqu'on demande aux étudiants s'ils auraient abandonné leurs études si on leur avait offert un emploi, ils répondent non à 88.4% (voir tableau 13 page 180) Doit-on interpréter la décision prise par ces acteurs sociaux comme étant irrationnelle? Il serait, peut-être, plus légitime de considérer que l'éducation n'est pas perçue comme un besoin, mais comme une norme sociale.

C'est un phénomène de même ordre que l'on rencontre quand on questionne les parents. Ils répondent à 98% qu'ils sont prêts à faire tout ce qu'ils peuvent pour encourager leurs enfants à étudier aussi longtemps que possible (voir tableau 14 page 180). Pourtant dans les faits, ils agissent autrement; leur attitude est-elle seulement attribuable à des contraintes budgétaires?

Tableau 13: Abandon des études pour un bon emploi selon le niveau d'étude.

Abandon		Niveau d'étude Cegep 76-77	Université 1 74-75	Université 1V 75-76	Total %	N
Oui	%	12.0	10.1	13.9	11.6	289
Non	%	88.0	90.0	86.1	88.4	2201
Total	%	52.4	33.7	13.8	100	2490

Tableau 14: Les parents doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour encourager leurs enfants à étudier aussi longtemps que possible.

	Français	Anglais
Tout à fait d'accord + d'accord	98.8	97.6
pas d'accord + pas du tout d'accord	1.2	2.4
N	1322	574

Source: Analyse descriptive des données de la première cueillette: les parents A S O P E, faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec Vol. 2, page 78.

2) <u>Les raisons pour étudier</u>

On a noté que pour la majorité des répondants le temps consacré aux études n'est pas un pis aller au marché du travail restreint. Nous avons peu de données sur les raisons qui justifient leur choix de rester aux études, mais nous avons retenu une variable dans laquelle les répondants devaient indiquer l'intensité de l'importance qu'ils accordaient à certaines raisons suggérées et qui pouvaient expliquer leur choix de s'inscrire à un programme de cours. On leur avait, ainsi, proposé les cinq raisons suivantes:

1) Acquérir une formation professionnelle
2) Développer les capacités intellectuelles
3) Connaître les problèmes des individus, des collectivités et des sociétés
4) Acquérir des principes

Ce qui apparait comme très important pour ces répondants est le fait d'acquérir une formation professionnelle, 44.5% (voir tableau 15 page 182), et de développer lec capacités intellectuelles (50.9%). Nous remarquerons que les deux derniers choix offerts, soit, le fait de mieux connaître les problèmes des individus,

des collectivités et des sociétés et l'acquisition de principes sont ceux qui paraissent avoir le moins de poids dans les décisions prises par les répondants. Il semble donc que l'orientation vers le modèle "professionnaliste" de formation et de réalisation de la personne reste largement prédominante au détriment d'une orientation vers le service de la collectivité. Ainsi, le fait de poursuivre des études supérieures apparait comme un projet individuel et non collectif.

Tableau 15: Importance des raisons de s'inscrire à un programme de cours pour les étudiants de 1ère année d'université en 1972-73 et 1974-75.

Raisons		Très imp.	Imp.	Person. Pas	Total
Acquérir une formation professionnelle	% N	44.5 805	41.8 755	13.6 247	100 1806
Développer mes capacités intellectuelles	% N	40.1 724	50.9 919	9.0 162	100 1805
Vivre une expérience intéressante	% N	26.8 482	44.0 790	29.3 527	100 1799
Connaître les problèmes des indiv., des coll de soc.	% N	27.0 488	38.5 694	34.4 621	100 1830
Acquérir des principes	% N	15.6 150	35.4 339	49.0 468	100 957

B- Les activités futures

Dans l'ensemble des questions posés aux étudiants par A S O P E, nous avons opté pour deux variables qui pouvaient servir d'indicateurs à cette dimension.

La première variable est définie comme un choix parmi plusieurs activités qui apporteront, selon les répondants, le plus de satisfaction dans leur vie future. Les choix proposés étant les suivants: l'occupation ou la carrière, la vie de famille les loisirs, les activités religieuses, la vie intellectuelle, la participation aux affaires de la communauté et les relations avec les gens. Cette question ne s'applique qu'à une seule cohorte, la quatrième, elle présente donc l'avantage de nous donner une vision longitudinale et de mesurer ainsi le changement.

On constate que l'activité perçue comme devant être la plus satisfaisante dans le futur est la vie de famille (43.5%, 57.5%, 48.2%), quel que soit le niveau d'étude que les répondants ont atteint (voir tableau 16 page 186), et en deuxième lieu, l'occupation ou la carrière (35.5%, 40.9%, 41.5%). Cette dernière relation, tout en persistant, augmente graduellement avec les années. De même, l'importance, que les étudiants accordent à la place de la vie de famille dans leurs préoccupations futures, se maintient bien que l'on observe une diminution du taux entre la 2e et 3e année universitaire (57.5%) et la 4e année (48.2%): A ce niveau, il y a un

déplacement de l'intérêt vers l'occupation ou la carrière

Si on se réfère toujours aux mêmes données, on note le peu d'intérêt manifesté par les répondants pour la participation aux affaires de la communauté.

Dans la seconde variable, les répondants devaient indiquer les conditions qu'ils jugeaient importantes pour qu'un emploi soit considéré comme idéal, parmi celles-ci: l'utilisation des aptitudes personnelles, le fait de gagner de l'argent, d'être créateur et original, d'avoir une bonne place et du prestige, de travailler avec les gens plutôt qu'avec les choses, d'avoir un futur stable, d'être utile aux autres et de contribuer à la solution des problèmes de la société. Les résultats que l'on observe (voir tableau 17 1ere condition, page 187 et tableau 18, 2e condition page 188) sont concordants avec ceux obtenus précédemment; en effet, la condition qui domine est l'utilisation des aptitudes personnelles, comme première condition, (45.1%) (voir tableau 17 page 187) et comme condition (19.5%) (voir tableau 18 page 188). Le choix de la deuxième condition est, toutefois plus également réparti entre les différentes catégories proposées.

On peut conclure de ces observations que:

1) l'objectif privilégié demeure la famille, bien que ce choix laisse entier le problème de sa structure (famille nucléaire, ou famille élargie)
2) Le modèle professionnel, qui vient en deuxième lieu, reste, tout de même, un choix qui demeure congruent avec l'importance accordée à la vie de famille.

3) Le professionnalisme, contrairement à l'idéologie dominante n'est pas conçu comme un service à la société, mais comme l'occasion de réaliser des aptitudes personnelles

4) Le peu d'intérêt manifesté pour la participation aux affaires de la communauté et au souci de contribuer à la solution des problèmes de la société est la marque de comportements individualistes et centré sur le souci de la réussite professionnelle.

Tableau 16: Les activités qui apporteront le plus de satisfaction dans la vie future pour la même cohorte.

Activités		Université 1 72-73 1er	2e	Université 11-111 74-75 1er	2e	Université 1V 75-76 1er	2e
Occupation-Carrière	%	21.6	35.5	14.8	40.9	21.8	41.5
Vie de famille	%	43.5	15.0	57.5	14.1	48.2	15.9
Loisirs	%	3.6	11.6	3.6	9.6	3.2	7.3
Activités religieuses	%	0.9	0.7	0.9	1.1	0.9	0.9
Vie intellectuelle	%	9.3	10.9	8.5	10.0	7.3	11.0
Participation aux affaires de la comm.	%	3.4	3.2	1.9	3.9	1.8	3.7
Relations avec les gens	%	17.7	23.1	12.9	20.4	17.0	19.8
Total	%	100	100	100	100	100	100
	N	881	873	697	701	330	328

Tableau 17: 1ère condition pour qu'un emploi soit considérée comme idéal selon le niveau scolaire.

Conditions	%	Université 1 74-75	Univer. 1V 75-76	Total
Utiliser apt. personnelles	%	44.6	46.4	45.1
	N	357	154	511
Gagner de l'argent	%	3.7	3.3	3.6
	N	30	11	41
Etre créateur	%	6.6	9.0	7.3
	N	53	30	83
Bonne place du prestige	%	1.2	0.9	1.1
	N	10	3	13
Travail avec les gens	%	16.2	19.9	17.3
	N	130	66	196
Futur stable	%	10.1	10.2	10.2
	N	81	34	115
Etu. utile aux autres	%	8.5	5.4	7.6
	N	68	18	86
Contribuer à sol. des probl. de la soc.	%	8.9	4.8	7.7
	N	71	16	87
Total	%	70.6	29.3	100
	N	800	332	1132

Tableau 18: 2e condition pour qu'un emploi soit considéré comme idéal selon le niveau scolaire.

Conditions		Université 1 74-75	Univer. 1V 75-76	Total
Utiliser apt. personnelles	%	18.6	21.5	19.5
	N	149	72	221
Gagner argent	%	11.0	9.4	10.5
	N	88	31	119
Etre créateur	%	10.7	6.9	9.6
	N	86	23	109
Bonne place + prestige	%	2.2	1.8	2.1
	N	18	6	24
Travail avec les gens	%	14.7	15.1	14.8
	N	118	50	168
Futur stable	%	17.4	18.4	17.6
	N	139	61	200
Etre utile aux autres	%	14.2	12.4	13.7
	N	114	41	155
Contribuer à la sol. des probl. de la soc.	%	11.1	14.2	12.0
	N	89	47	136
Total	%	70.7	29.2	100
	N	801	331	1132

IV Conclusion

Les principales conclusions que nous retenons, suite à cette brève analyse, pourraient se résumer dans ces quelques points.

1- Sur la situation financière des étudiants

-Le travail d'été ou durant l'année touche plus de 90% des répondants et il semble que l'importance de cette source est telle que son absence peut expliquer de nombreux cas d'abandon scolaire.

-La majorité des parents (70%) procurent un soutien financier à leurs enfants qui poursuivent des études supérieures; ce soutien se limite toutefois à 25% du revenu global des étudiants, du moins pour 60% d'entre eux et il varie en fonction du statut professionnel du père.

-L'endettement des étudiants augmente avec les années de soclarité et il est plus élevé chez les enfants d'origine sociale moins élevée.

2- Sur les valeurs et les orientations privilégiées

-L'orientation vers le modèle "professionnaliste" de formation et de réalisation de la personne est prédominante au détriment d'une orientation vers le service de la collectivité.

-Le fait de poursuivre des études supérieures se présente comme un projet individuel et non collectif.

-L'objectif privilégié demeure la famille auquelle est liée, de façon congruente, la préoccupation pour la carrière.

Liste des tableaux

A Population étudiée

1 Pourcentage du revenu étudiant provenant d'emploi d'été ou durant l'année en 1974-75

2 Proportion de l'aide accordée par les parents selon l'occupation du père, pour les sous-groupes université I (cohorte III) 1974-75 et université II-III (cohorte IV) 1974-75

3 Pourcentage des revenus étudiant qui proviennent de bourses en 1974-75'

4 Pourcentage du revenu étudiant qui provient d'emploi, en 1974-75

5 Proportion du revenu étudiant sous forme d'emprunts selon l'occupation du père pour les sous-groupes université I (cohorte III) 1974-75 et université II-III (cohorte IV) 1974-75

6 Emploi rémunéré durant l'été

7 Emploi rémunéré et nombre d'heures travaillées par semaine selon le niveau scolaire.

8 Les dettes des étudiants de 4e année universitaire selon l'occupation du père

9 Motif qui incite à accepter un emploi selon le niveau scolaire

Liste des tableaux (suite)

10 Motif qui incite à travailler selon l'occupation du père pour le sous-groupe de niveau C.E.G.E.P. 1976-77

11 Motif qui incite à travailler selon l'occupation du père pour le sous-groupe de niveau université I, 1974-75

12 Motif qui incite à travailler, selon l'occupation du père pour le sous-groupe de niveau université II-III 1974-75

13 Abandon des études pour un bon emploi selon le niveau d'étude

14 Les parents devraient faire tout ce qu'ils peuvent pour encourager leurs enfants à étudier aussi longtemps que possible

15 Importance des raisons de s'inscrire à un programme de cours pour les étudiants de 1er année d'université en 1972-73 et 1974-75

16 Les activités qui apportent le plus de satisfaction dans la vie future pour la cohorte IV

17 1ère condition pour qu'un emploi soit considéré comme idéal selon le niveau scolaire

18 2e condition pour qu'un emploi soit considéré comme idéal selon le niveau scolaire

RAPPORT SYNTHESE

I

La question posée et son traitement

La question:

La direction du Service des prêts et bourses du ministère de l'Education du Québec, nous avait posé la question suivante: Les valeurs régissant les comportements des parents, des étudiants et éventuellement ceux de leurs conjoints ou assimilés en matière de financement des études collégiales et universitaires ont-elles changé?

Le libellé même de la question impliquait que tout changement de cet ordre devait nécessairement entraîner une modification des comportements et des conduites de ces mêmes acteurs sociaux en cette matière.

Par ailleurs, il était entendu que nous devrions pour répondre à cette question, nous limiter à l'étude de la documentation disponible, tout en la complétant éventuellement par une série d'entrevues avec les représentants d'organisations concernés par ce problème.

La démarche suivie:

Nous avons d'emblée formuler à l'égard de cette problématique quelques réserves qui revenaient, pour l'essentiel, à souligner l'ambiguïté théorique et opératoire de la notion de valeur considérée notamment à partir de l'ensemble des relations effectives qu'elle entretiendrait avec les conduites et avec l'action.

Soutenir à propos des valeurs qu'elles orientent normativement les conduites et l'action ne constituent, en effet, qu'un point de vue parmi d'autres et l'on pourrait tout aussi bien faire état de cette approche antagoniste qui les tiendrait pour la justification à postériori de comportements ou d'actions répondant, en définitive, à une logique de la satisfaction de besoins qui n'auraient rien d'idéal.

Ceci nous a conduit à souligner l'écart qui pourrait exister entre le conçu et le vécu, entre les valeurs et les normes, entre les conduites et les comportements comme la complexité des relations entre ces divers éléments qui concourent à composer la situation existante.

Nous voudrions également faire état des difficultés que nous avons rencontrées lors de la cueillette de l'information. La direction des Services des prêts et bourses était pressée; le projet de recherche n'a débuté qu'après de longs délais d'ordre administratif; il nous a fallu rechercher la documentation disponible, procéder aux entrevues prévues pendant l'été 1978; beaucoup de personnes que nous aurions voulu rencontrer étaient absentes en ces temps de vacances; de longs délais se sont encore écoulés avant que nous puissions avoir accès aux quelques données de base du projet A.S.O.P.E. dont nous avions besoin. Situation scandaleuse quant on connaît même approximativement le coût de ce projet de recherche financé à partir de fonds publics. L'on nous permettra donc de recommander fortement que ces données soient repatriées au M.E.Q. et mises à la disposition des chercheurs.

Depuis lors, d'autres travaux ont été entrepris dans ce domaine qui devraient être prochainement publiés et qui rendront peut-être caduques les conclusions auxquelles nous sommes parvenus et que nous vous livrons à présent sous une forme synthétique.

II

Les valeurs

1- Les valeurs dans le discours des acteurs sociaux organisés portant sur l'accessibilité aux études de niveau collégial et universitaire

2- La famille et les valeurs

3- Valeurs et attitudes le cas des étudiants

1) <u>Les valeurs dans le discours des acteurs sociaux organisés portant sur l'accessibilité aux études de niveau collégial et universitaire</u>

a) Nous avons, en premier lieu, examiné le discours qu'entretiennent sur cette question diverses organisations telles les associations d'étudiants, les syndicats d'enseignants, les centrales syndicales ouvrières, les associations patronales, certaines associations de parents, etc... Nous avons complété cette liste provisoire de façon à tenir compte des opinions émises par divers représentants de ceux qui sont quotidiennement confrontés à ces problèmes en raison de leurs activités professionnelles qu'il s'agisse de fonctionnaires du ministère de l'Education habilités à traiter des revendications provenant des étudiants ou encore et surtout de professionnels responsables au niveau des C.E.G.E.P. ou des universités de services d'aide financière aux étudiants.

Une première distinction peut être établie entre ces différents points de vue et par conséquent entre les organisations qui les professent selon que la participation des étudiants et de leurs parents au financement des études de niveau collégial ou universitaire est traitée comme un élément particulier d'une perspective d'ensemble comprenant outre une définition du rôle éducatif et plus largement social, des collèges, des universités et de l'ensemble du système d'éducation, une conception de ce que devraient être les responsabilités et l'intervention de l'état dans le domaine de l'éducation ou, qu'à l'inverse, cette même participation est traitée comme un problème relativement autonome et par

conséquent susceptible de recevoir à court ou à moyen terme cette solution spécifique.

Les prises de position de l'A.N.E.Q. de la C.E.Q. et dans une moindre mesure celles de la F.N.E.Q. relèvent assurément de ce premier type de discours. Elles s'articulent autour d'une critique radicale et systématique de l'actuel système d'éducation dans son ensemble.

b) Dans ce premier cas, ces préoccupations d'ensemble, largement critiques, façonnent la structure même du discours et en marquent à la fois le contenu et le style.

Ce discours se présente comme un ensemble de propositions articulées entre elles et qui comportent un jugement d'ensemble sur la situation qui prévaut ainsi qu'un ensemble de recommandations ou d'exigences concernant les modifications ou les changements à y apporter.

Il y a donc refus de dissocier la solution qu'il conviendrait d'apporter aux problèmes que pose l'aide financière aux étudiants d'une conception d'ensemble de ce que devrait être une politique globale en matière d'éducation.

Dans cet ensemble de propositions très largement d'ordre idéologique, la référence aux valeurs détient une place centrale. Elle

constitue, en quelque sorte, la clef de voûte de l'argumentation avancée puisqu'elle représente le référent au nom duquel seront appréciée et jugée la situation qui prévaut et justifiés les réformes ou les changements proposés.

Valent ici, et à titre d'exemple, les propositions avancées par la C.E.Q. dans "L'école au service de la classe dominante"; la notion d'école impliquant les collèges et les universités comme les enseignements de niveau élémentaire et secondaire.

L'école est ordonnée à la reproduction des rapports sociaux dominants, à la reproduction de l'hégémonie des classes dominantes. Elle s'inscrit donc au nombre de ces appareils idéologiques par lesquels les classes dominantes maintiennent et justifient leur domination et l'ordre établi.

Cette situation de fait se double de l'existence de mécanismes effectifs de sélection qui jouent très tôt et qui desservent les étudiants d'origine populaire.

A cet ordre oppressif s'opposent les exigences d'une démocratie réelle, effective qui requiert comme condition préalable de son instauration l'abolition de ces rapports de classes. L'accès de l'enseignement, à tous les niveaux de l'enseignement est un droit universel qui ne devrait répondre qu'à la seule logique des besoins à la fois collectifs et individuels. Mais répétons le, cet

objectif ne saurait être atteint sans une transformation préalable et radicale du système social et politique.

Ceci conduit à exiger la gratuité scolaire complète, ce qui implique, d'une part, que le coût des études à tous les niveaux soit défrayé par l'Etat et, d'autre part, que celui-ci aille plus loin encore en accordant aux étudiants un revenu qui garantira leur autonomie par rapport à leurs parents et leur permettra de satisfaire leurs besoins. A l'objectif qui reviendrait à souligner le coût économique d'une telle politique, ces organisations répondent que les ressources nécessaires existent qu'il suffit de faire payer les riches, en particulier les entreprises.

Ce discours radical se double cependant d'une seconde série de prises de position d'une portée beaucoup plus conjoncturelle. Dans la mesure où ces transformations radicales et d'ordre politique tardent à venir, ces mêmes organisations, ces associations étudiantes en particulier, sont confrontées aux situations que vivent effectivement les étudiants. Elles doivent agir et peser sur les rapports de forces conjoncturels surtout lorsqu'ils revêtent une dimension conflictuelle. C'est ainsi qu'elles avanceront diverses revendications d'une portée plus immédiate, telle la gratuité scolaire complète impliquant l'abolition de tous les frais de scolarité ou encore divers changements d'ordre règlementaire propres à assurer une plus grande accessibilité aux prêts et bourses ou encore à garantir l'autonomie financière de l'étudiant (ANEQ).

Ainsi s'expliquerait le caractère particulier des conflits qui opposent les organisations étudiantes et le gouvernement du Québec à propos du système d'aide financière aux étudiants. Ces conflits naissent en général d'un ensemble de circonstances d'ordre conjoncturel qu'il s'agisse des effets de l'inflation, de la difficulté de satisfaire à certaines exigences donnant accès aux prêts et bourses, telle l'obligation de travailler l'été. Ces situations sont alors traitées et exploitées comme une occasion de mobilisation et de politisation des étudiants, puis lorsque cette capacité de mobilisation et d'action diminue, le conflit se résorbe et la masse des étudiants s'accomode provisoirement d'un certain nombre de réformes d'une portée limitée.

Paradoxalement, la façon dont le Conseil du patronat aborde la question relève d'une logique du même ordre encore que ses conclusions se situent aux antipodes des positions adoptées par l'ANEQ, la CEQ ou la FNEQ.

Pour le patronat la question des prêts et bourses n'est pas essentielle et cet organisme n'entend pas, du moins pour l'instant, prendre position sur ce sujet, du moins publiquement. Mais l'important est ailleurs, dans cette critique adressée à l'Etat dont le Conseil du patronat attend avant tout qu'il se comporte en bon administrateur ce qui implique une saine gestion des fonds publics et surtout dans cette revendication qui voudrait que le système d'éducation contribue à former en priorité la main-d'oeuvre

qualifiée dont les entreprises ont besoin et que les mécanismes et les procédures donnant accès à l'aide financière aux étudiants jouent un rôle incitatif en cette matière.

La critique est donc elle aussi radicale et sans aucune illusion ainsi qu'en témoigne cette affirmation voulant que, le cas échéant, les entreprises instaurent elles-mêmes un système d'aide financière destiné à la formation des étudiants répondant aux types de qualification dont elles auraient besoin.

c) Vient ensuite un second type de discours représentatif des propos que tiennent les associations de parents de C.E.G.E.P., certaines organisations regroupant des étudiants gradués de niveau universitaire, ou encore ces professionnels qui ont à administrer, au jour le jour, l'actuel système d'aide financière aux étudiants.

Au-delà des divergences qu'accusent leurs propos et encore qu'ils ne soient point exclusifs de préoccupations d'ensemble portant sur une définition de ce que devrait être une politique de l'éducation, ils se caractérisent, en ce qui concerne le système d'aide financière aux étudiants, par leur caractère moins systématique, moins global et par le moins critique. Ils font appel à une appréciation apparemment plus objective de la situation et demeurent orientés vers la recherche de solutions qui, sans régler nécessairement les problèmes quant au fond, seraient réalistes et opératoires.

La nécessité d'un système d'aide financière aux étudiants est admise et justifiée au nom de valeurs qui font de l'accès à l'éducation un droit qui ne sera effectif qu'à la condition que soient corrigés les effets négatifs qui pourraient être imputés aux inégalités de revenus frappant les familles d'origine des étudiants comme à l'irrégalité des revenus que ceux-ci pourraient se procurer en relation avec les activités rémunérées qu'ils pourraient exercer à temps partiel ou non pendant la durée de leurs études.

L'argumentation se fait donc beaucoup plus "technique". La référence aux valeurs, c'est-à-dire à la nécessité de démocratiser l'accès à l'enseignement collégial et universitaire, persiste, mais ne nourrit plus de projets de vaste envergure couvrant tous les aspects d'une politique générale de l'éducation. L'important est de trouver des solutions "concrètes" aux problèmes "concrets" et quotidiens.

Cela pourtant ne va pas sans soulever de nouvelles difficultés. Les unes concernent l'appréciation de l'aide financière consentie par les parents aux étudiants, la façon de la mesurer: que comptabilisera-t-on? l'aide consentie sous une forme monétaire directe certes; dans ce cas le calcul en est relativement facile et montre que celle-ci varie surtout au proportion du revenu de la famille d'origine. L'évaluation de diverses formes d'aide indirecte demeure par contre beaucoup plus imprécise, qu'il s'agisse du coût

du logement ou de dépenses consenties par les familles en matière de nourriture, de vêtements, de fournitures scolaires surtout lorsque l'étudiant continue de résider au domicile de ses parents. (cf. Deuxième partie - Sections la Fédération des associations des parents des C.E.G.E.P.)

D'autres difficultés se font jour lorsqu'il s'agit d'évaluer les besoins des étudiants et leur capacité de se procurer un emploi d'été ou un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire. La remarque vaut surtout lorsqu'il s'agit d'étudiants gradués de niveau universitaire. La situation en effet varie d'une faculté à l'autre, voir même d'un département à l'autre, en raison de la possibilité ou de l'impossibilité de financer en totalité ou en partie les études du niveau de la maîtrise et du doctorat en les insérant dans le cadre de projets de recherche pour lesquels les professeurs obtiennent parfois d'importantes subventions et en fonction de l'état du marché du travail qui varie sensiblement selon les spécialisations. (cf. Deuxième partie - section II. Les associations d'étudiants gradués de niveau universitaire).

Les propos tenus par les responsables des services d'aide financière aux étudiants de niveau collégial et universitaire n'apportent guère d'informations nouvelles sur les "valeurs" régissant les comportements des parents, des étudiants et de leur conjoint ou sur ces changements qui pourraient les avoir affectés.

Ces propos permettent, par contre, de prendre conscience de la diversité des situations vécues par les étudiants et des difficultés que soulève la mise en oeuvre de l'actuel système d'aide financière aux étudiants en raison de cette diversité.

Si, dans l'ensemble, les familles acceptent de financer du moins en partie les études collégiales et universitaires de leurs enfants, le montant de l'aide effectivement accordée varie fortement en fonction de revenu de la famille et de sa taille. Par ailleurs divers désaccords et conflits d'ordre familial ou non, entre les étudiants et leurs parents peuvent entraîner une suspension provisoire ou même définitive de cette aide.

Reste enfin un nombre sans doute croissant de ces nouveaux cas, difficilement couverts par l'actuel système d'aide financière aux étudiants parce qu'ils sont précisément nouveaux et par conséquent difficilement prévisibles; il s'agit de chefs de famille monoparentales d'adultes ayant exercé un emploi rémunéré pendant plusieurs années et qui voudraient retourner aux études à temps complet, de personnes séparées ou divorcées et ne disposant que de ressources fort réduites, de personnes ayant vécu en concubinage ou encore d'étudiants qui pour une raison ou une autre ont rompu avec leur famille d'origine.

d) Nous voudrions enfin faire état d'opinions émises par des représentants de diverses organisations, qui logiquement en raison de

leurs fonctions et de leurs responsabilités devraient se préoccuper activement de ces questions et qui en pratique ne les abordent guère ou encore ne s'y intéressent qu'à travers la poursuite d'intérêts qui leur sont propres.

C'est ainsi, par exemple, qu'une organisation comme la F.A.P.U.Q. qui pourtant regroupe la majorité des syndicats de professeurs implantés dans les universités québécoises n'a absolument rien à dire sur le sujet, si ce n'est qu'elle étudiera un jour ou l'autre.

La Conférence des recteurs s'affirme en faveur d'une démocratisation des conditions régissant l'accès à l'université, tout en souhaitant que cette accessibilité soit fonction du mérite, mais l'essentiel de ces préoccupations, une fois ce principe reconnu, porte sur les effets que les modalités pratiques de la mise en oeuvre de cette politique d'aide financière pourraient avoir sur le développement des facultés ou des départements.

Les travaux actuellement en cours dans le cadre de la commission d'étude sur les universités devraient logiquement permettre de préciser ces options.

e) Les organismes prêteurs, les caisses populaires et les banques, n'abordent cette question que marginalement et au fonction de leurs intérêts particuliers.

Les étudiants peuvent contracter des prêts auprès des caisses populaires, mais ces prêts sont assujettis aux règles qui prévalent dans le cas de tous les prêts personnels.

Certaines banques, dont la Banque canadienne nationale et la Banque provinciale accordent des prêts personnels à certaines catégories d'étudiants relevant des sciences de la santé (médecine art dentaire) à la rigueur des sciences de l'administration ou des sciences juridiques. C'est une façon comme une autre de se constituer une clientèle stable et qui par la suite peut escompter bénéficier de revenus avantageux.

2) <u>La famille et les valeurs</u>

C'est de notre propre chef que nous avons décidé d'inclure dans cette étude une partie consacrée à une revue de la littérature étudiant la famille et son évolution.

a) Se réflète au niveau de la sociologie de la famille la situation qui prévaut au niveau de la sociologie générale.

Cette situation se caractérise

- par une multiplicité de travaux souvent parcellaires dont les conclusions ne sauraient par conséquent être généralisées hors des limites du champ d'observation qui leur a donné naissance.

- par l'affrontement, dans la phase actuelle, de prises de position théoriques engageant des problématiques largement irréconciliables. Certains voient dans les valeurs familiales et dans les changements qui les auraient affectés la clef permettant de comprendre l'évolution de l'institution familiale. D'autres tiennent la famille comme l'un des éléments essentiels de la reproduction des rapports de classes.

- d'autres encore se font systématiquement l'écho de prises de position avant-gardistes en matière de libération sexuelle, de libération des femmes, voir d'autonomie des enfants et surtout des adolescents.

b) Quelques remarques se dégagent cependant de cet ensemble de textes. Nous vous les soumettons comme de simples éléments de réflexion.

b.1- <u>La famille québécoise dite traditionnelle</u>

Les textes de Philippe Garique sont de loin les plus rigoureux. Ils fixent les principales caractéristiques de la famille québécoise dite "traditionnelle" dont, en particulier, une très forte ségrégation des rôles entre l'homme et la femme, l'existence d'un système de parenté sous forme de regroupement social, l'intégration de la famille comme institution dans un ensemble d'institutions plus vastes dont la paroisse qui exerce sur elle le rôle d'une véritable structure d'encadrement et enfin la continuité existant entre les valeurs familiales et les valeurs religieuses, entre l'idéologie familiale et l'idéologie religieuse.

Nul ne s'étonnera donc que l'éducation ait été tenue dans ce contexte comme un absolu devoir des parents envers leurs enfants. L'église catholique enseignait et enseigne encore que la fin propre du mariage est la procréation et l'éducation des enfants; plus encore l'école ne saurait avoir en cette matière qu'un rôle supplétif, d'ordre surtout technique et l'état n'interviendra que pour jouer un rôle supplétif ou pour "corriger les problèmes que la pratique même constante de la justice commutative seule ne peut résoudre."

D'une certaine façon et sous une forme peut être quelque peu radicalisée, l'on retrouve là des principes et les valeurs de base qui ont présidé l'instauration du système québécois d'aide financière aux étudiants.

b.2- L'évolution de la famille est l'objet et l'enjeu de points de vue fort différents: Les uns l'expliquent par l'affaiblissement voir par la disparition des valeurs traditionnelles, d'autres par le passage du rural et à l'urbain, d'autres encore par la transformation des rapports sociaux de production, la généralisation du salariat, etc...

Pour notre part, nous avancerions l'hypothèse suivante:

a) L'exode rural, en particulier, le départ des plus jeunes vers la ville, s'explique par des raisons qui sont surtout d'ordre économique. La taille des familles, le morcellement des terres et la difficulté de mettre en valeur de nouvelles terres entraînent une stagnation, voir une baisse relative du niveau de vie des familles agricoles et surtout force une partie croissante de la population d'origine agricole ou plus généralement rurale à rechercher d'autres sources de revenus, à devenir salariés dans l'industrie, les services et pour ce faire à se déplacer dans l'espace géographique, à s'urbaniser.

b) En milieu industriel et urbain la paroisse cesse d'être la structure privilégiée de socialisation qu'elle était en milieu

rural. Les structures d'encadrement et de socialisation se multiplient et se déversifiant globalement et selon les membres de la famille et leur âge. Ce sont l'école dont la relation avec la paroisse est moins rigide qu'en milieu rural, le quartier, les groupes d'âge, les loisirs pratiqués collectivement hors du milieu familial, le milieu de travail, les syndicats, les partis etc...

c) Il est donc pour les moins hasardeux d'annoncer "la mort de la famille". Il serait probablement plus juste de souligner sa diversification croissante et le souci d'autonomie réciproque de ceux-là même qui la composent en relation avec la diversité et l'hétérogénéité de leur attitude et de leurs aspirations.

d) Cette hypothèse est indirectement confirmée par quelques données élémentaires d'ordre démographique:
Le nombre de divorces a augmenté rapidement à partir de 1968 (1968 marque un changement de la législation en cette matière) mais il tend à plafonner à partir de 1974.

Nombre de divorces	par 100,000 habitants	rythme d'augmentation des divorces par 100,000 habitants
1969	49.3	
1970	81.0	69.3%
1971	86.3	6.5%
1972	106.2	23.1%
1973	133.4	25.6%
1974	200.1	50 %
1975	227.6	63.7%

(Source Commission des services juridiques citée dans

Etude et avis - Conseil des affaires sociales et de la famille des affaires sociales 1978, 108 pages, page 29)

L'on notera aussi qu'un fort pourcentage de ces divorces affecte les groupes d'âge se situant entre 25 et 35 ans, groupes auxquels appartiennent la majorité des étudiants qui à l'université poursuivent des études de second et troisième cycle.

Taux de divorcialité par groupes d'âge
(Pour 1 000 habitants)
Prévisions pour le Québec en 1977

Age	Hommes	Femmes
20-24	3.0	7.0
25-29	12.5	14.5
30-34	14.5	13.5
35-39	12.5	11.5
40-44	10.5	9.5
45-49	9.0	7.5
50-54	6.0	4.0

(Source ibidem page 30)
Augmente également le nombre des familles monoparentales.
"La multiplication de ces familles est relativement récente; on en comptait plus de 135,000 au Québec en 1971, dont plus de 105,000 comptent au moins un enfant de moins de 25 ans vivant avec son parent. De 1961 à 1971, le rythme de croissance des familles monoparentales pour l'ensemble du Canada a été presque trois fois plus élevé que celui de familles à deux parents et il y avait tout lieu de croire que cette tendance se maintiendra.
(ibidem p. 31)

Augmente aussi le nombre des naissances hors mariage 3,913 naissances hors mariage en 1952; 7,395 en 1971
Les naissances hors mariage représentent environ 7.5% des naissances au Québec.
(ibidem page 31)

Nous ne disposons par contre que d'informations fort imprécises sur les unions de fait. On rappellera cependant que l'étude de Pierre Desjardins, conduite dans la région de Montréal, concluait que 12.08% des couples où les conjoints entre 18 et 35 ans ne seraient pas mariés légalement.

Ce ne sont là que des indications très générales, dont il serait hasardeux d'extrapoler quelques conclusions que ce soit, qui concernerait la population étudiante fréquentant les C.E.G.E.P. et les universités. Sans affirmer la "mort de la famille" ces indications permettent cependant de prendre conscience des transformations d'ordre structurel qui l'affectant de l'intérieur dont notamment la réduction de la famille élargie à la famille nucléaire, son affaiblissement en tant que facteur de socialisation et la diversité des comportements qu'engendre cette évolution aux multiples facettes.

c) Famille et éducation

Soutenir que le mythe de l'éducation a remplacé, autour des années soixante, celui de la famille traditionnelle c'est à notre avis, commettre une bévue fondamentale.

Cet engouement pour l'éducation, en effet, peut fort bien s'expliquer comme le produit, d'une part, de cette idéologie de la compétence en tant que condition du rattrapage que véhiculait la révolution tranquille et, d'autre part et surtout en fonction de la transformation de l'existence quotidienne ou l'acquisition d'une compétence représente la condition de l'accès à un emploi bien rémunéré et un facteur de mobilité sociale ascendante.

L'enquête de M. A. Tremblay et de G. Fortin sur "les comportements économiques de la famille salariée au Québec", encore qu'elle date de 1964, constitue le seul document d'envergure qui permette d'entrevoir la conception que ces familles, s'il s'agit de famille de salariés, se font de l'éducation de leurs enfants et de leur responsabilité en cette matière.

Lorsque ces familles ne se contentent pas de souhaiter pour leurs enfants une formation générale de niveau secondaire, elles souhaitent que les garçons s'orientent vue la préparation de professions libérales ou de carrière dans le domaine de l'administration tandis que l'on privilégie pour les jeunes filles des études ouvrant des possibilités de carrière dans le domaine des sciences de la santé, du service social.

Resterait à savoir si ces orientations ont ou non changé depuis les années soixante et si oui dans quel sens.

Une recherche de Gilles Picard, 1962, montre que l'éducation des enfants constitue pour 95% des familles ouvrières de Montréal le projet familial le plus important.

Rioux et Sévigny, "Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des montréalais francophones" montrent que l'attitude des parents et des adolescents envers l'éducation varie en fonction des classes moyennes que se développe le plus fort besoin de réussite.

Entre les valeurs et les comportements s'intercalent parfois d'importants écarts. C'est ainsi par exemple que Fortin et Tremblay concluent que malgré l'importance accordée à l'éducation c'est à ce poste et à celui des loisirs que les familles salariées dépensent le moins (2 à 3% du revenu familial) et surtout que les dépenses consacrées à l'éducation varient fort peu en fonction du revenu familial.

3) Valeurs et attitudes le cas des étudiants

C'est en faisant appel aux données du projet A.S.O.P.E. que nous avons tenté de connaître les valeurs et les attitudes , que partagent les étudiants de niveau collégial et universitaire ainsi que la perception qu'ils se font de ces deux niveaux d'enseignement.

a) Après avoir révélé que 98% des parents se disent prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre à leurs enfants de continuer à étudier le plus longtemps possible l'enquête ASOPE permet de conclure que ce souci est également partagé par la très grande majorité des étudiants puisque 80% d'entre eux n'auraient pas abandonné leurs études, si on leur avait offert un bon emploi.

Concernant le type de formation que les étudiants souhaitent acquérir à l'université, il apparaît que 50% d'entre eux souhaitent développer en priorité leurs capacités intellectuelles et que 45% privilégient la recherche d'une formation de type professionnelle. Il y a donc une nette prédominance d'une orientation vers le modèle de type professionnaliste. Vient, en second lieu, le souci de répondre aux problèmes des individus et de la collectivité (27%) et en troisième lieu l'acquisition de principes (15.6%). Seulement 23% des étudiants considèrent comme très importante la préparation qu'ils pourront acquérir à l'université en vue de participer au marché du travail.

Il s'agit là de données brutes que nous n'avons pas pu faute de temps désagréger de façon à rendre compte des écarts qui pourraient

exister entre les C.E.G.E.P. et les universités, entre les sexes et les groupes ethniques.

b) Il est très intéressant de noter que la réussite familiale s'inscrit en tête des préoccupations des étudiants interrogés, qu'elle demeure relativement stable dans le temps et qu'elle est partagée par les diverses catégories d'étudiants. Vient ensuite la recherche d'une carrière stable conçue sur le mode d'une activité professionnelle et comme une occasion de réalisation des aptitudes personnelles. Seule une minorité d'étudiants fait état d'un intérêt marqué pour les affaires de la communauté. (entre 11 et 14%)

c) En conclusion, il semble bien que les étudiants se représentent leur avenir selon schéma et des valeurs finalement conformes à la tradition: réussite familiale et professionnelle, recherche d'un statut social garanti par l'exercice d'un emploi qualifié.

Là encore il aurait fallu pouvoir désagréger les données disponibles de façon à mettre en évidence les différences existant entre les sexes, les groupes etchniques, les facultés.

L'ensemble permet cependant de conclure à une très grande stabilité des valeurs orientées vers la famille, la profession etc... Seule pourrait avoir changé la formulation du projet. Par famille, par exemple, il faut entendre le couple et quelques enfants et non pas nécessairement le mariage.

III

Les comportements des parents et des étudiants.

1- En interrogeant les données de l'enquête de A.S.O.P.E. nous avons cherché à connaître les comportements effectifs des parents et des étudiants en matière de financement des études, les ressources dont les étudiants disposent effectivement et leur provenance.

Il ne s'agit plus de questionner les parents, les étudiants ou encore les organisations qui les représentent ou prétendent les représenter sur conception qu'ils se font d'un système d'aide financière aux étudiants, sur les valeurs et les principes auxquels ce système fait appel, mais d'étudier, le plus objectivement possible, ce qu'est l'aide effective des parents aux étudiants et les effets de l'actuel système d'aide financière aux étudiants.

2- Cependant, il importe avant d'entrer dans le vif du sujet de faire état d'une importante recherche d'ordre méthodologique. Cette restriction tient au fait que l'enquête ASOPE porte sur les étudiants poursuivant effectivement leurs études et qu'à ce titre elle ne saurait rendre compte des difficultés d'ordre financier qu'auraient pu éprouver les étudiants qui ont effectivement abandonné leurs études.

3- Les données de l'enquête ASOPE révèlent que 90.9% des étudiants ont des revenus qui proviennent d'un emploi d'été ou d'emploi à temps partiel pendant l'année scolaire. Les revenus provenant de ces emplois représentent entre 25 et 90% de leur revenu total. 31% des étudiants déclarent ne recevoir aucune aide financière de leurs parents. Il s'agit là d'une moyenne générale qui recouvre d'importantes disparités; puisque ce pourcentage augmente considérablement

lorsque les familles d'origine ont de bas revenus et qu'il diminue fortement lorsque les familles d'origine ont(de bas revenus et qu'il diminue fortement lorsque les familles d'origine ont)des revenus élevés. Par exemple 25% des étudiants, enfants de professionnels ou d'administrateurs reçoivent de leur famille une aide qui représentent 75% et plus de leur revenu.

L'on peut donc conclure que

1) La majorité des parents (70%) procure un soutien financier à leurs enfants lorsqu'ils poursuivent des études universitaires.
2) Cette contribution se limite toutefois et en moyenne au quart du revenu total des étudiants et cela dans 60% des cas observés.
3) Que l'aide varie en fonction du statut professionnel du père, et donc en fonction de son revenu.
4) Les bourses ne touchent que 29% des répondants et pour 69.5% de ceux-ci, elles ne couvrent que le quart (¼) de leur revenu total.
5) Les emprunts.

   67.7% des étudiants interrogés n'ont contracté aucun emprunt. Dans le cas des étudiants qui commencent leurs études à l'université cette proportion est de 79.8%; elle baisse à 59.6% en 2e et 3e année.

   La proportion des étudiants qui contracte des emprunts varie d'une façon inversement proportionnelle au revenu de leur famille d'origine.

6) Les emplois d'été constituent une source de revenu très importante pour les étudiants. Environ 80% d'entre eux ont recours à ce genre d'activité.
L'on rappellera à ce propos les difficultés que rencontrent les étudiants depuis quelques années lorsqu'ils entendent se procurer un emploi d'été.

7) Les emplois rémunérés pendant l'année concernent environ 30% des étudiants. 57% des étudiants qui détiennent l'un de ces emplois travaillent plus de dix heures par semaine.
Là encore il faudrait pouvoir aller plus loin dans l'interprétation de ces données. A l'université, notamment, un certain nombre d'étudiants détiennent des postes d'assistance de recherche ou d'enseignement.

En conclusion, il apparaît donc que les familles non seulement entendent aider mais aident effectivement leurs enfants qui poursuivent des études de niveau collégial et universitaire dès que les revenus dont elles disposent l'autorisent.
Le plus souvent cette aide ne représente cependant qu'une partie des ressources de l'étudiant, une autre partie importante provenant du travail d'été et le reste de prêts ou de bourses.

IV- En guise de conclusion

Un certain nombre d'idées force se dégagent, semble-t-il, de cet ensemble de textes, au-delà de leur caractère quelque peu hétéroclite.

a) Les prises de position des organisations impliquées ou intéressées à un titre ou à un autre par la question de l'aide financière aux étudiants demeurent largement incompatibles entre elles.

Au-delà d'une commune référence à la démocratisation de l'accès à l'éducation, référence qui joue ici le rôle d'une valeur commune, ces organisations ne s'accordent pas sur les politiques requises pour assurer cette accessibilité, ni sur les idéologies requises pour mettre en oeuvre les changements qui, selon elles, s'imposent.

Dans certains cas, la question est abordée en termes presque exclusivement politiques, puisqu'une véritable démocratisation de l'enseignement ne serait possible que dans une société autre que celle que nous connaissons; il faudrait au préalable que soient abolis tout rapport de classe.

Dans d'autres cas, ce préalable politique n'existe pas; des réformes sont possibles envisagées et préconisées qui auraient pour effet de rendre plus fonctionnel l'actuel système d'aide financière aux étudiants. Si l'argumentation se fait plus technique elle s'appuie cependant sur une information insuffisante et imprécise.

De toute façon, les écarts entre les prises de position des acteurs sont tels que l'on ne voit guère comment leur confrontation pourrait donner lieu à l'émergence d'un consensus qui les lierait tous. Il serait donc vain d'inviter ces organisations à s'asseoir autour d'une même table dans l'espoir d'en arriver à un accord entre elles sur le fond du problème. Leurs rapports sont et demeurent conflictuels et la seule solution possible est d'en arriver à promouvoir entre elles des sortes d'armistices provisoires qui peuvent d'ailleurs correspondre à autant de progrès.

b) La famille et son évolution sont-elles aussi l'enjeu de débats passionnés et qui souvent contribuent à en présenter une vision déformée.

En tant qu'institution, la famille s'est profondément transformée. A la famille élargie succède la famille nucléaire encore que les relations de parenté conservant au Québec une intensité particulière. La famille n'est plus, dans les sociétés actuelles, le lieu privilégié de la socialisation de ses membres. L'autonomie et le désir d'autonomie réciproque de ses membres gagnent sans cesse du terrain. D'un autre côté, le nombre des unions de fait augmente comme celui des séparations, des divorces, des mariages à l'essai ou encore celui des familles monoparentales. Cette évolution pourtant n'a rien de surprenant, et les tendances observables demeurent largement congruentes avec celles que l'on peut observer dans d'autres sociétés au Canada et aux Etats-Unis notamment.

Quelle que puisse être cette évolution, elle ne permet point de conclure à "la mort de la famille" ou encore au désintérêt des parents pour l'éducation de leurs enfants. Bien au contraire, il s'agit là d'un projet prioritaire pour la plupart des familles. Plus encore fonder une famille, demeure l'un des objectifs principaux que les étudiants de niveau collégial et universitaire mettent de l'avant. Réussite familiale et réussite professionnelle vont de pair. Sur ce point ces conclusions qui se dégagent de l'enquête A.S.O.P.E. sont formelles.

c) Il reste que les comportements affectifs diffèrent parfois profondément de ces intentions émises de l'avant par les parents.

La question, dès lors, se déplace et porte moins sur les valeurs que sur les ressources à la disposition des familles et des étudiants.

Achevé d'imprimer à
Québec en août 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
Service des
impressions
en régie

Août 1979